

UNE INSTITUTION DE NIVEAU TERTIAIRE AU SERVICE DE LA PÉDAGOGIE

Bilan de 2001 à 2006

Madame Elisabeth Baume-Schneider
Présidente du Comité stratégique
de la HEP-BEJUNE
Rue du 24-Septembre 2
2800 Delémont

Madame la Présidente,

Conformément à l'article 25 du Concordat intercantonal créant la Haute École pédagogique BEJUNE, je vous transmets le rapport quinquennal de la HEP-BEJUNE retraçant le bilan de l'institution de 2001 à 2005, intitulé «*Une institution de niveau tertiaire au service de la pédagogie. Bilan de 2001 à 2005*».

Je vous prie d'agrérer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

Maurice Tardif
Recteur



Porrentruy, août 2006

Table des matières

Résumé du Bilan	3
Résumé de la première partie du Bilan	4
Résumé de la seconde partie du Bilan	5
Introduction	9
Partie 1 Organisation et fonctionnement de la HEP-BEJUNE	10
Présentation de la partie 1	10
Section 1.1 L'organisation de la HEP	11
Section 1.2 Le personnel de la HEP-BEJUNE	16
Section 1.3 L'administration et les finances	24
Partie 2 Formation, recherche et diffusion de connaissances: les missions de la HEP	29
Présentation de la partie 2	29
Section 2.1 La formation préscolaire et primaire (PF1)	31
Section 2.2 La formation secondaire (PF2)	35
Section 2.3 La formation continue (PF3)	42
Section 2.4 La diffusion : médias et ressources documentaires (PF4)	48
Section 2.5 La recherche (PF5)	53
Annexes	57
Annexe 1 Liste du personnel	57
Annexe 2 Organes institutionnels et membres	60
Annexe 3 Réglementation	62
Annexe 4 Organigramme détaillé	66
Annexe 5 Comptes et budgets	67
Annexe 6 Sites de formation	68

Résumé du Bilan

Le présent document est un Bilan quinquennal présentant l'institution qu'est la Haute Ecole Pédagogique BEJUNE (HEP-BEJUNE) et soulignant ses nombreuses activités et réalisations. Ce résumé est destiné à faciliter sa lecture et la rétention de ses principaux éléments.

Le Bilan comporte une introduction et deux parties. La première partie retrace la genèse de l'institution et son historique de 1996 jusqu'à 2005. Depuis sa naissance en 2001, l'institution a vécu différentes phases de restructuration et de réorganisation. Cette partie présente ainsi l'organisation générale et le fonctionnement de l'institution et donne des informations sur le personnel et les dimensions administratives et financières.

La seconde partie est consacrée aux missions principales de la HEP-BEJUNE, à savoir, les

programmes et activités de formation initiale et continue, ainsi que la recherche et la diffusion de connaissances (médias et ressources documentaires).

Les différentes sections composant les deux parties du rapport sont résumées ci-après.

Le Bilan comporte différents graphiques, organigrammes et données statistiques qui permettent de mieux saisir l'évolution et le fonctionnement de la HEP-BEJUNE.

Vue d'ensemble de la HEP-BEJUNE

Après une étude initiée en 1996 et plusieurs phases successives de réflexion et de construction, la HEP-BEJUNE est fondée officiellement le 1er août 2001.

L'originalité de la HEP-BEJUNE est son statut tricantonal (Berne, partie francophone, Jura et Neuchâtel), impliquant quatre sites dispensant de la formation ou des services (Bienne, Porrentruy, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel).

Une autre spécificité qui fait également la fierté de la HEP-BEJUNE est la reconnaissance de ses titres d'enseignement par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), aussi bien en formation initiale primaire et secondaire, qu'en formation continue. De plus, la HEP-BEJUNE est la première HEP de Suisse qui ait obtenu ces reconnaissances.

Si la fusion des diverses institutions de formation cantonales en une seule et unique institution était une nécessité pour obtenir une masse critique suffisante (la CDIP ayant fixé le seuil minimal de reconnaissance à 300 étudiants), elle était également un formidable défi.

En effet, cette fusion de diverses institutions cantonales a engendré un travail de construction d'envergure pour réunir en un tout des institutions préalables disparates. Il a ainsi fallu unifier les héritages cantonaux et créer une cohérence entre des éléments différents, les réunir et les réorganiser à tous les niveaux : formations, direction de l'institution, administration, gestion du personnel, infrastructure informatique... etc.

La réunion de ces divers éléments a impliqué, dans un premier temps, une structure un peu complexe. Aussi, la HEP-BEJUNE a dû initier des changements successifs dans son organisation interne, afin d'avoir une structure moins lourde, qui lui permette d'améliorer son efficacité.

Par ailleurs, elle doit également être capable de s'adapter rapidement, étant donné qu'elle évolue dans le milieu mouvant des institutions tertiaires, qui sont en constante évolution, notamment dans le cadre des accords de Bologne. Dans ce contexte, elle a conclu des accords et tissé des liens avec plusieurs autres institutions et universités suisses et étrangères, notamment l'Université de Neuchâtel.

Ainsi, tant à l'interne (fusion des institutions cantonales) qu'à l'externe (période de changements dans les institutions tertiaires), la HEP est face à des défis constants. Elle doit faire preuve de capacité d'adaptation rapide, tout en poursuivant son but premier : fournir une formation des enseignants de qualité.

Résumé de la première partie du Bilan

Section 1.1

L'organisation de la HEP-BEJUNE

La section 1.1 retrace les différentes phases successives de mise en place de l'institution. Elle présente les instances, organes et responsabilités au sein de la HEP. On citera, notamment, le Comité stratégique (organe suprême de la HEP-BEJUNE, composé des trois chefs de département des cantons concordataires); le Comité de direction, qui deviendra par la suite le Conseil de direction; la Commission scientifique et le Conseil de la HEP.

L'organigramme est détaillé, ainsi que son évolution au fil du temps. La première structure institutionnelle reflétait les anciennes institutions cantonales. Lourde et complexe, elle comportait un trop grand nombre d'instances de décisions. Pour fonctionner de manière plus efficace, dans une perspective d'amélioration continue et à la suite d'une étude menée par KMC (Knowledge Management Consulting), une restructuration de l'institution a été décidée et réalisée par la suite en trois étapes :

- › 2004 : réorganisation des sites (nouvelle affectation des missions sur les trois sites);
- › 2005 : mise en place d'un nouveau dispositif de conduite (simplification de la structure, introduction de la fonction de recteur ayant des compétences étendues, diminution du nombre de cadres, impliquant moins de centres de décisions, mais avec des mandats mieux définis);
- › 2006 : mise en vigueur du nouveau statut du personnel (avec pour principale conséquence l'équité du traitement du personnel entre les trois sites).

Section 1.2

Le personnel de la HEP-BEJUNE

La section 1.2 présente de manière globale le personnel de la HEP-BEJUNE. On constate ainsi que plus de 220 personnes travaillent à la HEP-BEJUNE, ce qui représente environ 140 postes à plein temps.

Les trois quarts du personnel contribuent directement à la formation et à la recherche et le quart restant est consacré au service administratif et financier.

Plusieurs données statistiques permettent de dresser un portrait du personnel, en fournissant toutefois des informations plus détaillées sur les formatrices et formateurs.

Les données concernant les formateurs permettent de les classifier selon leur champ d'appartenance (sciences de l'éducation ou didactiques), selon leur âge, leur sexe, leur niveau de formation, leur statut ou encore selon leur taux d'occupation auprès de la HEP.

Ce constat met en lumière quelques lacunes en matière de qualification des formateurs et permettra d'orienter la future politique de recrutement et de formation continue.

Par ailleurs, l'ensemble des tâches des formateurs sont définies.

Section 1.3

L'administration et les finances

La section 1.3 s'attache quant à elle au secteur de l'administration et des finances.

La CDIP ayant édicté des dispositions impératives, pour pouvoir comparer les coûts entre les HEP au niveau national, la HEP-BEJUNE se doit de répondre à ces critères, c'est pourquoi elle s'est dotée d'outils performants en matière de gestion financière.

Au niveau de la surveillance, la société de révision KPMG, organe de contrôle de la HEP, vérifie sa comptabilité et sa gestion. De plus, trois contrôles cantonaux des finances interviennent chaque année.

Une comparaison des budgets et des comptes des premières années d'activité montre que l'utilisation effective des ressources a été inférieure au budget planifié. En effet, la HEP n'a pas encore pu mettre en œuvre tous les projets qui avaient été initialement prévus dans le budget. D'autre part, la mise en place d'outils efficaces a permis une gestion toujours plus fine des ressources, et ainsi une maîtrise croissante des coûts.

Cette section détaille également la répartition des coûts par canton. En outre, elle présente les projets que l'administration et les finances ont mis en place, afin de réaliser le regroupement de plusieurs administrations cantonales au sein d'une seule administration, et d'aller vers une gestion commune de qualité avec des standards communs, pour tout un ensemble de domaines, notamment, les formations, la gestion du personnel, des étudiants, le site Internet, la base de données, le système d'identité visuelle unifiée, etc. Un accent est mis sur les prestations informatiques offertes tant aux étudiants qu'aux formateurs et au personnel administratif.

Résumé de la seconde partie du Bilan

Cette partie présente les réalisations et activités des différentes plates-formes (ou domaines d'activité) qui composent la HEP-BEJUNE. Au niveau de la structure du rapport, on notera que le second chiffre de la section correspond chaque fois au numéro de la plate-forme. En effet, la HEP compte 5 plates-formes, dans lesquelles sont réparties ses différentes missions :

- la plate-forme 1 (PF1) (section 2.1) est consacrée à la formation initiale des futurs enseignants du préscolaire et primaire ;
- la plate-forme 2 (PF2) (section 2.2) est consacrée à la formation initiale des futurs enseignants du secondaire 1 et 2 ;
- la plate-forme 3 (PF3) (section 2.3) est dédiée à la formation continue des enseignants ;
- la plate-forme 4 (PF4) (section 2.4) gère la diffusion des connaissances (médiathèques qui mettent à disposition des ressources documentaires et du matériel) ;
- la plate-forme 5 (PF5) (section 2.5) est consacrée à la recherche scientifique concernant l'éducation et la pédagogie.

Depuis l'introduction du nouveau dispositif de conduite, chaque plate-forme a à sa tête un doyen. On remarquera toutefois qu'une seule personne gère les PF4 et PF5.

Toutes les prestations offertes par la HEP-BEJUNE mentionnées ci-dessus accompagnent l'enseignant durant toute sa vie professionnelle, de sa formation initiale (PF1 et PF2), au développement de ses connaissances (PF3), en passant par les ressources documentaires, qui lui sont utiles dans son quotidien d'enseignant (PF4) et la recherche (PF5) qui le renseigne sur les connaissances scientifiques en matière de pédagogie.

L'introduction de la deuxième partie du rapport met l'accent sur les principes et les idées qui sous-tendent les programmes, c'est-à-dire les fondements qui sont à la base du choix du genre de formation qui est dispensée, qui s'appuient, notamment, sur les Recommandations sur la formation du corps enseignant et sur les Hautes Ecoles Pédagogiques de la CDIP (1995), la Recommandation de la Commission internationale de l'UNESCO sur l'éducation pour le XXI^e siècle et la Charte fondatrice de la HEP-BEJUNE.

De plus, la nouvelle équipe de direction a

énoncé en 2005 une politique de formation : *Les parcours de formation à la HEP-BEJUNE: vision et principes curriculaires.*

De l'ensemble de ces principes découlent les programmes, ainsi que les compétences que les futurs enseignantes et enseignants doivent développer. Ainsi, les programmes de la HEP proposent une structure modulaire, axée sur un certain nombre de principes, notamment, l'interdisciplinarité, la rencontre entre formateurs, la place accordée à la recherche, le rapprochement entre la formation théorique et la formation pratique, des contenus adaptés aux défis futurs, comme les technologies de l'information et de la communication. Ces principes théoriques sont appliqués de manière très concrète dans les programmes.

Section 2.1

La formation préscolaire et primaire (PF1)

Cette formation est le programme le plus important en termes de durée, d'ampleur, d'étudiants et de formateurs impliqués dans la formation.

Elle a la particularité de se dérouler sur les trois sites.

Un bref historique au niveau de l'organisation, des sites et du personnel est décrit. La situation actuelle est la suivante : 40 équivalents plein temps (EPT), totalisant 74 collaborateurs en charge de la formation et 4,6 EPT correspondant à 6 secrétaires pour l'administration. Une description des fonctions à responsabilité est brièvement donnée.

Quelques statistiques présentent les étudiants en fonction de leur provenance cantonale, leur nombre en fonction des sites, leur sexe. A cet égard, on constate une proportion féminine très nettement majoritaire.

La description de la formation est dépeinte de manière complète: conditions d'admissions, disciplines enseignées, organisation de la formation (cours théoriques et stages), durée (6 semestres) et évaluation de la formation, diplôme délivré.

Ce diplôme habilite à enseigner pour le degré préscolaire et pour les six premiers degrés de la scolarité obligatoire. Les diplômés seront des maîtres généralistes, qui devront œuvrer dans une classe en tant que maître unique, chargé de conduire l'ensemble des activités figurant

au plan d'études. La formation généraliste a été choisie, notamment, pour favoriser la mobilité du personnel enseignant durant sa carrière, pour éviter le clivage entre le personnel du préscolaire et celui du primaire, et pour répondre de manière plus souple à la fluctuation du marché du travail. Si le diplôme leur permet d'enseigner à l'ensemble des degrés, il y a toutefois une option choisie en troisième année, et l'accent est alors mis plutôt sur le préscolaire et le début du primaire (-2 +2) ou sur la fin du primaire (+3 +6).

L'articulation théorie-pratique est un élément fort de la formation de la HEP-BEJUNE, puisque 29 semaines de stages pratiques sont organisées durant la formation. Il y a également la possibilité de vivre deux projets de mobilité, notamment un module linguistique de six semaines, en effectuant un stage pratique dans une école alémanique.

Un bilan positif est dressé sur les réalisations de la PF1, autant en termes de qualité de la formation que de fonctionnement du programme.

On peut citer, notamment, la reconnaissance des diplômes par la CDIP, l'attractivité de la formation (nécessitant l'organisation d'un concours d'admission), l'amélioration du plan d'études, tenant compte des observations des étudiants et la meilleure harmonisation des programmes entre les trois sites.

La PF1 doit s'engager, dès la rentrée 2006, dans l'importante réforme Bologne et elle devra anticiper les évolutions qui accompagneront l'implantation en Suisse romande du programme PECARO.

Section 2.2

La formation secondaire (PF2)

Les informations concernant la formation secondaire sont globalement similaires à celles fournies pour la formation préscolaire et primaire.

Ainsi, les éléments suivants sont décrits : les conditions d'admission, la durée, l'organisation des études (première année à plein temps et seconde année en emploi) et les crédits et titres délivrés.

Un bref historique de la direction et des sites de formation est présenté. Dès 2005, la formation est centralisée à La Chaux-de-Fonds.

Il est fait mention du personnel actuel : 39 formateurs et formatrices, ce qui correspond à 16.2 EPT, ainsi que 1,5 poste de secrétariat.

Des données statistiques permettent de dégager le nombre d'étudiants (en constante augmentation), leur répartition cantonale et leur répartition par sexe. Contrairement à la PF1, on constate un équilibre des sexes dans la formation secondaire 1 et 2.

Des données décrivent aussi les diplômés de la formation secondaire en pourcent selon les disciplines enseignées. A cet égard, on constate que certaines disciplines attirent plus que d'autres et qu'il y a un resserrement du nombre de branches au secondaire 1, qui se fait au détriment des disciplines dites «rares», comme les activités créatrices manuelles, l'économie familiale ou l'éducation musicale. Il faudra mettre un accent sur la formation dans ces disciplines, pour éviter une pénurie d'enseignants dans ces domaines dans les prochaines années.

La formation secondaire dresse également un bilan positif de ses réalisations. On peut citer, notamment, la reconnaissance des titres par la CDIP, des bilans de formations réguliers avec les étudiants et leur évaluation des formations, qui permettent d'améliorer les programmes.

La dernière partie est consacrée à la réforme Bologne. Cette Déclaration, signée en 1999, implique que les hautes écoles doivent revoir leurs structures de formation, afin d'être euro-compatibles.

Un des grands changements est, notamment, la répartition des parcours de formation supérieure en deux cycles (le Bachelor et le Master).

La HEP-BEJUNE a entrepris une réflexion approfondie et instaure un nouveau modèle de formation, opérationnel dès août 2006.

Dans cette section, deux tableaux synoptiques présentent les structures de ces formations. Dorénavant, il y aura deux filières de formation, avec des conditions d'admission et une organisation de la formation différentes : une pour le secondaire 1 et une autre pour le secondaire 1 et 2. Une collaboration avec l'Université de Neuchâtel a été établie pour l'organisation de ces formations.

Section 2.3

La formation continue (PF3)

La formation continue est basée sur le site de Bienne, mais les cours se déroulent dans les trois cantons.

La PF3 assure la formation continue de tous les enseignants de l'espace BEJUNE. Elle s'adresse à des enseignants diplômés, soit pris individuellement, soit organisés en réseaux, ou encore à des établissements scolaires (formations en établissement).

La formation continue vise à entretenir et à développer les compétences professionnelles des enseignants. La formation initiale et la formation continue sont conçues comme un continuum, elles sont complémentaires et participent à une construction commune, raison pour laquelle l'accès à la formation continue est déjà ouvert aux étudiants en formation auprès de la HEP-BEJUNE.

La PF3 travaille constamment en étroite collaboration avec des partenaires multiples. Toujours soucieuse de répondre aux besoins des enseignants et aux demandes institutionnelles, la formation doit aussi défendre les concepts et projets propres à la HEP. Aussi, la PF3 cherche toujours à renforcer un réseau étroit de collaboration entre différents partenaires, notamment, les services d'enseignement des trois cantons, les responsables scolaires (inspecteurats, conseils pédagogiques, directions), les concepteurs de moyens d'enseignement et les enseignants du terrain.

La PF3 est chargée de l'élaboration de concepts de formation, liés soit à l'introduction de nouveaux moyens d'enseignement, soit à des réformes de l'école.

Certaines activités sont communes à tous les cantons et d'autres restent spécifiques à chaque canton.

Dans cette section, l'éventail des formations offertes est présenté (innovations ou formations complémentaires), avec une description - plus ou moins détaillée selon la formation - des compétences développées.

On peut citer, notamment, les formations suivantes : la FCES (formation complémentaire en enseignement spécialisé); la formation -2 +2 (les deux années du préscolaire et les deux premières années du primaire), qui permet au corps enseignant d'un niveau (le préscolaire ou le primaire) de pouvoir enseigner à l'autre

niveau; ou encore la formation à la supervision.

Des données statistiques sont fournies, notamment, sur le nombre de participants aux cours, la participation selon la provenance cantonale ou la participation en fonction des degrés d'enseignement des enseignants.

On peut noter que le programme 2006-07 propose 378 cours répartis en 17 domaines.

Section 2.4

Diffusion et ressources documentaires (PF4)

La PF4 est constituée de quatre médiathèques, basées à Porrentruy, La Chaux-de-Fonds, Bienn et Neuchâtel, qui offrent de nombreux services et activités, destinés à favoriser la circulation et l'appropriation des connaissances et également la construction de dispositifs pédagogiques innovateurs. Ces services s'adressent à tous les étudiants, formateurs et enseignants de l'espace BEJUNE.

Les médiathèques disposent de ressources documentaires physiques et virtuelles et de ressources techniques. Elles offrent un service de prêt de supports divers, allant, notamment, des ouvrages aux revues, en passant par le matériel technique audio, vidéo, ou encore le matériel de sciences et de projection.

Quelques données sont fournies au niveau du personnel des médiathèques. Pour 2005, on compte ainsi 19.7 EPT.

Des statistiques indiquent également le nombre de lecteurs (en constante augmentation) et le nombre de prêts des différents supports (livres, périodiques, CD-ROM, appareils divers... etc.).

Au-delà du prêt, la PF4 réalise plusieurs activités et projets, notamment, l'organisation d'expositions, qui permettent de mettre en valeur les ressources documentaires et de renforcer les liens avec le terrain scolaire, par le biais de visites de classes.

D'autre part, plusieurs réalisations didactiques ont été produites par la PF4 (documents, DVD et CD-ROM).

Concernant les ressources virtuelles, le projet de bibliothèque électronique est également un pan important de la PF4, dont le but est de développer l'utilisation de documents en for-

mat numérique. Un système d'alertes ciblées par messagerie électronique renseigne les formateurs et les enseignants sur les articles relatifs à leurs domaines et centres d'intérêts (sur la base d'un choix de mots-clés). Les articles complets sous forme électronique ou la référence des articles leur sont communiqués.

On peut citer aussi la réalisation d'outils pédagogiques visant à contribuer à l'éducation antiraciste et interculturelle : une mallette pédagogique, composée d'un choix de livres et de DVD, ainsi que le développement d'un site Internet à l'intention des enseignants.

Enfin, les partenaires de la PF4 sont mentionnés. Ces derniers permettent de renforcer les services aux usagers. On retiendra, notamment, la médiathèque du CIP (Centre interprofessionnel de perfectionnement), la HEP-Fribourg et les bibliothèques publiques de l'espace BEJUNE.

Section 2.5

La recherche (PF5)

L'importance de la recherche scientifique sur la formation et la profession enseignante est présentée. En effet, au niveau tertiaire, la recherche fait partie intégrante de la vie institutionnelle. De plus, la qualité des programmes de formation dépend des apports de la recherche.

Un bref historique des réalisations dans le secteur de la recherche est décrit, au niveau des publications, de l'organisation de colloques et de l'insertion de la HEP dans des réseaux internationaux de recherche en éducation.

Concernant les publications, les projets individuels ont été remplacés par des projets de recherche institutionnels fédérateurs.

Quelques données sont fournies quant au personnel. Si, de 2001 à 2005, phase de démarrage de la HEP, seule une partie des ressources allouées ont été effectivement utilisées, dès 2004, la tendance va vers une utilisation totale des EPT destinés à la recherche.

La PF5 a de nombreuses réalisations et activités à son actif. Les colloques et séminaires de recherche, qui servent à valoriser les travaux de recherche, ainsi qu'à débattre de questions de fond, sont détaillés, de 2002 à 2005, avec indication des thèmes et des intervenants suisses et étrangers.

Les projets de recherche institutionnels de 2001 à 2005 sont également présentés, avec la composition des équipes de recherche.

La dernière partie est consacrée aux publications institutionnelles de la HEP-BEJUNE. Ainsi, le bulletin de la recherche, après la parution de 18 numéros, a été supplanté par le lancement du bulletin «*Enjeux pédagogiques*». On peut citer aussi les Actes de la recherche (parution de 4 volumes).

Le secteur recherche collabore avec deux publications suisses : *la Revue des HEP de Suisse romande et du Tessin* et *la revue électronique «Education en débat»*.

Des données montrent l'évolution croissante du nombre de publications et communications produites par les chercheurs de la HEP-BEJUNE.

Comparativement aux autres HEP de Suisse romande, on constate une bonne productivité scientifique des chercheurs de la HEP-BEJUNE.

On notera qu'une politique de la recherche sera publiée à l'automne 2006.

Introduction

La Haute École Pédagogique des Cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel (HEP-BEJUNE) ouvre officiellement ses portes le 1er août 2001. Elle a enfin le plaisir d'accueillir, après cinq années de réflexions préalables accompagnées de nombreux travaux préparatoires, ses premières cohortes d'étudiants désireux d'entreprendre une formation tertiaire dans le domaine de l'enseignement primaire et secondaire. La HEP-BEJUNE a donc fêté en août 2006 son cinquième anniversaire de naissance.

Le Comité stratégique et le Conseil de direction de la HEP-BEJUNE entendent souligner cet anniversaire, en présentant à l'ensemble des membres de la communauté BEJUNE, ainsi qu'aux nombreux partenaires cantonaux, scolaires et éducatifs de la HEP, un bilan quinquennal qui souligne les nombreuses activités et réalisations de l'institution.

Si la vie des individus se compte en années, celle des institutions se calcule ordinairement en décennies, voire en siècles. C'est pourquoi, comparée à la plupart des universités suisses et aux anciennes écoles normales, la HEP-BEJUNE peut être considérée comme une sorte de tout « petit bébé » institutionnel. Or, comme chacun sait, un tout jeune enfant connaît au cours des premières années de sa vie une formidable croissance, accompagnée de changements continus.

Cela est vrai de la HEP-BEJUNE, qui a vécu, en cinq ans d'existence, diverses transformations ainsi qu'un essor substantiel à maints points de vue. Qui plus est, son évolution se situe à un moment charnière de l'histoire des institutions universitaires et tertiaires en Suisse et en Europe, avec la mise en œuvre d'un espace européen de l'enseignement supérieur et l'application de l'accord de Bologne. De plus, l'enseignement supérieur n'est pas seul en cause, car à tous les niveaux des systèmes d'enseignement helvétiques et européens, du préscolaire à l'université, un vaste mouvement réformiste est en marche depuis une vingtaine d'années dont quelques-uns des principaux chantiers s'appellent professionnalisation de l'enseignement, réformes des programmes scolaires, standardisation, décentralisation, compétition, évaluation, approche qualité, essor des TICE. Enfin, en toile de fond à tous ces changements, l'évolution de l'environnement économique, social et culturel au sein duquel s'enracinent les systèmes d'éducation est, c'est le moins qu'on puisse dire, très mouvementée...

Dans un tel contexte, il est donc normal que la HEP-BEJUNE ait dû, durant sa courte existence, s'adapter rapidement à des changements nombreux et faire preuve d'une grande souplesse dans la mise en œuvre de son propre cadre organisationnel et de son fonctionnement institutionnel. En même temps, elle est parvenue à garantir la grande qualité de ses programmes de formation, comme le montre, par exemple, la reconnaissance de ses titres et diplômes par la CDIP. À ce propos, notons que la HEP-BEJUNE fut la première de Suisse à obtenir cette reconnaissance. Par ailleurs, malgré sa croissance et son dynamisme, la HEP a toujours maintenu un strict contrôle budgétaire de ses dépenses.

Cinq ans plus tard, nous ne prétendrons pas que cette phase de changements est complètement achevée. Toutefois, nous sommes convaincus que la HEP-BEJUNE a pris maintenant sa vitesse de croisière et qu'elle peut miser désormais sur ses nombreux acquis pour envisager l'avenir avec maturité et stabilité.

La présente section fait le point sur cette évolution récente de l'institution.

Dans les prochains mois, ce bilan sera complété par la publication de la Vision stratégique et du plan de développement de la HEP-BEJUNE.

Organisation et fonctionnement de la HEP-BEJUNE

Présentation de la partie 1

Lorsqu'elle est officiellement fondée en août 2001, la HEP-BEJUNE est la première de Suisse à s'inscrire dans un véritable partenariat entre trois cantons, ceux de Berne (partie francophone), du Jura et de Neuchâtel. Ce partenariat dessine l'espace premier de son action institutionnelle : l'espace BEJUNE.

Sur le plan organisationnel, la HEP naît de la volonté partagée par les Départements d'instruction publique des trois cantons de fusionner au sein d'une même et nouvelle institution tricantonale plusieurs établissements cantonaux de formation des maîtres du primaire et du secondaire. Cependant, la HEP-BEJUNE n'a pas été créée en opérant une rupture totale avec les anciennes institutions. Ainsi, l'ensemble du personnel a été repris et rares ont été les engagements de formateurs extérieurs. Cette volonté d'unification découle de la nécessité de créer une institution qui possède une masse critique suffisante pour assurer son plein développement et son rayonnement au sein du système d'enseignement tertiaire en Suisse. Si les cantons de l'espace BEJUNE avaient voulu bâtir chacun leur propre HEP autonome, ils n'auraient probablement pas pu le faire étant donné que la CDIP a fixé le seuil minimal de reconnaissance à 300 étudiants (CDIP, 1995). Toutefois, au-delà de la masse critique d'étudiants, la création de la HEP visait aussi à garantir une formation des maîtres de haute qualité conforme aux nouvelles exigences suisses et européennes qui s'imposent avec l'accord de Bologne et le mouvement international de professionnalisation de l'enseignement.

Sur le plan physique, la HEP est un établissement multisites qui offre des formations et des services éducatifs à Biel, Neuchâtel, la Chaux-de-Fonds et Porrentruy. La HEP entretient également de nombreux liens et partenariats avec les milieux scolaires BEJUNE, notamment grâce à sa formation continue qui touche annuellement environ 1 600 enseignants (sur les 6000 enseignants que compte de l'espace BEJUNE), mais aussi grâce aux 600 formateurs en établissements qui accueillent, chaque année, ses stagiaires dans plus de 250 écoles primaires et secondaires des trois cantons. Elle touche aussi annuellement plusieurs centaines de personnes (formateurs, enseignants, étudiants, etc.) grâce à ses médiathèques, ses productions informatiques et ses publications qui offrent différentes ressources didactiques et pédagogiques aux milieux éducatifs BEJUNE. Enfin, la HEP s'est engagée ces deux dernières années dans

la mise en place d'accords officiels de collaboration avec diverses autres institutions éducatives, notamment l'Université de Neuchâtel et l'IRDP qui sont ses partenaires naturels au sein de l'espace BEJUNE. Elle a aussi signé des accords avec diverses institutions et universités étrangères en France, au Canada, en Afrique et au Brésil. Ces accords assurent le rayonnement international de l'institution, tout en permettant à ses membres, formateurs comme étudiants, de développer des projets de recherche, d'études ou de formation avec des collègues de différents pays.

Bref, on le voit, la HEP, bien au-delà de ses limites physiques, opère, dès le début de sa courte histoire et depuis cinq ans, selon un principe institutionnel de création de réseaux d'établissements, de partenaires et de collaborations au sein de l'espace BEJUNE. Ce principe repose sur la conviction que la formation des enseignants est une responsabilité collective de toute la profession enseignante et du milieu scolaire BEJUNE.

Comment fonctionne la HEP-BEJUNE ? Quels sont ses principaux organes et principes d'organisation ? Comment est-elle administrée ? Quel est son personnel, ses tâches et ses responsabilités ? L'objectif de cette première partie est de répondre à ces questions et d'offrir ainsi une vue d'ensemble de l'institution. Pour débuter, commençons par situer brièvement les principaux événements et changements qui jalonnent sa courte histoire et qui ont conduit à l'organisation actuellement en place. Nous aborderons par la suite le personnel de la HEP et l'administration de l'institution.

Se basant notamment sur les recommandations du 26 octobre 1995 de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) relatives à la formation des enseignantes et enseignants dans les Hautes écoles pédagogiques, le Conseil exécutif du canton de Berne, le Gouvernement de la République et Canton du Jura et le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel signent, en mars 1998, un accord visant à la création d'une Haute École Pédagogique commune aux trois cantons « chargée de la formation initiale et continue du personnel enseignant, du degré préscolaire au degré secondaire 2 (filières gymnasiale et de diplôme), incluant la mise à disposition de ressources documentaires et multimédias ainsi que la conduite d'activités de recherche » dès août 2001.

Ce premier jalon marque l'aboutissement de l'étude d'un groupe de pilotage ad hoc (première phase exploratoire) relayé, le 7 juin 1996 par une « *Commission HEP-BEJUNE* » (17 personnes issues des trois cantons dont 4 représentants des organisations d'enseignants) chargée d'établir le projet d'une Haute École Pédagogique commune aux trois cantons (deuxième phase d'étude de faisabilité). Aussi, de septembre 1996 à février 1997, la « *Commission des 17* » parvient à dégager des consensus qui permettront de tracer l'épure d'une HEP et d'adopter sa Charte fondatrice visant une formation de niveau tertiaire.

Elle est régie par un Concordat adopté par les législatifs cantonaux par décisions du :

- 23 juin 2000 pour le Grand-Conseil de la République et Canton de Neuchâtel;
- 15 novembre 2000 pour le Parlement de la République et Canton du Jura;
- 23 novembre 2000 pour le Grand-Conseil du Canton de Berne.

La HEP-BEJUNE est une institution unique du degré tertiaire déployant ses activités dans quatre unités qu'on appelle des plates-formes (ci-après PF) :

- la PF1 : formation initiale du personnel enseignant de l'école enfantine et de l'école primaire;
- la PF2 : formation initiale des enseignantes et enseignants du degré secondaire 1 et du degré secondaire 2;
- la PF3 : formation continue de l'ensemble du personnel enseignant de l'espace BEJUNE;
- la PF4 : recherche, ressources documentaires et multimédia.

Ces quatre PF sont susceptibles d'assumer les missions de formation permanentes et conjoncturelles que lui confiera le Comité stratégique composé des trois chefs de département des cantons concordataires. Cet organe suprême de la HEP-BEJUNE peut s'appuyer sur les travaux de la Commission scientifique et du Conseil de la HEP (au sein duquel les étudiantes et étudiants sont représentés) qui interviendront à sa requête ou de leur propre initiative. Un Comité de direction, composé des quatre directeurs des PF, assure alors la gestion de la HEP sous la présidence de l'un de ces derniers et avec la participation d'un secrétaire général (dès le 1er février 2001).

Durant cette troisième phase (dite de réalisation), ce Comité de direction comprend (1998-2001) trois représentants cantonaux des Départements de l'instruction publique chargés d'assurer le relais avec le Comité stratégique et d'accompagner les changements au sein de leur canton. Un organe consultatif et participatif est également constitué : le Conseil des formateurs, qui regroupe des représentants des divers groupes de formateurs de l'institution.

À son ouverture, le 1er août 2001, la HEP-BEJUNE entre enfin dans sa quatrième phase opérationnelle et déploie ses activités sur trois sites : Bienne, Porrentruy et La Chaux-de-Fonds. La PF1 (formation primaire) est présente sur les trois sites, la cohorte des étudiantes et étudiants de la PF2 (formation secondaire) accomplit sa formation en alternance sur ces mêmes lieux et la PF3 (formation continue du personnel enseignant BEJUNE) s'organise sur la base d'un programme commun qui en est déjà à sa 3e édition. Enfin, la PF4 gère ses ressources documentaires à Bienne, Porrentruy, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel.

Les thèses de la recherche, servant de base à l'implantation de cette dernière dans l'institution, sont approuvées par le Comité stratégique en septembre 2000 et considérées comme vecteur déterminant de la tertiarisation de la formation des enseignantes et enseignants. Le secteur recherche commence dès lors à se développer et devient la cinquième plate-forme PF5 suite aux décisions du Comité stratégique de juin 2004. La recherche était initialement chapeautée par la PF4.

Après les travaux de planification (structures administratives et juridiques, structures et organisation des curricula, analyse financière cautionnée par l'IDHEAP), la mise en œuvre des programmes et des activités de formation est assurée par le Comité de direction et les formateurs des diverses PF.

Elle conduira à la reconnaissance des titres délivrés par la HEP-BEJUNE par la CDIP¹ ; cette reconnaissance est la première obtenue en Suisse par une HEP :

le 31.05.2002	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance de la CDIP pour la formation complémentaire en enseignement spécialisé (PF3) ;
le 11.10.2004	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance de la CDIP pour le diplôme combiné degré secondaire /écoles de maturité (PF2) ;
le 13.05.2005	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance de la CDIP pour la formation préscolaire et primaire (PF1).

Par ailleurs, des contacts avec l'Université de Neuchâtel en vue de développer diverses formes de partenariat sont initiés dès 1998. Ils aboutiront, le 30 mai 2005, à la signature de trois conventions entre le Comité stratégique de la HEP-BEJUNE et l'Université de Neuchâtel et d'une convention portant sur la recherche entre le Comité stratégique de la HEP-BEJUNE, l'Université de Neuchâtel et l'IRDp. La première convention porte sur le certificat préparatoire de 30 crédits ECTS pour les futurs enseignants du secondaire 1 et 2, la deuxième sur la formation académique complémentaire (développement de la polyvalence par la formation dans une deuxième, voire une troisième discipline d'enseignement) pour les étudiants du secondaire 1, la troisième consiste en une reconnaissance des acquis par le biais de passerelles, tandis que la quatrième formalise les coopérations en matière de recherche en éducation. Ces conventions et leurs conséquences sur les programmes de formation seront présentées plus longuement dans la partie du 2 du document à la section 2.2 sur la formation secondaire.

L'organisation générale de la HEP

Les différentes phases de construction de la HEP-BEJUNE donnent lieu à la mise en place d'une première organisation institutionnelle qui perdure jusqu'en 2005 et qui se révèle, à l'usage, assez lourde et complexe, comme le montre l'organigramme 1 (ci-contre). En effet, cette structure, qui reflète au fond les anciennes traditions et institutions cantonales fusionnées dans la HEP, réunit à la fois des sites, des programmes de formation (PF), des ressources et un trop grand nombre d'instances de décisions et de décideurs, par exemple, douze directeurs dont il s'avère difficile de toujours coordonner les choix et actions au quotidien.

Face à cette lourdeur organisationnelle qui constitue manifestement un frein au développement de la HEP, le Comité stratégique mandate, en décembre 2002, l'entreprise Knowledge Management Consulting (KMC) en vue d'accompagner le Groupe de Pilotage Opérationnel (GPO) composé des Chefs de service BEJUNE et du Comité de direction dans un projet de restructuration de l'institution. Cette démarche du Comité stratégique répond au processus d'amélioration continue dans lequel s'est inscrite la HEP-BEJUNE dès son ouverture. Ses objectifs sont d'éclairer et faciliter les prises de décisions du Comité stratégique visant à rationaliser et harmoniser le fonctionnement des plates-formes ; préciser et renforcer le rôle de la recherche ; localiser les activités des plates-formes en respectant les besoins de proximité ; simplifier le dispositif de conduite ; élaborer un statut harmonisé du personnel. Ces objectifs ont été atteints en trois étapes décisives :

- 1er août 2004 : réorganisation des sites
- 1er août 2005 : mise en place du nouveau dispositif de conduite
- 1er août 2006 : mise en vigueur du nouveau statut du personnel

Ainsi, sur la base de l'étude menée par tous les acteurs de la HEP, le Comité stratégique a-t-il pris les décisions qui ont conduit à une nouvelle affectation des missions de l'institution sur les trois sites :

- › La formation primaire (PF1) est présente sur les trois sites (statu quo) assortie de l'exigence d'une unicité de la formation offerte aux étudiantes et étudiants.
- › La formation secondaire (PF2) est localisée à La Chaux-de-Fonds.
- › La formation continue (PF3) est implantée à Bienne.
- › La direction de la plate-forme médias et ressources documentaires (PF4), ses centres de compétences et de production sont localisés à Porrentruy, des médiathèques et centre de ressources documentaires demeurant implantés dans chacun des cantons partenaires, à Bienne, Neuchâtel et la Chaux-de-Fonds.
- › La recherche est localisée à Bienne (nouvelle PF5 : recherche et développement).
- › Enfin, le site de Porrentruy, en sa qualité de siège de la HEP-BEJUNE, accueille le rectorat, la direction de l'administration et des finances, ainsi que les services et prestations qui leur sont associés.

¹ Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Simultanément à cette réorganisation, le Comité de direction et les Chefs de service ont mené une réflexion pour améliorer et simplifier le dispositif de conduite de l'institution avec pour objectifs de :

- doter la fonction de recteur (nouvelle) de compétences étendues ;
- diminuer le nombre de cadres ;
- instaurer des doyens à la tête des plates-formes ;
- clarifier les processus de décisions.

Avec ces objectifs, il s'agit d'assurer la pérennité de la HEP par rapport à sa mission et lui permettre de s'adapter rapidement, d'anticiper les évolutions, de mettre en œuvre des processus de qualité, tant pédagogiques que gestionnaires, enfin de tisser des relations de collaboration. Bref, il s'agit de simplifier le système et de le rendre plus efficace. Ces améliorations sont des nécessités et des évidences pour une institution qui évolue dans un contexte de réformes profondes (processus de Bologne), à laquelle on demande de développer des synergies et d'éviter des doublons.

Le nouveau dispositif de conduite est entré en vigueur en août 2005 avec l'engagement d'un recteur, la nomination de quatre doyens et d'un directeur de l'administration et des finances. Tous ces changements se traduisent, au final, par la mise en place d'une nouvelle organisation et de nouvelles modalités de fonctionnement pour la HEP dont l'organigramme 2 (ci-dessous) donne un aperçu.

L'organigramme (Schéma 2), décrit les principales instances et acteurs décisionnels.

Schéma 1

Organigramme de l'ancienne structure institutionnelle (2001 -2005)

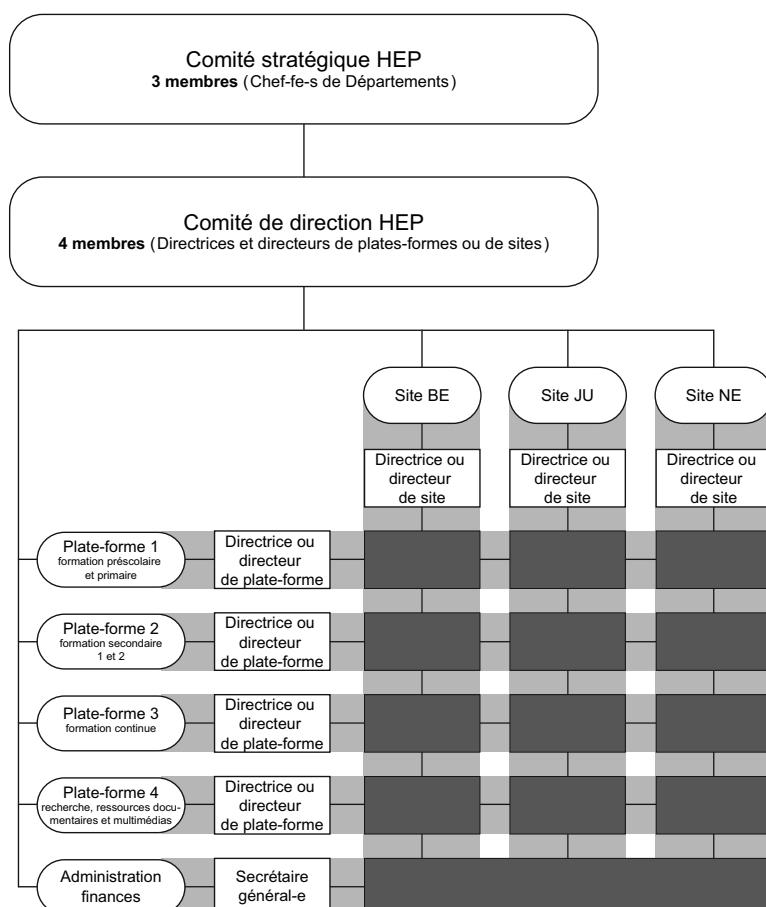
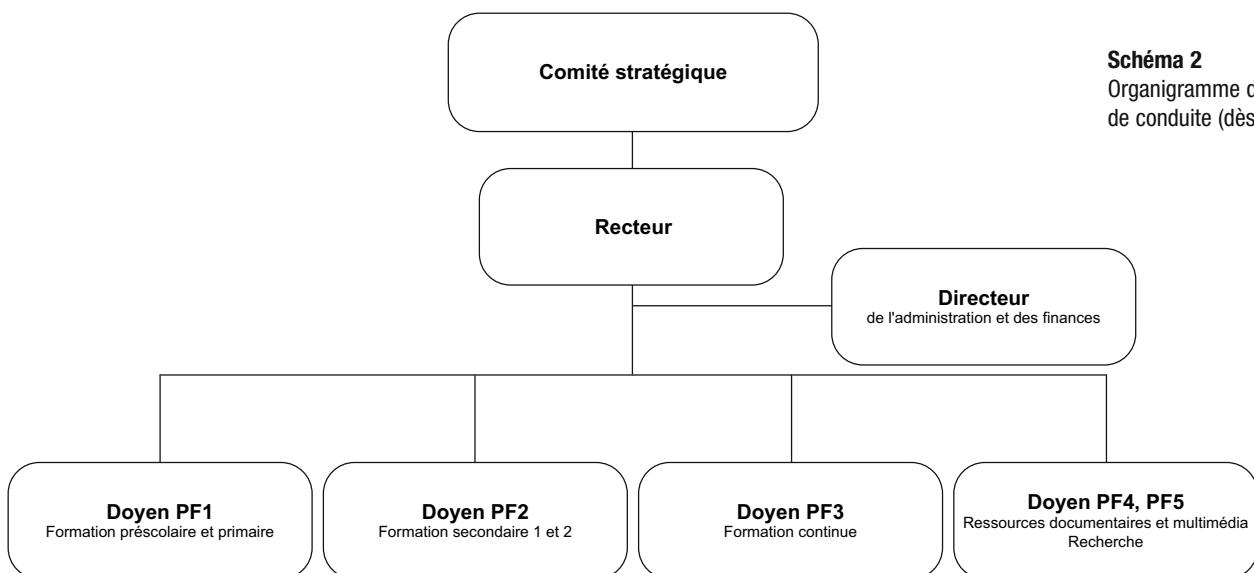


Schéma 2

Organigramme du nouveau dispositif de conduite (dès 2005)



Responsabilités des instances et des acteurs depuis août 2005

Au sein de la HEP, les responsabilités sont aujourd’hui réparties entre différents acteurs (le recteur, quatre doyens, le directeur de l’administration et des finances (DAF) et les formateurs. Ces acteurs sont moins nombreux, mais leurs mandats sont beaucoup mieux définis. Cette répartition des responsabilités, en œuvre depuis août 2005, implique un bon management d’équipe et une délégation claire et précise des compétences et responsabilités, à tous les niveaux.

En plus de ces différents acteurs, la HEP comporte plusieurs instances (le Comité stratégique, le Conseil de direction, la Commission scientifique, le Conseil de la HEP, le Conseil des formateurs et le Service de l’administration et des finances).

Nous allons détailler ci-dessous les mandats et le rôle des ces acteurs et de ces instances.

- Le Comité stratégique est l’organe suprême de la HEP. Il est composé des conseillères ou conseillers d’État et ministres des Départements de l’instruction publique des cantons concordataires. Il prend des décisions dans les principaux domaines d’activité de l’institution : les objectifs généraux et à long terme, les plans de formation, la politique de la recherche, la collaboration avec d’autres institutions, le statut du personnel et des étudiants, les règlements des études, les principes de gestion financière, la participation financière des cantons concordataires, etc. Le Comité stratégique prend ses décisions par consensus.
- Le recteur, investi de fonctions stratégiques, garantit la mission de la HEP : la direction du Conseil de direction, le management des doyens et du DAF, la veille stratégique, la représentation de la HEP, sa gestion et sa qualité au niveau global. Il assure la réalisation des décisions stratégiques du Comité stratégique.
- Le Conseil de direction (CD), composé des quatre doyens, du directeur de l’administration et des finances et du recteur est en charge de la conduite globale de l’institution et de la coordination interne, de la qualité et l’évolution de la formation, de la veille pédagogique ; il prépare des propositions au Comité stratégique. Le Conseil de direction est dirigé par le recteur. Les décisions sont prises par consensus ; en cas de désaccord, la décision revient au recteur.
- Les quatre doyens en charge du fonctionnement global, du plan d’amélioration et du développement de leur (s) plate (s) -forme(s) ont les attributions suivantes : management des activités, de l’équipe et du budget de leur (s) PF, coordination intra et inter-PF, relations extérieures correspondantes, élaboration et suivi des projets de la PF.
- Le directeur de l’administration et des finances (DAF), sous l’autorité du recteur, est en charge de l’administration, des finances, des infrastructures, des acquisitions et de la gestion du personnel administratif et technique.
- Des formateurs (ou chercheurs, bibliothécaires) sont investis de missions de formation, de gestion du quotidien et de proximité, comme l’organisation de la formation sur le site, la gestion des stages dans chaque canton, le management d’un projet, la gestion d’un centre de ressources, les relations avec les partenaires du terrain et d’autres missions opérationnelles spécifiques, dans un cadre défini et dirigé par le doyen concerné.
- La Commission scientifique, regroupant des spécialistes en matière de sciences de l’éducation et de recherche, se réunit à la requête du Comité stratégique ou intervient de sa propre initiative. Elle se prononce, notamment, sur les objectifs généraux et à long terme, les plans de formation et les projets de recherche de la HEP. Les membres sont nommés pour une période de quatre ans, renouvelable.
- Le Conseil de la HEP regroupe des représentantes et représentants des formatrices et formateurs, du personnel administratif de la HEP, des étudiantes et étudiants de la HEP, des directrices et directeurs d’écoles, des associations d’enseignantes et enseignants, des associations de parents d’élèves ainsi que d’autres milieux intéressés ; il se réunit à la requête du Comité stratégique ou intervient de sa propre initiative. Il se prononce sur le développement, la politique générale et la gestion de la HEP. Les membres sont nommés pour une période de quatre ans, renouvelable.
- Le Conseil des formateurs représente les formateurs de la HEP auprès de la direction. Il est un organe de consultation pédagogique et académique pour le rectorat. Il se réunit à la requête du recteur. Il peut également intervenir de sa propre initiative. Il émet des avis et propositions à l’adresse du recteur. Le Conseil est consulté par le recteur et le Conseil de direction et émet des préavis sur tous les dossiers majeurs de la HEP et, notamment, sur : la définition des grandes orientations du plan de formation ; l’examen, sur le plan pédagogique, de projets de recherche et de projets de collaboration avec d’autres institutions de formation ; l’étude de tout autre dossier ayant un impact pédagogique majeur. De sa propre initiative, le Conseil peut aborder tout dossier et adresser des propositions au Conseil de direction.
- Le Service de l’administration et des finances (anciennement le Secrétariat général), dès 2001, a conduit un travail de mise en place de l’organisation administrative et des structures nécessaires à la bonne marche de l’institution. Cette

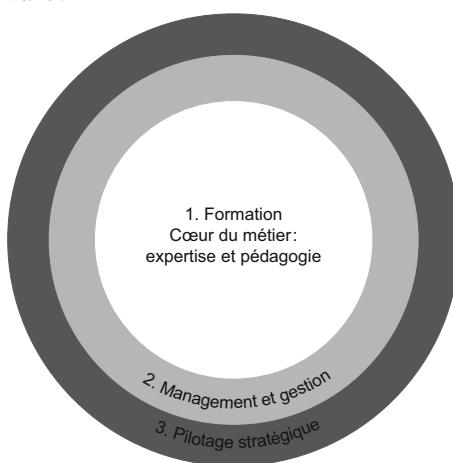
démarche s'inscrit dans la volonté du Comité stratégique de poursuivre les objectifs de la création d'une institution unique, maîtrisant sa conduite et ses finances, et ayant un rayonnement dans la région. Ce service fournit des prestations aux différentes filières de la HEP dans les domaines de la gestion financière, de la gestion du personnel, de la réglementation, de l'informatique, des projets transversaux, des acquisitions et des bâtiments.

Un organigramme plus complet est présenté en annexe à ce rapport, détaillant l'ensemble des organes institutionnels, ainsi que leurs membres.

Au-delà de ces éléments organisationnels, le nouveau dispositif de conduite s'appuie sur des principes servant à guider le bon fonctionnement quotidien de l'institution :

- Le cœur du métier de la HEP-BEJUNE est la formation selon les valeurs définies par la Charte. Cette formation peut progresser et se développer grâce à la recherche, aux ressources mises à disposition et aux services de gestion de l'ensemble.
- Les formateurs sont les piliers de la HEP ; ils ont les capacités et le sens des responsabilités qui leur permettent d'assumer en plus de leurs actions de formation, des activités de gestion du quotidien, de relations, de représentation, de projets, etc. Leur cahier des charges peut être réparti entre les actions de formation, de recherche, le suivi des étudiants et d'autres missions définies précisément.
- La gestion des ressources et le management global des équipes sont assurés par le recteur et le Conseil de direction de la HEP.
- La veille, le pilotage et l'élaboration de la stratégie de la HEP sont du ressort du Comité stratégique, notamment sur proposition du recteur et du Conseil de direction.

Ces principes peuvent se traduire par le schéma suivant :



Une perspective d'amélioration continue

Finalement, la mise en œuvre du nouveau dispositif de conduite et la réorganisation de l'institution s'articulent à une perspective d'amélioration continue de ses prestations. Cette perspective se traduit par la mise en place d'un système qualité au sein de la HEP dont le processus est permanent et évolutif. Sur le plan de la gestion, les objectifs attendus se déclinent comme suit :

- Optimiser et améliorer la gestion des tâches administratives, afin de garantir un support de qualité et d'efficacité des activités centrales que sont les formations à l'enseignement.
- Présenter les divers registres de normes permettant de décrire et d'organiser les procédures d'amélioration continue.
- Définir et faire connaître la structure et les documents d'amélioration continue afin que toute personne impliquée dans la description des processus utilise les mêmes standards.
- Fixer et communiquer les responsabilités des dossiers administratifs dans le but de clarifier les responsabilités.
- Établir des procédures simples et efficaces.
- Assurer la pérennité d'une gestion professionnelle et ainsi faciliter la transmission de dossier d'une personne à l'autre.
- Veiller à la mise à jour des outils d'amélioration continue.

En tant qu'institution de service public, la HEP-BEJUNE se doit de rendre des comptes sur la qualité de sa gestion. Le système qualité contribue à cette mission par l'énoncé des processus principaux décrit dans le manuel des processus. Le manuel a fait l'objet d'un travail d'équipe avec la participation des chefs de service des départements de l'instruction publique des trois cantons, du Conseil de direction et du service de l'administration et des finances.

Les documents d'application concrétisent la démarche énoncée dans le manuel des processus principaux, en décrivant les différentes procédures sous forme de logigramme, d'instruction de travail, de fiches ou encore de formulaires.

En définitive, depuis août 2005, ces nouveaux apports et les décisions du Comité stratégique devraient contribuer à développer les activités de l'institution et tendre vers une efficacité accrue, donnant davantage satisfaction à l'ensemble du personnel, aux étudiants et aux nombreux bénéficiaires de la HEP-BEJUNE.

Schéma 3
Principes guidant le nouveau dispositif de conduite

Section 1.2

Le personnel de la HEP-BEJUNE

La qualité d'une institution dépend bien sûr étroitement de la qualité de son personnel. Cela est d'autant plus vrai pour une institution de formation de niveau tertiaire, qui repose à sa base sur l'activité et l'engagement professionnel de personnes hautement qualifiées dont l'expertise porte sur des processus complexes comme la formation des nouvelles générations d'enseignants, mais aussi la recherche et la diffusion de connaissances.

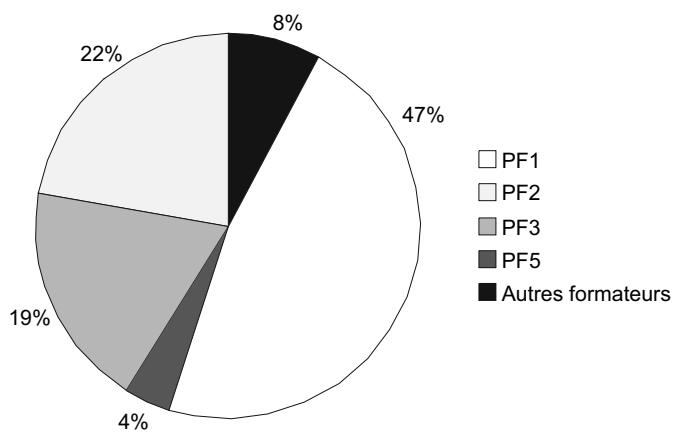
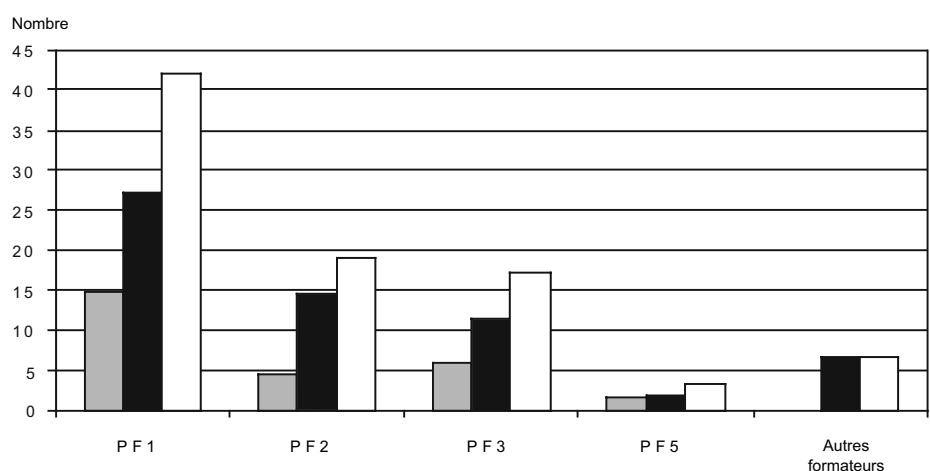
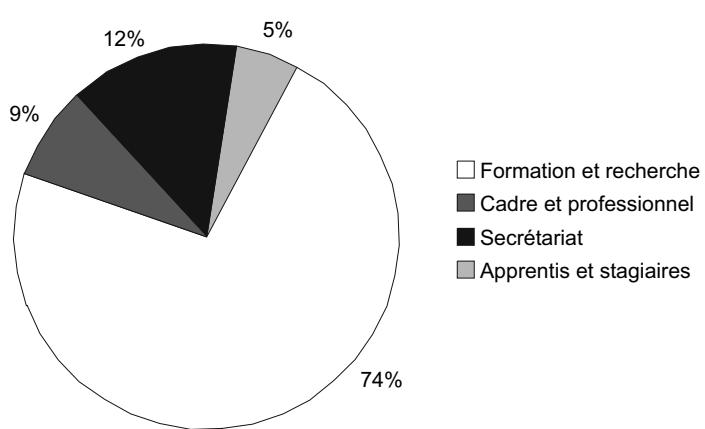
Quelques données statistiques

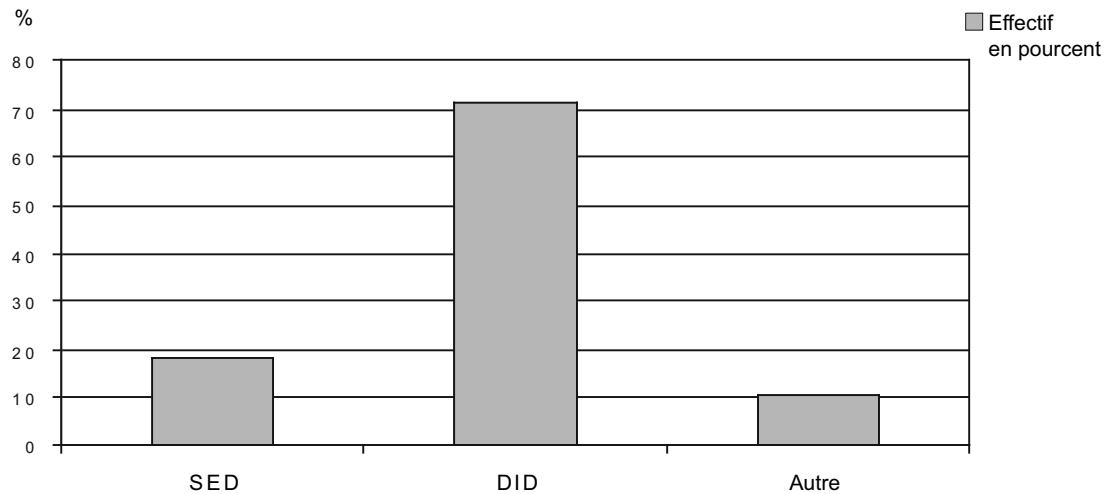
Plus de 220 personnes travaillent à la HEP-BEJUNE, ce qui représente environ 140 postes à plein temps. Actuellement, comme le présentent le tableau 1 et le graphique 1, les trois quarts du personnel contribuent directement à la mission centrale de la HEP, à savoir la formation et la recherche. Ce nombre est encore plus élevé si l'on tient compte du fait qu'une bonne partie du personnel cadre et professionnel est issue des rangs des formateurs ou liée à la formation et à la recherche. L'autre quart est formé par le personnel du service administratif et financier et surtout par le groupe des secrétaires.

Tableau 1
Répartition du personnel par fonctions

1) Personnel lié aux activités de formation et recherche	
PF1 : Formation préscolaire et primaire	42
PF2 : Formation secondaire	18.6
PF2 : Formation secondaire assistantat	1.3
PF3 : Formation continue	20.3
PF4 : Ressources documentaires et multimédias	13.9
PF5 : Recherche	4.8
Formateurs absents (congé, maladie, services externes)	3
Sous-total du personnel lié aux activités de formation et recherche	103.9 (74 %)
2) Personnel cadre et professionnel	
Rectorat	5.0
Groupe TICE et pédagogie (gestion des systèmes informatiques)	2.6
Service de l'administration et des finances	4.6
Sous-total du personnel cadre et professionnel	12.2 (9 %)
3) Personnel secrétariat	
Secrétaires	17.3 (12 %)
4) Personnel apprentis et stagiaires	
Apprentis et stagiaires	8.0 (5 %)
GRAND TOTAL DU PERSONNEL	
	141.4 (100 %)

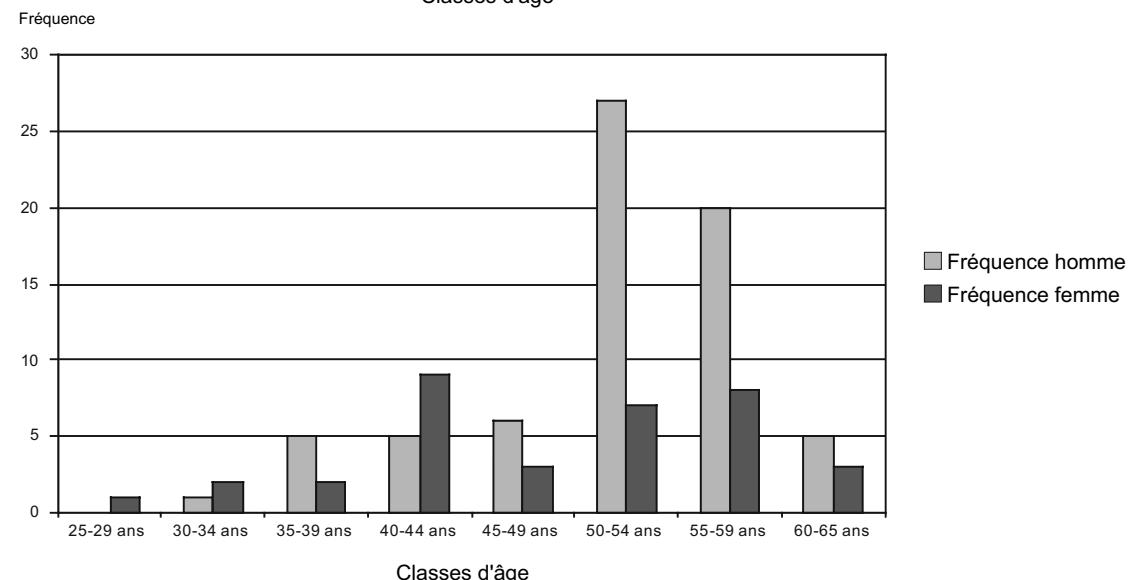
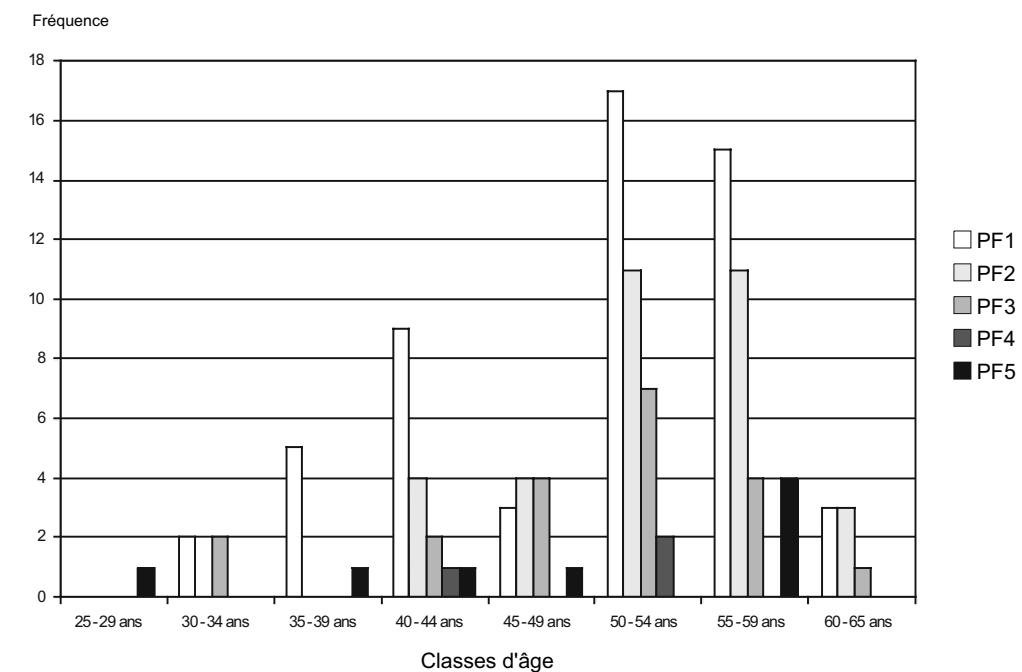
Les chiffres du tableau 1 sont exprimés en « équivalent plein temps » (EPT) et se basent sur les données d'avril 2006.



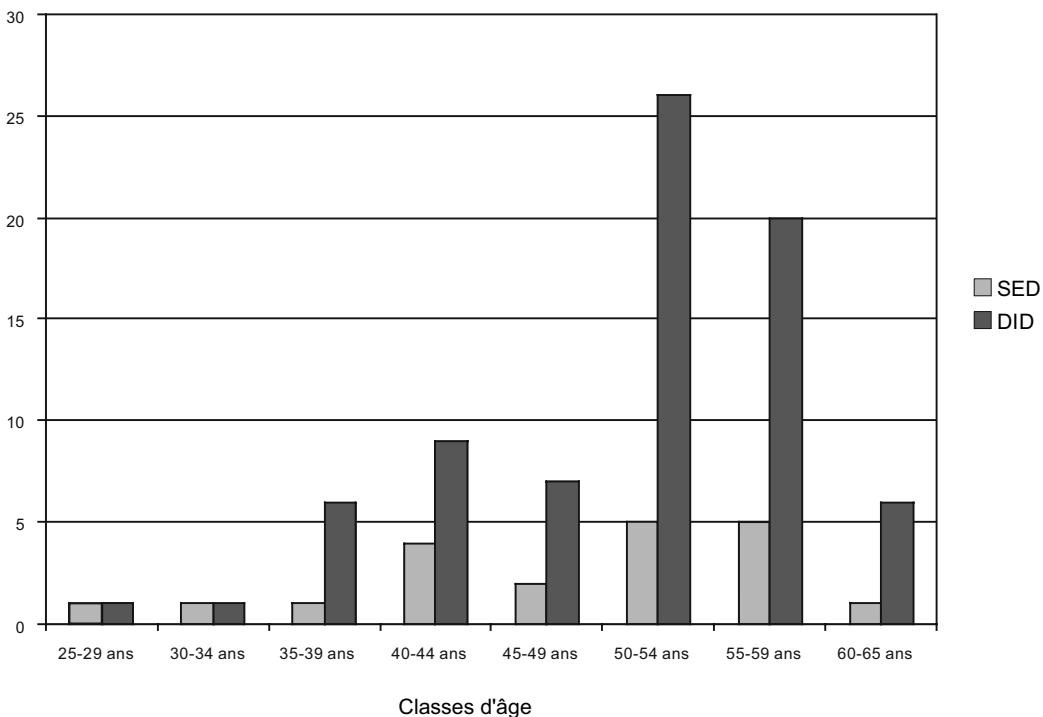


Le groupe des formateurs représente, en termes de poids numérique, mais aussi par l'importance de ses activités professionnelles, le cœur de l'institution. Nous nous attachons ici à faire ressortir brièvement les principales caractéristiques de ce groupe en termes d'âge, de sexe, de formation, de statut, etc., que nous commenterons par la suite.

Les graphiques suivants montrent que le groupe des formateurs actuellement en place vieillit et que des perspectives importantes de retraite s'annoncent d'ici cinq à dix ans pour un grand nombre d'entre eux.



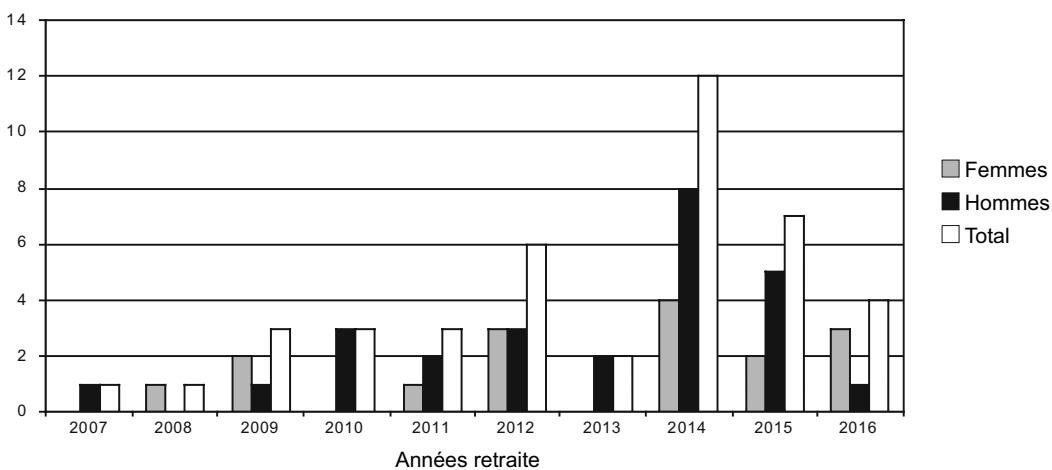
Fréquence

**Graphique 7**

Classes d'âge des formateurs selon leur spécialisation SED/DID

On observe ici que le pic de la courbe est dû à une forte présence de didacticiens qui sont plus âgés. Par ailleurs, l'évolution de la courbe des âges influe directement sur les perspectives de retraite, comme le montre le graphique suivant :

Fréquence

**Graphique 8**

L'évolution des retraites dans la HEP pour les formateurs

En ce qui concerne le niveau de formation des formateurs, leurs titres académiques et leur type de contrat (durée indéterminée (DI) ou déterminée (DD)) les données sont les suivantes :

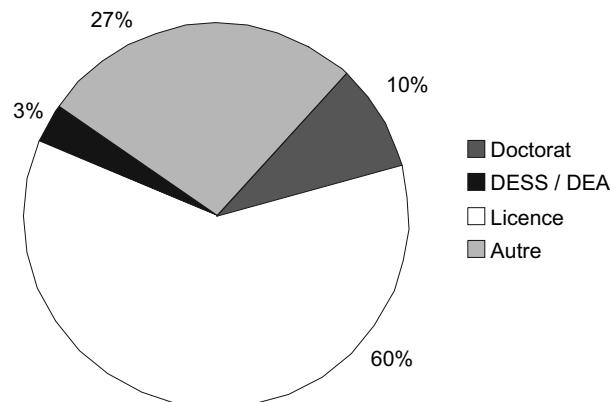
	Femmes	Femmes	Hommes	Hommes
	DI	DD	DI	DD
Doctorat	0	1	7	3
DESS/DEA	1	0	2	0
Licence	22	4	36	4

Tableau 2

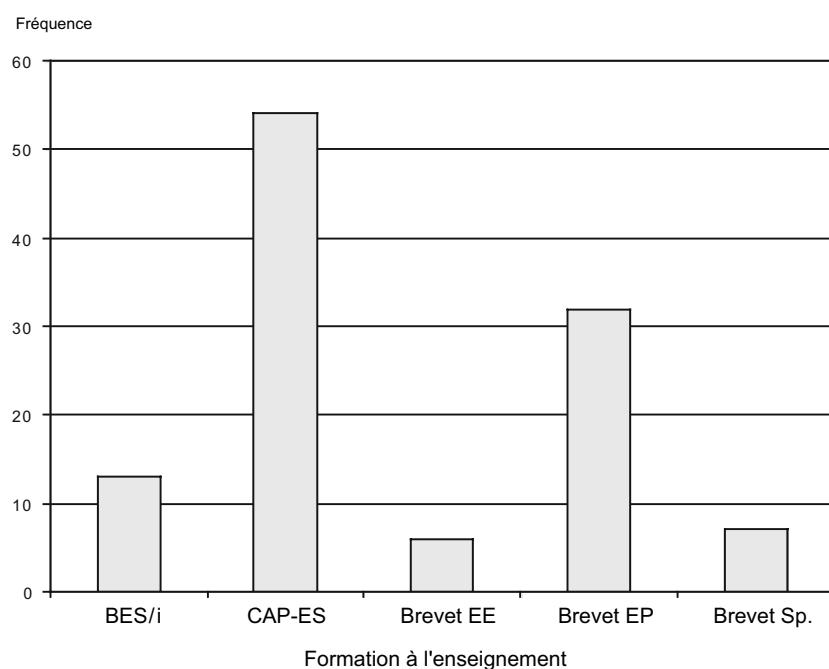
Niveau d'étude des formateurs selon le genre et le type de contrat

Graphique 9

Titres obtenus par les formateurs

**Graphique 10**

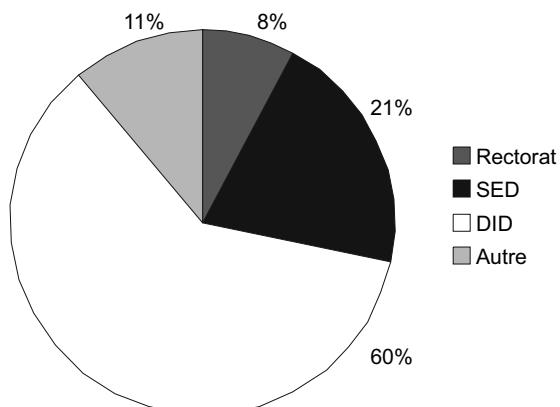
Formation à l'enseignement des formatrices et formateurs



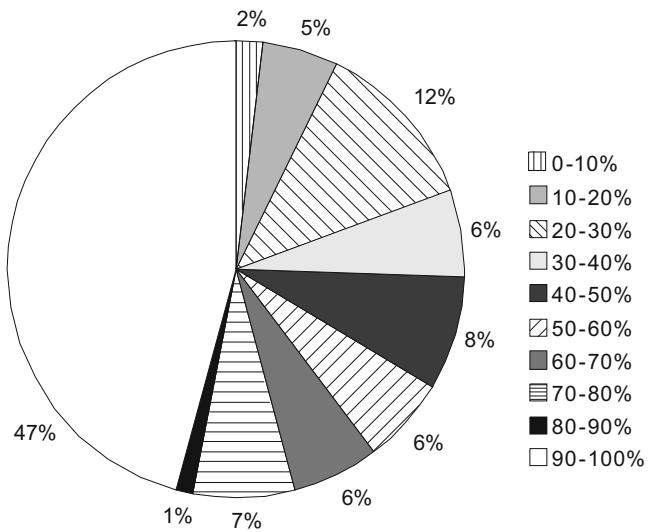
Concernant l'emploi (statut et taux d'occupation), la part la plus grande des EPT reste le fait des didacticiens.

Graphique 11

Répartition des EPT par champs

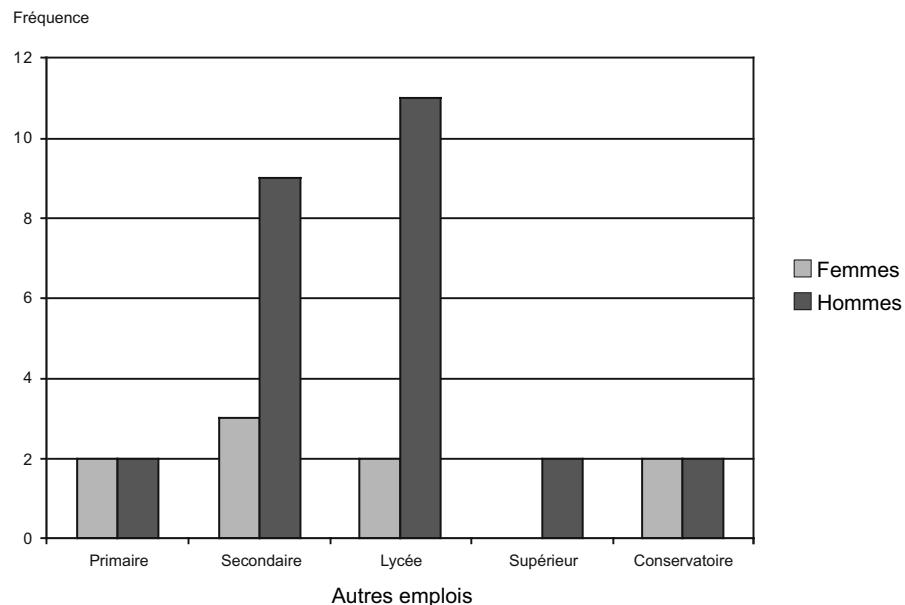


Plus de 50 % des postes occupés par les formatrices et formateurs le sont à temps partiel, dont un tiers à moins de 50 %.



Graphique 12
Répartition des emplois par taux d'occupation

Enfin, 34 %, des formateurs ont un autre employeur que la HEP et il s'agit surtout des didacticiens.



Graphique 13
Autres employeurs

Que faut-il retenir de ces quelques données ?

Le groupe des formateurs actuellement en poste à la HEP-BEJUNE appartient pour l'essentiel à la génération des anciennes écoles normales et des institutions pédagogiques.

Il s'agit donc d'une génération d'enseignants de métier issus du monde scolaire, qui a travaillé par la suite dans les écoles normales et les instituts pédagogiques cantonaux, avant de rejoindre en 2001 les rangs de la HEP. Ce groupe possède les caractéristiques suivantes :

- La majorité des formatrices et formateurs de la HEP-BEJUNE ont entre 50 et 60 ans. Au cours des dix prochaines années, près de la moitié prendront leur retraite et ce processus se fera sentir tout particulièrement à partir de 2010.
- La génération « descendante » est principalement masculine, alors que la tendance semble s'inverser pour la génération « montante » plus féminisée.
- La grande majorité des formatrices et formateurs sont engagés à durée indéterminée. La mise en place du nouveau statut du personnel a amplifié ce phénomène.
- Plus de 50 % des postes occupés par les formatrices et formateurs le sont à temps partiel : il s'agit pour l'essentiel des formatrices et formateurs œuvrant dans les didactiques de branche et qui conservent un emploi dans les écoles, particulièrement au niveau secondaire.
- En ce qui a trait aux qualifications et titres, deux tiers des formatrices et formateurs de la HEP possèdent une licence. Soulignons que bon nombre des licences ont été obtenues dans les didactiques de branche (et non en sciences de l'éducation ou dans des domaines liés à la formation) et que leur obtention est souvent assez ancienne. Parmi le personnel engagé à durée indéterminée, sept personnes seulement ont un doctorat (quatre autres personnes qui ont un engagement à durée déterminée ont également un doctorat), alors que sept formateurs sont inscrits dans une démarche de formation post-grade devant aboutir au doctorat. Pour l'heure, cela signifie que le nombre de doctorats parmi le personnel est très nettement en dessous de la moyenne des HEP alémaniques et surtout des institutions tertiaires suisses et européennes. La HEP-BEJUNE a donc un ratage à réaliser à ce sujet.
- Compte tenu de leurs trajectoires professionnelles antérieures, les formatrices et formateurs possèdent généralement une longue expérience de l'enseignement ainsi que des qualifications officielles en ce domaine. Le Certificat d'Aptitude Pédagogique (CAP) est le titre pédagogique que le plus grand nombre de formatrices et formateurs possèdent. Il correspond à leur formation en didactique de branche.
- Enfin, si la plupart des formatrices et formateurs connaissent très bien les réalités de l'enseignement en milieu scolaire, ils semblent moins familiers avec des domaines nouveaux, plus particulièrement la recherche et l'utilisation des TICE à des fins pédagogiques.

Sur la base de ces différents constats, la HEP-BEJUNE va s'engager, dans les prochaines années, à réorienter sa politique de formation du personnel, afin de donner la possibilité aux formateurs d'acquérir des compléments de formation et d'augmenter leurs compétences, notamment en matière d'utilisation des TICE. En outre, elle reconsiderera également sa politique de recrutement, en portant plus d'attention aux candidatures féminines. Ces différents éléments concernant les orientations futures seront présentés dans la vision stratégique et le plan de développement de la HEP-BEJUNE.

Statut et tâches du personnel de la HEP-BEJUNE

Depuis sa création, la HEP s'occupe de la gestion de son personnel et organise les mises au concours, les postulations, les engagements et toutes les tâches en lien avec l'activité du collaborateur tout au long de son engagement (maladies, congés, assurances sociales).

Sur le plan du statut de son personnel et de ses conditions de travail, la HEP était, en 2001, l'héritière des traditions cantonales. L'administration du personnel s'effectuait dans le cadre de l'application de la réglementation de la HEP, qui appliquait par analogie durant les cinq premières années les règles cantonales, à savoir, six statuts différents. La HEP

était tributaire des législations cantonales, notamment en matière de fixation des classifications du personnel et par conséquent, de détermination des salaires et de leur paiement. Or, celles-ci étaient très différentes d'un canton à l'autre, ce qui introduisait dans la HEP des disparités, voire des iniquités, en termes de traitement ou de calcul des annuités ainsi que de tâches. Dans un tel contexte, il était très difficile de créer une institution au fonctionnement unifié, sans parler des défis que soulevait la construction d'une identité professionnelle commune.

C'est pourquoi, dès 2001, le Comité stratégique s'est engagé dans la mise en œuvre d'un nouveau statut du personnel. Il s'agit d'un processus complexe qui a touché bon nombre d'acteurs et d'instances économiques, politiques et syndicales. Voici ses principales étapes :

9 juillet 2002	Présentation au Comité stratégique et consultation interne aux cantons
Fin 2002	Intégration des propositions cantonales
2003 – juin 2004	Travaux du groupe « <i>statut du personnel</i> » (17 séances plénières avec les associations professionnelles)
septembre 2004	2e consultation interne aux cantons
janvier - mars 2005	Consultation générale
avril - juin 2005	Décisions du Comité stratégique et mises à jour
15 septembre 2005	Adoption du nouveau statut par le Comité stratégique
septembre 2005 - juin 2006	Mise en œuvre du nouveau statut auprès des diverses catégories du personnel
1er août 2006	Mise en application officielle du nouveau statut

Le 1er août 2006, le statut général du personnel de la HEP est donc entré en vigueur et concerne plus de 220 personnes. Le passage au nouveau statut implique l'établissement de contrats d'engagement pour lesquels il est nécessaire de déterminer, entre autres, la désignation de l'emploi, l'attribution d'une classe de salaire, l'application ou non des droits acquis, l'affiliation à la caisse de pensions et à un régime d'allocations familiales.

La principale conséquence de l'entrée en vigueur du nouveau statut du personnel est l'équité de traitement entre les différents membres du personnel de la HEP. Nous pouvons citer, entre autres, la classification des emplois, le calcul des annuités, la rémunération (échelle unique), le temps de travail, les vacances et congés, les devoirs, responsabilités et droits des employé-e-s, la répartition du travail et son organisation.

En ce qui concerne les formatrices et formateurs, les tâches ont été définies et réparties entre :

- a) tâches d'enseignement (enseignement et préparation)
- b) tâches de développement professionnel
- c) tâches institutionnelles
- d) tâches de recherche
- e) tâches administratives particulières

La proportion entre les tâches d'enseignement (a) et les tâches de développement professionnel ainsi que les tâches institutionnelles (b + c) est de 80% - 20%.

Nous noterons encore l'introduction du rapport annuel d'activités qui conduit chaque formatrice et formateur à décrire ses activités et réalisations.

Les conditions de travail sont aussi harmonisées pour le personnel administratif qui disposera dorénavant, en plus des autres points décrits ci-après, de sa propre Commission du personnel.

Section 1.3

L'administration et les finances

Conformément au Concordat intercantonal créant la Haute École pédagogique BEJUNE (art. 12 et 37), le Comité stratégique décide chaque année du budget de fonctionnement de l'institution pour l'année suivante. Il fixe ensuite la part de financement dévolue à chaque canton et annonce les contributions au plus tard le 31 mars précédent l'exercice pour lesquelles les sommes sont budgétisées. Comment s'acquitte la HEP des tâches de gestion de son budget et de contrôle des ses coûts ?

La gestion financière de la HEP

La décision du Comité stratégique est précédée du processus d'élaboration du budget par lequel la direction de l'administration et des finances estime, en collaboration avec le recruteur et les doyens, les besoins en ressources financières. Le directeur de l'administration et des finances soumet la maquette au recruteur, pour approbation. Cette maquette affiche, notamment, les ressources dans les domaines des charges du personnel, des biens, services et marchandises et des investissements.

Le Conseil de direction adopte en première lecture le budget contenant une proposition de répartition entre les différentes plates-formes, les sites et l'administration.

Les membres du Comité stratégique sont alors informés sur les intentions générales (motivations, justifications) et prennent une décision conformément à leur vision politique de l'institution.

La gestion financière est confiée à la direction de l'administration et des finances. Toutefois, jusqu'en juillet 2006, les salaires étaient encore versés par les cantons partenaires, sur les indications du service de l'administration et des finances de la HEP. Les cantons fournaient mensuellement les listes des salaires payés pour comptabilisation. Cette situation de paiement des salaires par les cantons a pris fin avec l'entrée en vigueur du statut harmonisé du personnel de la HEP le 1er août 2006. La tenue de la comptabilité ainsi, que les principes comptables et d'évaluation sont conformes aux règles généralement admises dans les collectivités ou établissements de droit public en Suisse. La CDIP a édicté dernièrement des dispositions impératives sur l'organisation comptable de manière à assurer une comparabilité des coûts induits par les prestations des HEP au niveau national. La HEP-BEJUNE répond à ces critères. Par ailleurs, l'institution s'est dotée, dès fin 2003, d'une application informatique à même de garantir le niveau de sécurité nécessaire pour la tenue des comptes et le suivi

budgétaire d'une telle institution localisée sur trois sites.

Les comptes de la HEP-BEJUNE font l'objet d'un rapport annuel à l'intention du Comité stratégique, ceci depuis le début de la mise en vigueur du Concordat intercantonal en 2001. Sur cette base, ainsi qu'à l'aide du rapport annuel de l'organe de contrôle, le Comité stratégique adopte les comptes annuels et donne décharge à la direction.

Surveillance

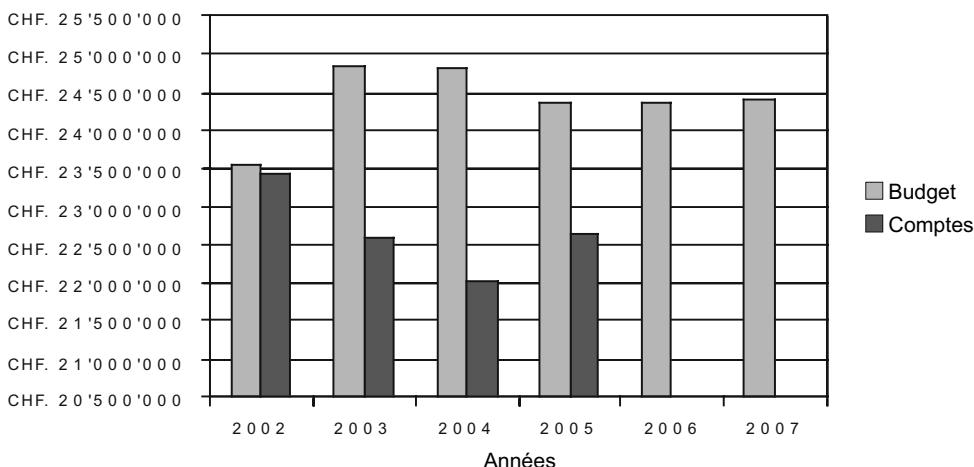
Le contrôle financier de l'institution est confié à une société de révision désignée par le Comité stratégique. KPMG, dont le siège est à Delémont. Elle a été nommée organe de contrôle de la HEP. Son mandat porte sur la vérification de la comptabilité et des comptes annuels (bilan, compte de fonctionnement, compte d'investissements, détail du compte de fonctionnement, annexe aux comptes annuels et proposition de répartition des dépenses nettes), ainsi que sur la gestion de la HEP. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions réglementaires concernant l'organisation et l'administration sont respectées. L'audit des comptes portant sur les premiers exercices (2001 à 2005) n'ont pas donné lieu à des réserves ou remarques dans le rapport de l'organe de contrôle.

De plus, trois contrôles cantonaux des finances sont conviés régulièrement à des rencontres durant lesquelles ils ont la possibilité de poser des questions à l'organe de contrôle et à la direction. Ils peuvent également demander la réalisation de contrôles particuliers à l'organe de contrôle.

Ces rencontres ont lieu annuellement après le dépôt du rapport de révision portant sur les comptes de l'année précédente. Les questions portent généralement sur les résultats de l'institution, l'organisation de la gestion financière, la réalisation et les résultats des travaux de contrôle, ainsi que sur la planification des prochains audits. Elles visent également à la coordination des travaux de contrôle réalisés dans les administrations cantonales par les contrôles cantonaux des finances.

Évolution des comptes et budgets de la HEP

Comme l'indique le graphique 14, la comparaison des comptes et des budgets des premières années d'activité montre une utilisation effective des ressources inférieure à celle qui avait été planifiée.

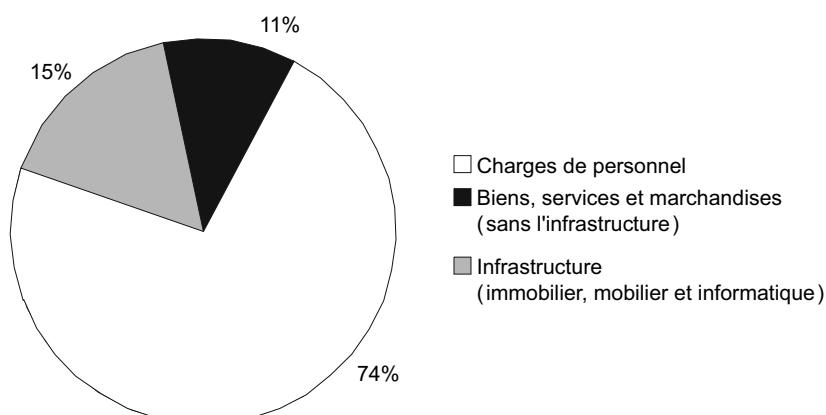


Graphique 14
Évolution 2002 – 2007, comptes et budgets décidés par le Comité stratégique (charges nettes à financer par les cantons concordataires)

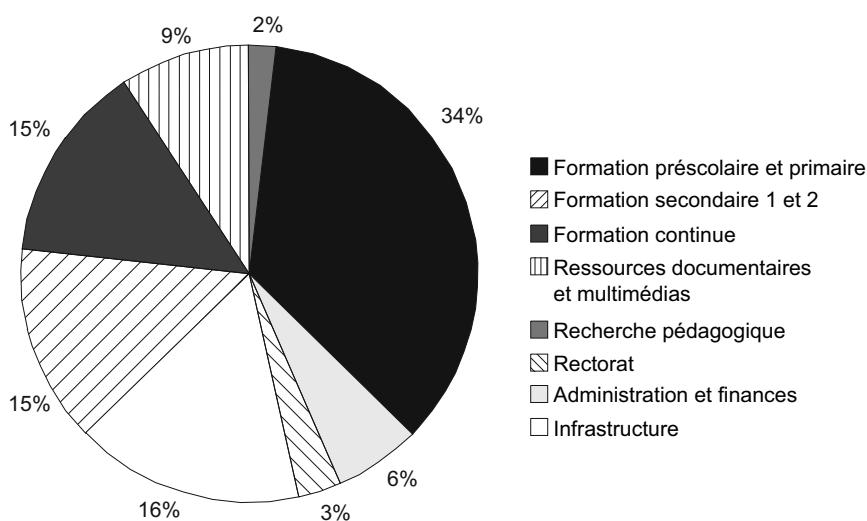
Ces différences résultent principalement du fait que la HEP n'a pas pu mettre en œuvre tous les projets qui lui étaient demandés et qui avaient été budgétés. De plus, lors des premières estimations, il a été difficile d'établir des projections dans le domaine de la formation continue (fréquentation aléatoire des cours), ainsi que concernant l'ampleur prise par les projets de recherche, encore inférieure à ce qui est visé. Par ailleurs,

la mise en place d'outils permettant une gestion toujours plus fine des ressources allouées est à l'origine d'une maîtrise croissante des coûts.

Par ailleurs, comme l'indiquent les graphiques 15 et 16, la structure des coûts montre la très petite marge au niveau de la gestion financière, qui dépend essentiellement des décisions prises par le Comité stratégique relativement au personnel.



Graphique 15
Répartition des charges brutes 2005 (avant diminution des produits)



Graphique 16
Répartition des charges nettes 2005 par objet de coût

La répartition par objet de coûts illustre l'importance respective des différentes prestations de la HEP-BEJUNE. Les activités non attribuables directement à une prestation représentent, en 2005, environ le 25 % du total des coûts (rectorat, administration et finances et infrastructure immobilière, mobilière et informatique). Dans la mesure du possible, les activités transversales sont regroupées pour gagner en efficacité et limiter les coûts.

La répartition des charges financières entre les cantons relève du Comité stratégique. Celui-ci a défini ainsi le partage du financement : les coûts sont répartis à raison de 25 % pour Berne, 25 % pour le Jura et 50 % pour Neuchâtel. Les prestations qui sont propres à un canton et dont la réalisation est confiée à la HEP, font l'objet de conventions entre la HEP et le canton concerné qui verse séparément les contributions nécessaires. Il s'agit en particulier de projets cantonaux de formation continue (Berne, Jura et Neuchâtel) ainsi que l'administration de la procédure de passation des élèves jurassiens à l'école secondaire.

La clé de répartition de 25 %, 25 % et 50 % pour Berne, Jura et Neuchâtel est justifiée par les besoins uniformes, à moyen et long terme, sur le territoire de l'espace BEJUNE. Elle est fixée de manière proportionnelle à la population des trois cantons sur les questions en lien avec la formation des enseignants et la mise à disposition de ressources documentaires et multimédia. Cette décision du Comité stratégique a été considérée comme étant en conformité avec le Concordat intercantonal qui prévoit, dans son article 38, une clé basée sur trois critères : codécision, nombre d'heures suivies par les étudiants ressortissants d'un canton et nombre d'heures dispensées sur un site localisé dans le territoire cantonal (avantage de site) sans préciser la pondération de chacun des critères. Considérant les réorganisations qui ont été décidées quant à la localisation des activités, le Comité stratégique a jugé arbitraire l'application stricte de la clé concordataire et a opté pour une clé ne considérant que le droit de codécision.

Selon l'évolution des finances de la HEP-BEJUNE, il est envisageable que la clé de répartition des coûts entre les cantons concordataires soit rediscutée et adaptée.

Projets de l'administration et des finances

Plusieurs chantiers d'envergure ont été menés dès la mise en route de la HEP. Dans ce contexte complexe d'un regroupement de plusieurs administrations cantonales œuvrant chacune à sa manière, les objectifs visés allaient se traduire par la mise en place de plates-formes de communication unifiées et d'outils de travail permettant une gestion com-

mune de qualité dans l'ensemble des domaines concernant l'institution.

Plusieurs réalisations ont ainsi été accomplies. Les principales sont décrites ci-après.

Base de données de la HEP-BEJUNE

Le défi visant à rassembler les données des bases des anciennes institutions et de les modéliser en une seule base de données HEP fut relevé avec succès.

Afin de répondre aux exigences fixées par l'environnement de l'institution, les mécanismes de la nouvelle base devaient permettre des saisies ou des modifications de données simultanées sur les différents sites et absorber un nombre élevé de données.

La collaboration et l'expertise de l'ESNIG (École supérieure neuchâteloise l'informatique de Gestion) ont conduit au choix de l'outil Oracle et à la modélisation de la base de données. Les modules de gestion développés ont été les suivants :

- Gestion des programmes des cours de la formation continue
- Gestion des candidatures pour la formation initiale
- Gestion des étudiants de la formation initiale
- Gestion du personnel HEP
- Inventaire du matériel et du mobilier
- Gestion des partenaires et des écoles
- Gestion de la formation et des formateurs en établissement (FEE) pour les étudiants de la formation initiale

Actuellement, la base de données HEP contient plus de 13'000 personnes, 1'000 institutions ou administrations, 3'000 cours de formation continue (cumul des années). Quotidiennement, une trentaine de collaborateurs introduisent, modifient et traitent les données relatives à leur travail.

Système d'identité visuelle

Toute institution vouée à communiquer se doit de le faire avec clarté et homogénéité. C'est pour répondre à cette double exigence que le Comité stratégique a mandaté la HEP pour se munir d'un nouveau système d'identité visuelle unifié.

Le système d'identité visuelle s'applique à tous les documents administratifs (lettres, notes de séance, documents de projet, cartes de visite) ainsi qu'aux autres supports tels qu'Internet, Intranet, la signalétique, les panneaux d'affichage et les affiches.

Une année après sa mise en application soit fin 2003, une évaluation sur l'impact du nouveau système a été faite. Un sondage mené auprès du personnel, des étudiants et du monde enseignant a révélé un résultat très positif. Les quelques faiblesses, particulièrement dans le domaine de la signalisation, ont déjà fait l'objet d'améliorations.

Site Internet et Intranet

Dans la lancée du projet précédent, la HEP se devait d'offrir un portail Internet de qualité aux internautes. Comme pour les bases de données, chaque entité faisant partie de la HEP possédait son propre site. Une école ne pouvant avoir plusieurs sites Internet, l'étape consistant à regrouper les besoins de toutes les plates-formes et de les structurer sous le même toit fut capitale.

De par son large éventail de services, l'organisation de la gestion du site allait reposer sur des correspondants des plates-formes et une équipe d'administrateurs. Afin de faciliter une telle gestion, l'édition, la validation des contenus et la publication des pages Web allaient se faire par l'intermédiaire d'un « *content manager* ».

Profitant du grand travail entrepris pour la mise en œuvre du site Internet, le portail Intranet se verra construit sur la même base.

Informatique

Dès sa création, la HEP a dû faire face à des besoins très larges au niveau informatique. Un projet d'architecture comprenant les enjeux financiers a été présenté au Comité stratégique qui a donné son aval pour la solution choisie et pour sa planification.

Les principaux domaines sont les suivants :

- Infrastructure informatique : Un projet d'architecture a été élaboré, puis mis en œuvre. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de s'affranchir (dans la mesure du possible) des contingences de matériel et de se concentrer sur les fonctionnalités recherchées, suivant les différents besoins pour les étudiants, les formateurs et le personnel administratif. La tâche à accomplir par les différents acteurs a été un facteur déterminant du concept.
- Le fournisseur des services : Le prestataire choisi pour la gestion de l'informatique est actuellement le STI à Neuchâtel. Ceci afin d'utiliser des structures cantonales déjà existantes et de profiter des services et synergies qu'elles peuvent mettre à disposition. Une offre a été faite et acceptée pour ce mandat de gestion.

- Choix technologique : La technologie utilisée pour les formateurs et pour le personnel administratif et technique se base sur une solution de bureau à distance (terminal serveur) qui utilise un client léger. Ceci signifie que l'intelligence se trouve centralisée à Neuchâtel et que les PC ne font que transmettre des ordres clavier/souris et reçoivent les contenus à l'écran. Ils ne font aucune opération de traitement des données. De ce fait, toutes les machines nécessaires au traitement, stockage et backup des données sont centralisées. Les PC ou terminaux sont dits légers, car ils ont besoin de très peu de ressources locales pour fonctionner et peuvent être aussi relativement anciens et fonctionner sans problème. Ceci a aussi permis de migrer tous les postes de travail sur le système de manière très rapide et de reprendre un parc de PC de trois cantons qui était très hétérogène, sans problèmes particuliers (différentes marques, capacités, systèmes d'exploitations). La conséquence de cette architecture est sa dépendance au réseau informatique.

- Le réseau informatique « *physique* » : Il est la pièce maîtresse de toute l'architecture informatique de la HEP. Celui-ci transporte toutes les informations nécessaires entre les différents sites. Basées sur une architecture de bureau à distance, les performances du réseau entre les différents sites ne doivent pas être très rapides, raison pour laquelle on a débuté avec des lignes de 2Mb/s. Une interconnexion globale à 100Mb/s sur tous les sites (à l'exception de la médiathèque de Neuchâtel) a été mise en place, afin de répondre aux besoins des étudiants et des formateurs.

Le réseau informatique « *logique* » : Il est subdivisé en 4 domaines :

Tableau 3
Domaines informatiques

Dénomination	Accès / Ressources	Sécurité
Réseau sécurisé (câble)	Disque public des formateurs et personnel administratif Documents personnels Imprimantes Messagerie Outlook Accès Internet limité	Haute
Réseau TICE (câble)	Accès Internet restreint ouvert aux besoins du multimédia Imprimantes Disque public des étudiants	Moyenne
Réseau non sécurisé (câble et hertzien)	Accès Internet illimité (libre) Accès distant pour les formateurs (VPN) Accès aux fichiers étudiants via Internet Accès à la messagerie Internet	Basse
Réseau VoIP (câble)	Téléphonie	Haute

Mise en réseau de la communauté BEJUNE

Le travail des formateurs peut se faire de différentes manières sur le réseau. D'une part, en interne, sur un site de la HEP : l'accès à toutes les ressources se fait au travers du bureau à distance et permet d'imprimer, d'accéder à des fichiers privés, publics, étudiants, de traiter sa messagerie et accéder aux sites intra - et Internet et applications spéciales. D'autre part, à l'externe, dans une salle de classe ou à la maison : l'accès aux fichiers étudiants, messagerie et Intranet est possible directement via Internet. Un accès par une connexion protégée (VPN) complète la palette des liaisons possibles et permet de retrouver, tout comme en interne, son environnement de travail depuis l'extérieur.

Par ailleurs, quatre salles « *informatiques* » sont opérationnelles depuis la fin de l'année 2003 (deux à la Chaux-de-Fonds, une à Bienne et une à Porrentruy). Ce grand projet pédagogique permet aux futurs enseignants de se familiariser avec un environnement informatique standard et de s'initier au maniement et aux possibilités pédagogiques offertes par les TICE. Un accent tout particulier est mis sur la formation à des « fonctionnalités » et non pas à des produits. Ceci permet de passer d'un type de machine ou produit à un autre sans devoir tout réapprendre. Une mise à disposition des informations sur deux écrans permet de remplacer le livre de cours et la feuille de papier pour la prise de notes. La gestion des salles se fait de manière centralisée et permet la mise à jour ou le déploiement de nouveaux logiciels de manière automatique sur plusieurs ou sur toutes les machines en même temps.

En ce qui concerne les étudiants, chacun d'eux a la possibilité de sauvegarder des documents personnels ou communs et de les consulter aussi bien depuis le réseau local de la HEP que depuis l'extérieur de l'institution. Un formateur peut déposer des documents pour consultation à l'intention d'un groupe d'étudiants. Sur demande, des répertoires temporaires à accès limité peuvent également être simplement créés pour une activité spécifique. Chaque étudiant dispose également d'une adresse électronique et peut se connecter depuis la HEP ou depuis l'extérieur pour consulter son courrier électronique.

La HEP s'est aussi engagée dans l'installation d'un réseau sans fil. Des antennes WIFI sont installées sur les 3 sites principaux de la HEP permettant un accès Internet aux étudiants, formateurs et visiteurs de passage sur les sites. Ceci permet à chacun avec n'importe quel type de matériel d'avoir un accès Internet permettant de consulter ses messages, ses données et de faire des recherches en ligne depuis pratiquement n'importe quel point du bâtiment. Le but principal est de proposer une grande flexibilité tant aux formateurs qu'aux étudiants et aux animateurs. Finalement, sur la base de l'architecture existante, le

groupe chargé du dossier étudie actuellement l'évolution du réseau HEP, pédagogique afin de le rendre plus performant et de lui permettre de s'adapter facilement aux évolutions futures de l'informatique et surtout de ce qui sera nécessaire au niveau de la formation pour rendre cette architecture efficace.

Acquisitions et bâtiments

Les décisions d'achats importants ont été centralisées au Service de l'administration et des finances ainsi qu'au rectorat. L'administration des commandes importantes est gérée entièrement par le Service de l'administration et des finances. Cette centralisation a été accompagnée de la mise en place d'une politique d'achat cohérente qui vise à une meilleure efficacité et à la réduction des coûts. Le respect du principe de l'emploi économique et rentable des fonds, ainsi que de la législation en matière de marchés publics sont confiés au Service de l'administration et des finances. Ce point fait l'objet du contrôle annuel effectué par l'organe de contrôle externe. Par ailleurs, une gestion des appareils a également été mise sur pied, afin de simplifier la gestion des fournisseurs et de pouvoir bénéficier de meilleures conditions.

En ce qui concerne les bâtiments de la HEP-BEJUNE, les cantons en sont propriétaires et sont donc responsables des travaux de maintenance, ainsi que de la conciergerie. La gestion des locaux et des projets est faite conjointement entre le Service de l'administration et des finances et les responsables cantonaux. Ainsi sont déployés les projets nécessaires au bon déroulement des activités sur les sites.

Cette collaboration a jusqu'à maintenant été fructueuse, en particulier dans les projets suivants :

- Le projet de réaménagement total du bâtiment de Beauregard à la Chaux-de-Fonds
- Le nouveau bâtiment pour la médiathèque à la Chaux-de-Fonds
- Les transformations régulières des salles dans le bâtiment à Porrentruy
- Les travaux de réaménagement des surfaces à Bienne à l'occasion de la mise en œuvre du nouveau dispositif de conduite avec en particulier l'installation de nouveaux bureaux pour le personnel de la formation continue
- La transformation complète de la médiathèque à Porrentruy

Réglementation

Dès sa création, la HEP-BEJUNE s'est dotée d'une solide base réglementaire, concernant, notamment, le personnel, les formations et les étudiants... etc. Une liste des règlements et directives peut être consultée en annexe à ce rapport.

Formation, recherche et diffusion de connaissances : les missions de la HEP-BEJUNE

Partie 2

Présentation de la partie 2

Les programmes et activités de formation initiale et continue ainsi que la recherche et la diffusion de connaissances constituent les missions principales de la HEP-BEJUNE. Cette seconde partie est destinée à les présenter, telles qu'elles s'articulent concrètement à travers les programmes, les services et les activités de formation et de recherche. Mais avant d'aborder ces éléments, précisions brièvement les idées et principes qui les sous-tendent.

La réflexion quant aux structures des formations initiales actuelles, préscolaire - primaire et secondaire, a débuté en 1995 par l'adoption de recommandations sur la formation du corps enseignant et sur les Hautes Écoles Pédagogiques (CDIP, octobre 1995) ainsi que par la rédaction d'une Charte fondatrice qui assigne à l'institution des missions de formation et d'éducation inscrites dans l'évolution de la société moderne. Ce dernier document définit également quel enseignant la HEP souhaite former et pour quelle École.

Considérant qu'il n'y a pas de prospective de la formation des enseignants sans prospective préalable de l'éducation et plaçant sa réflexion au confluent du souhaitable et du possible, la HEP-BEJUNE fait sienne la recommandation de la Commission internationale de l'UNESCO sur l'éducation pour le XXIe siècle et considère la formation des enseignantes et des enseignants dans une perspective qui les conduise à s'inscrire dans un processus général d'éducation se développant tout au long de la vie et reposant sur quatre piliers : apprendre à connaître, apprendre à faire, apprendre à vivre ensemble, apprendre à être.

Afin de participer activement à un processus de professionnalisation souhaitable de l'acte d'enseigner, la HEP dispense une formation de niveau tertiaire :

- mettant les futurs enseignantes et enseignants en mesure de répondre aux exigences et aux défis croissants de leur mission éducative,
- s'inscrivant dans une perspective de formation réellement continue,
- conduisant à la maîtrise de compétences nouvelles,
- par des processus de formation nouveaux,
- et associant étroitement l'ensemble des acteurs de la formation à sa gestion pédago-

gique et administrative ainsi qu'à la définition et à la mesure de ses objectifs.

Les principes actuels de la formation BEJUNE

Dès 2002, s'inspirant des principes énoncés par la Charte fondatrice de la HEP, le Comité stratégique précise dans son « *Message introductif au plan de formation secondaire* » :

« A l'aube du XXIe siècle, la formation du corps enseignant en Suisse accède enfin au niveau tertiaire. Il s'agit bien d'une forme d'événement qui découle de l'adoption, en octobre 1995, par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, de recommandations sur la formation du corps enseignant et sur les Hautes Écoles Pédagogiques. En cette circonstance, les autorités en charge de l'éducation et de l'instruction dans ce pays ont manifesté leur détermination à assurer aux enseignants une formation qui leur permette de mieux comprendre la complexité et la diversité de notre société, de faire face aux exigences croissantes de leur métier, de prendre toute leur place dans une école publique attachée à l'avènement de citoyennes et de citoyens autonomes et responsables, conscients de leurs droits, de leurs devoirs et de leur insertion dans un environnement naturel et culturel à préserver, sensibilisés aux valeurs éthiques et spirituelles de l'individu et attachés aux principes défendus par les Droits de l'Homme ».

Les programmes de formation de la HEP s'inspirent directement de ces idées. Ils proposent une structure modulaire axée sur un certain nombre de principes pour la formation professionnelle des enseignants, parmi lesquels on retiendra en particulier :

- L'interdisciplinarité, qui permet l'identification de carrefours où les différents domaines de formation sont appelés à se côtoyer, à agir ensemble au nom d'un principe de globalité qui sous-tend la profession enseignante.
- La rencontre entre formateurs, qui favorise l'émergence du sens dans la formation.
- La cohabitation entre les enseignants de toute catégorie, grâce à un grand nombre d'activités communes aux deux filières de formation initiale.

- La réflexion responsable et autonome des enseignants par la place significative accordée à la recherche.
- Le rapprochement et le développement de la cohérence entre la formation théorique et la formation pratique par l'accroissement de la durée et de la signification de la formation en établissement et par les échanges institués entre les formateurs de la HEP et les formateurs en établissement.
- Des contenus adaptés aux défis que l'École publique devra relever dans les années à venir, en particulier dans le domaine des technologies de l'information et de la communication et la mise en œuvre des futures réformes (PECARO, etc.).
- Des activités centrées sur la formation de la personne qui préparent au changement et développent l'imaginaire pédagogique.
- Une ouverture sur le monde extérieur qui permet de mieux en saisir les spécificités et de mieux intégrer ces dernières dans le processus d'enseignement.
- Un respect de la personne et de ses droits qui est le garant des structures démocratiques de nos institutions et fonde de véritables relations interpersonnelles.
- Le parti de continuité entre les formations initiales et la formation continue qui favorise des pratiques dynamiques et adaptées aux nouvelles exigences de la profession enseignante.

Ainsi les programmes de cette nouvelle formation des enseignants proposée par la HEP BEJUNE sont-ils riches de nombreuses promesses. Pour autant, ils ne suffisent pas à eux seuls à garantir la réussite de cette refondation. À côté des structures de l'institution posées par le Concordat, au delà des plans de formation, ce sont aussi et surtout l'engagement, la sensibilité et la compétence de chaque acteur qui font du projet HEP-BEJUNE une réalité dynamique et pertinente.

Très concrètement, l'application de ces principes de formation a conduit, entre autres, à :

- l'élaboration d'un référentiel de compétences intitulé « *construire la formation autour de dix compétences clés* » ;
- l'application d'une évaluation essentiellement formative en termes d'unités de formation (UF) acquises ou non acquises ;

- un concept de la recherche en éducation comme élément d'analyse de la pratique ;
- une articulation constante et étroite entre « *théorie et pratique* » ;
- une alternance régulière des lieux de formation (institution - terrain).

L'ensemble de ce dispositif vise à développer la capacité réflexive des futurs enseignants dans l'exercice de leur profession.

Par ailleurs, depuis l'entrée en fonction de la nouvelle équipe de direction, en août 2005, la HEP s'est engagée dans l'énoncé d'une politique de formation, notamment avec la publication d'un document intitulé Les parcours de formation à la HEP-BEJUNE : vision et principes curriculaires (Rectorat, décembre 2005), qui précise les grandes orientations scientifiques et professionnelles des futurs programmes de la HEP-BEJUNE dans l'optique d'un passage à Bologne.

Longtemps considérée comme un niveau d'enseignement terminal pour la vaste majorité des enfants, l'école primaire constitue aujourd'hui seulement un socle de base commun à tous les élèves. Elle représente donc une voie de passage obligée pour la formation secondaire et tertiaire. En même temps, il est indéniable que les enfants et les jeunes qui fréquentent l'école primaire vivent de nos jours dans un environnement social, familial et culturel beaucoup plus complexe que celui des générations précédentes. Les sources de connaissances et d'influences, les modèles familiaux, les repères socioculturels changent désormais à un rythme rapide. Tout cela rend donc plus complexe le rôle du maître ainsi que sa formation, qui couvre désormais un spectre plus large de connaissances et de compétences à acquérir.

Voici comment la HEP-BEJUNE s'acquitte de cette mission de formation des futurs maîtres du primaire.

Une formation sur trois sites

La formation préscolaire et primaire pour les futurs enseignants est le programme le plus important de la HEP autant en termes de durée et d'ampleur, d'étudiants à former que de formateurs impliqués dans la formation.

A l'ouverture de la HEP en août 2001, la formation préscolaire et primaire était placée sous la responsabilité d'une direction composée d'un Directeur et de trois Directeurs-adjoints. La formation se déroulait sur trois sites, à savoir Bienn (SBI), Porrentruy (SPO) et Neuchâtel qui sera remplacé dès 2002 par La Chaux-de-Fonds (SCF). L'enseignement et l'encadrement de la pratique professionnelle étaient assurés par les formatrices et formateurs issus des institutions cantonales constitutives de la HEP. La gestion administrative de la formation était gérée au sein de trois secrétariats.

Le personnel alors en fonction correspondait à 39 postes « *équivalent plein temps* » (EPT) pour 56 collaborateurs, répartis de la manière suivante :

SBI	16 personnes pour 10,3 EPT
SPO	18 personnes pour 9,9 EPT
SCF	22 personnes pour 18,8 EPT

Durant la période 2002-05, la fin des formations cantonales à assurer et l'arrivée massive, en 2002, d'une cohorte pléthorique de quelque 178 étudiants, acceptée sans mise en application du numerus clausus, ont nécessité l'engagement supplémentaire temporaire de 3,5 EPT.

La mise en application systématique d'un concours d'entrée limitant à 110 le nombre de candidats admis pour les cohortes suivantes et le terme de la formation de la promotion pléthorique ont permis de revenir, dès 2005, à une enveloppe « *équivalent plein temps* » comparable à celle qui prévalait à l'ouverture de la HEP en 2001.

Ainsi pour l'année 2005-2006, la plate-forme préscolaire et primaire occupe :

SBI	24 personnes pour 10,6 EPT
SPO	20 personnes pour 9,8 EPT
SCF	30 personnes pour 19,6 EPT

Soit un total de 40,0 EPT pour 74 collaborateurs et collaboratrices en charge de l'enseignement et l'encadrement des étudiants, de la direction de la formation pédagogique. Six secrétaires (4,6 EPT) assurent la gestion administrative de la formation sur les trois sites.

Dès août 2005, la HEP-BEJUNE a mis en place une nouvelle structure organisationnelle. La formation préscolaire et primaire se déroule toujours sur trois sites (SBI, SPO, SCF) et la direction de la plate-forme (PF1) a été attribuée à un doyen. Ce dernier a confié des mandats de type :

- responsable de l'organisation de la formation (ROF)
- responsable de la pratique professionnelle (RPP)
- planification pédagogique à un groupe de formateurs (groupe de formateurs GTPLANPF1)

Cette délégation de responsabilités a été rendue nécessaire du fait d'une localisation décentralisée de la formation préscolaire et primaire.

Quelques statistiques sur la PF1

À l'aide de données statistiques, décrivons brièvement les principales caractéristiques des cohortes d'étudiants depuis 2001.

Tableau 4

Étudiants en formation en fonction de la provenance cantonale

	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06
PF1	74	224	314	339	294
Berne	12	38	56	62	62
Jura	28	62	96	89	70
Neuchâtel	33	121	158	185	160
Autres	1	3	4	3	2

Graphique 17

Étudiants en formation sur les sites

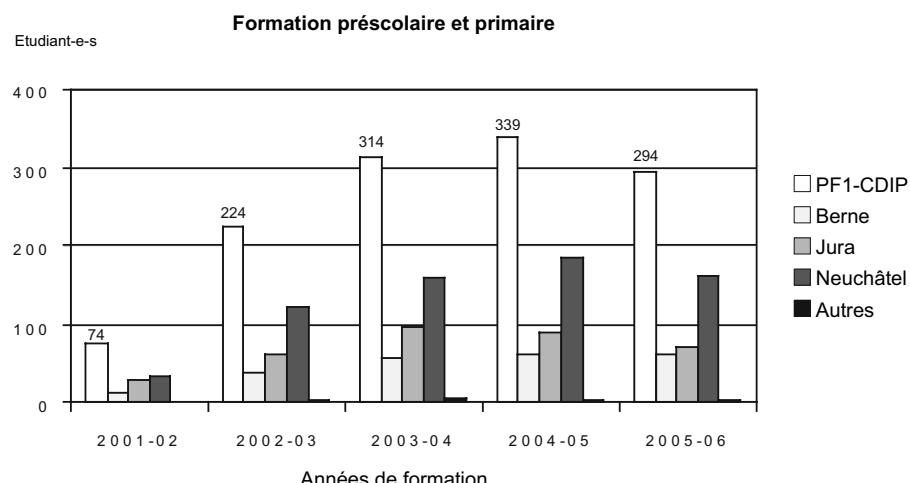


Tableau 5

Sexe ratio des étudiants en formation

	Femmes	%	Hommes	%	Total
2001-2002	58	78.4	16	21.6	74
2002-2003	183	81.7	41	18.3	224
2003-2004	263	83.8	51	16.2	314
2004-2005	284	83.8	55	16.2	339
2005-2006	246	83.7	48	16.3	294
Moyenne		83.1		16.9	1245

Tableau 6

Étudiants diplômés en fonction de la provenance cantonale

	2003	2004	2005
PF1-CDIP	0	62	146
Berne	0	8	25
Jura	0	27	33
Neuchâtel	0	26	86
Autres	0	1	2

Nature et objectifs de la formation

L'exigence de la maturité gymnasiale est la condition d'accès normale et prioritaire à la formation préscolaire et primaire. La quasi-totalité des étudiants qui fréquentent la HEP-BEJUNE ont ce profil à l'admission. Toutefois, la HEP-BEJUNE offre une autre possibilité. Cette alternative concerne des candidats qui choisissent l'enseignement en tant que « *vocation tardive* » après avoir exercé une autre profession pendant au moins trois ans après l'obtention de leur diplôme. Ils représentent moins d'un pour cent des effectifs. L'admission de ces candidats passe par la réussite d'examens permettant d'évaluer leurs connaissances et compétences à suivre une formation tertiaire. Compte tenu du déséquilibre entre le nombre de places disponibles pour la formation (110 candidats) et les inscriptions, un concours d'entrée a dû être organisé durant ces trois dernières années. Un concours qui vérifie la motivation à devenir enseignant au cours d'un entretien basé sur un dossier de motivation.

Le programme de formation PF1 conduit à une habilitation à enseigner pour le degré préscolaire et pour les six premiers degrés de la scolarité obligatoire. Le choix opéré d'une habilitation large à enseigner a été adopté pour répondre à plusieurs objectifs dont les principaux sont les suivants :

- favoriser la mobilité du personnel enseignant durant sa carrière
- éviter le clivage entre le personnel du préscolaire et celui du primaire
- développer une culture professionnelle commune à tous les enseignants favorisant la progression des apprentissages dans l'ensemble du cursus scolaire
- mettre en évidence les aspects identitaires communs du métier d'enseignant favorisant la reconnaissance de cette profession
- répondre de manière plus souple à la fluctuation du marché du travail. L'engagement d'enseignants formés à la HEP-BEJUNE dans d'autres cantons romands, voire à l'étranger, à la rentrée 2004 et 2005 en est une preuve tangible

Les futurs diplômés seront appelés à devenir des maîtres généralistes pour les degrés préscolaires et primaires. À ce titre, ils seront habilités à œuvrer dans une classe relevant de ce secteur en tant que maître unique, chargé de conduire l'ensemble des activités figurant au plan des études de l'année concernée. À ce sujet, il convient de se référer au programme romand CIRCE I ainsi qu'à PECARO. Les didactiques correspondant aux domaines enseignés portent sur les disciplines suivantes : français, mathématique, allemand, connaissance de l'environnement (se développant à partir de la quatrième année sous géographie, histoire et sciences naturelles), éducation visuelle et artistique, éducation musicale, éducation physique et sportive, éducation aux médias et TICE, ouverture

aux langues, éducation à la citoyenneté.

Compte tenu de leur faible importance ou de leur absence dans la trajectoire gymnasiale des étudiants, certaines disciplines font l'objet d'une attention particulière sous la forme d'une mise à niveau : elles figurent en tant qu'unités préalables acquises au plus tard au terme de la deuxième année de formation. Les unités préalables portent sur l'éducation musicale, visuelle et instrumentale (maîtrise d'un instrument), les activités manuelles, ainsi que sur l'histoire et l'actualité des religions.

Certains champs de la formation sont destinés à des activités spécifiques de l'enseignement préscolaire (la rythmique, par exemple), visent des qualifications professionnelles plus générales au niveau du développement personnel dans le domaine de l'expression artistique ou abordent la question sensible du développement durable en parallèle avec la didactique de l'environnement.

Une formation pour les professionnels du XXIe siècle

Dans son organisation particulière, la formation initiale d'une durée de six semestres repose sur une structure modulaire. Chaque module regroupe des activités de natures diverses menées dans le cadre de cours théoriques et de stages. Ces différentes activités permettent aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences professionnelles qui sont évaluées dans le cadre d'unités de formation, ci-après UF. La validation des UF a lieu au terme d'un module, d'un semestre, d'une année et l'acquisition des crédits y relatifs est exprimée selon la norme ECTS (European Credit Transfert System). La formation complète correspond à 180 crédits ECTS. Les unités de formation s'inscrivent dans les domaines suivants :

- sciences de l'éducation
- expression et développement de la personne
- gestion et conduite de la classe
- didactiques des disciplines scolaires
- méthodologie de la recherche, mesure et évaluation
- contexte économique, social et culturel
- pratique professionnelle

La formation pratique comporte huit semaines de stages en première année, neuf semaines en deuxième et douze semaines en troisième année, soit 29 semaines de stages.

L'évaluation des stages fait l'objet d'un suivi et d'un encadrement spécifiques. Une spécificité légitime puisque la HEP-BEJUNE fait de la pratique réflexive et de l'articulation « *théorie-pratique* » un élément fort de sa formation. Dans ce contexte, une part non négligeable des activités théoriques liées à la réflexion sur les pratiques et la gestion de la classe permet à l'étudiant de développer des compétences transversales qui lui assurent progressivement une

maîtrise de sa pratique professionnelle. Durant son cursus de formation, l'étudiant a la possibilité de vivre deux projets de mobilité².

En deuxième année, un module linguistique permet à l'étudiant d'expérimenter et de développer des compétences orales en allemand portant notamment sur le langage « *classe* ». Cette expérience est vécue sous la forme d'un séjour de six semaines dans une région alémanique consacré à un stage dans une classe primaire des cantons de Soleure, Lucerne ou Berne.

En troisième année, un module intitulé « *Projet* » offre à l'étudiant un moment et un espace de formation pour mobiliser et mettre en application des connaissances et des compétences dans des situations nouvelles dans le cadre d'un projet personnel en lien avec la vie scolaire et/ou éducative sous la forme, par exemple, d'un stage hors de l'espace BEJUNE ou dans des institutions spécialisées.

La formation initiale : une première étape

La formation initiale étant limitée à trois ans, un certain nombre de compétences seront acquises durant les premières années de la pratique du métier, mais également dans des cours de formation continue. D'où la nécessité pour l'étudiant d'acquérir la conviction que le métier d'enseignant est un continuum et que la formation continue est une obligation professionnelle. Les diplômés de la HEP-BEJUNE sont tous au bénéfice d'un titre qui leur permet d'enseigner dans l'ensemble des degrés du préscolaire et du primaire même si, en troisième année, une option -2+2 ou 3/6 est choisie par l'étudiant. Pour cette raison, une formation complémentaire en cours d'emploi est organisée à l'intention des diplômés qui ont été engagés dans le secteur non accentué durant leur troisième année (du -2+2 au 3/6 ou vice versa). La formation proposée vise à accompagner de manière ciblée la première année d'exercice de la profession en tenant compte de la trajectoire du jeune enseignant et des besoins individuels qu'il aura manifestés.

Des résultats positifs

Après quelques années d'existence à peine, la formation offerte par la PF1 a évolué de manière extrêmement positive et a obtenu des résultats importants en termes de qualité de formation, mais aussi de fonctionnement du programme :

Formation reconnue

En 2005, la formation préscolaire et primaire a reçu de la CDIP, au terme d'une procédure ordinaire de reconnaissance des titres, la reconnaissance du diplôme d'enseignement délivré ainsi que l'appellation Bachelor of Arts in Pre-Primary and Primary Education.

Attractivité de la formation préscolaire-primaire

Un nombre important d'étudiants ont choisi de venir se former auprès de la HEP-BEJUNE : nous avons même dû procéder pratiquement chaque année à un concours d'admission, compte tenu du nombre de places disponibles. Au cours de ces deux dernières années, la formation préscolaire et primaire a accueilli des étudiants d'autres HEP (Zürich par exemple) pour une période de formation d'un semestre.

Amélioration progressive du plan des études

Depuis l'ouverture de sa première filière, la HEP a constamment actualisé son programme de formation, tenant compte des expériences et en écoutant les observations exprimées par les étudiants.

Meilleure coordination entre les sites et harmonisation des programmes

Des équipes disciplinaires intersites ont été constituées, les formateurs ont partagé leurs conceptions, puis construit ensemble un dispositif commun aux trois sites : un fundamentum du cursus pour les trois années de formation a été établi.

Clarification des modalités d'évaluation des étudiants

Évalués de manière différente d'un site à l'autre avant l'ouverture de la HEP, les étudiants ont été mis au bénéfice de procédures d'évaluation similaires et traités de manière identique en cas d'échec en ultime passation.

Nécessité d'une vision verticale du métier d'enseignant du secteur préscolaire jusqu'au niveau de la maturité

Des rencontres communes réunissant futurs enseignants préscolaires-primaires et futurs enseignants secondaires ont été mises sur pied. Des journées « CARREFOURS » jalonnent le cours de la dernière année d'études de la PF1 et la première de la PF2 durant lesquels les étudiants sont appelés à travailler ensemble sur des thématiques communes.

Enveloppe budgétaire respectée

Recherchant des synergies dans l'utilisation des ressources et exerçant un contrôle régulier durant chaque exercice, la PF1 a travaillé durant toutes ces années en respectant strictement le budget qui lui était alloué.

Pour compléter cette section sur la formation primaire, mentionnons que, dès la rentrée 2006, la PF1 doit s'engager dans l'importante réforme Bologne. Elle devra aussi anticiper les évolutions qui accompagneront l'implantation, en Suisse romande, du programme PECARO prévu, pour l'instant, en 2008. Dans cette perspective, le doyen de la PF1, en collaboration avec le doyennat et le Conseil de direction, a entrepris une démarche auprès des cantons BEJUNE afin de mieux prévoir les changements qui s'amorcent, notamment en ce qui concerne le type de maître à former pour le primaire de demain.

² Lire à ce propos le Bulletin n°2 de la HEP-BEJUNE, paru en avril 2006, consacré à la mobilité dans la carrière enseignante

La formation secondaire (PF2)

Section 2.2

La formation secondaire s'adresse actuellement à des détenteurs ou détentrices d'une licence. Elle comprend 90 crédits ECTS répartis sur deux ans. La première année de formation est à plein temps (60 ECTS), la seconde (30 ECTS) est organisée en emploi (entre 30 et 60 %). Le titre délivré est un diplôme d'enseignement pour le secondaire 1 et les écoles de maturité. Jusqu'en 2004, la HEP a assumé la fin de la formation des étudiants du BES (Brevet d'enseignement secondaire bernois).

Par ailleurs, à la demande des cantons BEJUNE, la formation secondaire a également été mandatée afin de régulariser la situation d'enseignants exerçant au secondaire 1 ou 2 depuis quelques années sans formation pédagogique. Cette filière s'est ouverte en août 2002 et a été fermée en juillet 2006. Ces enseignants se sont formés en une année et ont obtenu un certificat d'enseignement (CE) reconnu dans l'espace BEJUNE

exclusivement.

S'agissant du fonctionnement de la plate-forme secondaire, la HEP peut compter sur les compétences de 39 formateurs et formatrices. Ces dernières années, la PF2 a passé de 19.2 équivalents pleins temps (EPT) à 16.2 EPT. Ces EPT englobent également les postes de direction et de responsables de la formation (2.5 EPT). Enfin, la PF2 dispose d'un poste et demi de secrétariat.

Entre 2001 et 2004, la plate-forme secondaire était sous l'autorité d'un directeur et de trois directeurs adjoints. La formation se déroulait sur les trois sites (Biénné, Porrentruy et La Chaux-de-Fonds). Dès août 2005, avec le plan d'amélioration et le nouveau dispositif de conduite, la PF2 est dirigée par un doyen et la formation a été centralisée à La Chaux-de-Fonds. Seuls les stages sont décentralisés.

Quelques statistiques sur la PF2

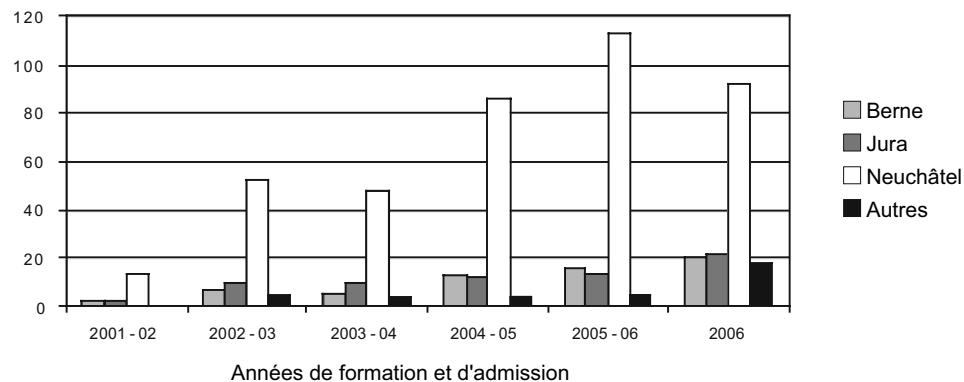
Commençons par présenter quelques données statistiques sur les étudiants de la PF2 concernant l'évolution de leur nombre, les diplômes obtenus, etc.

	2001 - 02	2002 - 03	2003 - 04	2004 - 05	2005 - 06	2006
Berne	3	7	6	13	16	20
Jura	3	10	10	12	15	22
Neuchâtel	14	53	48	86	113	92
Autres		5	4	5	5	18
Totaux	20	75	68	116	148	152

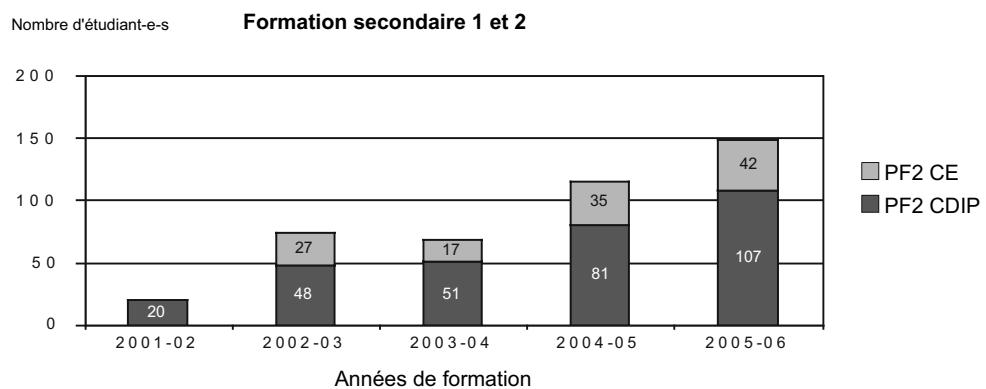
Tableau 7

Nombre d'étudiants ou de candidats et répartition cantonale (sans BES). Ce tableau comprend les diplômés et les étudiants licenciés ainsi que les certificats d'enseignement (CE) de 2002 / 2003 à 2005 / 2006. En revanche, il n'englobe pas les étudiants issus-e-s du BES de 2001 à 2004.

Nombre d'étudiant-e-s **Répartition cantonale des étudiant-e-s ou des candidat-e-s**



Graphique 18

Graphique 19

On constate tout d'abord que le nombre d'étudiants va croissant d'année en année. Ainsi, pour l'admission en août 2006, nous avons reçu 152 candidatures : 9 bacheliers et 143 étudiants se destinant à une maîtrise universitaire avec le Certificat préparatoire à la formation d'enseignant-e (CPFE). Sachant que la formation secondaire met annuellement 85 places à disposition et même si l'ensemble de ces candidats n'entreront pas effectivement en formation, ce nombre est révélateur d'un intérêt marqué pour la nouvelle formation.

La répartition cantonale des étudiants ou des candidats penche nettement en faveur du canton de Neuchâtel. La proportion des candidats venant d'autres cantons ou d'autres pays a plus que triplé. Enfin, en juillet 2006, la plate-forme secondaire a regularisé la situation de 121 enseignants ne bénéficiant pas d'une formation pédagogique (CE dans le tableau ci-après).

Tableau 8

Nombre d'étudiants

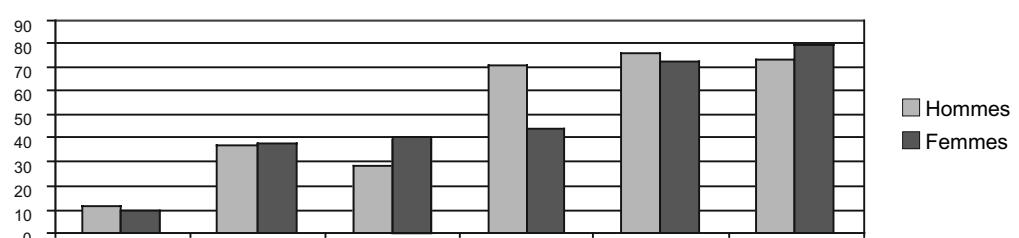
	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06
PF2 CDIP	20	48	51	81	107
PF2 CE		27	17	35	42

En ce qui concerne la répartition hommes-femmes parmi les étudiants de PF2, les données sont les suivantes depuis 2001 et on constate que l'équilibre des sexes dans la formation secondaire est assuré dans la durée :

Tableau 9

Répartition Hommes – Femmes

	2001 - 02	2002 - 03	2003 - 04	2004 - 05	2005 - 06	2006
Hommes	11	37	28	72	76	73
Femmes	9	38	40	44	72	79
Totaux	20	75	68	116	148	152

Graphique 20**Répartition Hommes / Femmes**

En ce qui a trait aux diplômés issus de la PF2 depuis 2001, la situation est la suivante, et nous la présentons en fonction des disciplines enseignées et des niveaux (sec 1, sec 1 et 2, sec 2) :

Années 2001 - 2005 diplômés du secondaire 1	
Activités créatrices manuelles	6.03 %
Activités créatrices sur textiles	3.49 %
Allemand	7.94 %
Anglais	5.71 %
Biologie	1.59 %
Chimie	1.59 %
Économie familiale	4.76 %
Éducation musicale	2.86 %
Éducation physique et sportive	6.35 %
Espagnol	0.63 %
Éducation visuelle et artistique	8.57 %
Français	9.52 %
Géographie	9.21 %
Histoire religieuse et éthique	2.22 %
Histoire	6.35 %
Italien	0.95 %
Langue et culture de l'Antiquité	3.17 %
Mathématique	7.62 %
Sciences expérimentales	11.43 %
Total	100.00 %

Années 2001 - 2005 diplômés du secondaire 1 et 2	
Allemand	5.88 %
Anglais	14.12 %
Biologie	7.06 %
Éducation musicale	2.35 %
Éducation physique et sportive	3.53 %
Espagnol	3.53 %
Français	20.00 %
Géographie	11.76 %
Histoire	17.65 %
Informatique	1.18 %
Italien	1.18 %
Langue et culture de l'Antiquité	1.18 %
Mathématique	10.59 %
Total	100.00 %

Années 2001 - 2005 diplômés du secondaire 2	
Allemand	3.13 %
Anglais	3.13 %
Chimie	9.38 %
Droit	3.13 %
Éducation visuelle et artistique	3.13 %
Histoire de l'art	6.25 %
Histoire religieuse et éthique	3.13 %
Philosophie	28.13 %
Psychopédagogie	3.13 %
Sciences économiques	37.50 %
Total	100.00 %

Tableau 10
Les diplômés de la formation secondaire 2001-2005 en % selon les disciplines ³

³ Cette analyse prend en compte les étudiants issu-e-s du BES (Brevet d'enseignement secondaire bernois). Chaque étudiant-e ou candidat-e peut se former dans une à quatre disciplines.

Ces données sur les diplômés appellent les commentaires suivants :

Avec l'exigence de la licence, comme titre d'accès à la formation, la disparition du BES et du certificat d'enseignement, on constate un resserrement du nombre de branches au secondaire 1.

- Certes, avec l'accroissement du nombre de candidats, le spectre des disciplines choisies tend à s'élargir. Cependant, la polyvalence des futurs enseignants ne s'accroît pas pour autant.
- Ce resserrement des branches se fait au détriment des disciplines non universitaires, comme les activités créatrices manuelles (ACM), les activités créatrices sur textiles (ACT), l'économie familiale (EFA), l'éducation musicale (EMU) et l'éducation visuelle et artistique (EVA).
- Au secondaire 1 toujours, on constate une certaine hypertrophie des sciences expérimentales, même si cette discipline recouvre plusieurs domaines (biologie, physique, chimie).
- Au secondaire 1 et 2, les disciplines porteuses sont le français, la géographie, l'histoire et dans une moindre mesure l'anglais. L'allemand et les mathématiques sont encore à la traîne.
- Au secondaire 2, les graphiques montrent une légère pléthora des sciences économiques, qui, rappelons-le, recouvrent plusieurs domaines. Entre 2001 et 2005, la physique a été peu présente. La situation semble s'améliorer pour cette discipline. Enfin, on constate une présence régulière de la philosophie et l'apparition du droit comme discipline de formation à part entière.

Cette analyse montre la nécessité de développer la polyvalence des futurs enseignants du secondaire 1, tant pour des raisons pédagogiques que pour leur employabilité. Un accent tout particulier doit être mis sur la formation dans les disciplines dites « rares » (ACM, ACT, EFA, EMU, EVA) si l'on ne veut pas voir apparaître très prochainement une pénurie dans ces disciplines au secondaire 1. Enfin, on devra être tout particulièrement attentif au développement des mathématiques et de l'allemand au secondaire 1.

Des résultats positifs

En novembre 2002, la HEP a déposé une demande de reconnaissance de ses diplômes de formation initiale auprès de la CDIP. S'agissant de la formation secondaire, cette démarche s'est appuyée sur l'analyse détaillée du dossier par une commission nationale d'experts mandatée par la CDIP et complétée en cours de route par deux experts étrangers. Deux visites de deux journées ont été organisées par cette commission, au cours desquelles les experts ont eu la possibilité de s'entretenir avec l'ensemble des acteurs de la formation, y compris évidemment avec les étudiants.

Deux rapports ont été rédigés à la suite de ces expertises, rapports qui arrivent au constat général suivant :

« Le groupe d'experts se prononce de manière positive sur la demande introduite par la HEP-BEJUNE concernant la reconnaissance à l'échelon national du diplôme qu'elle délivre et qui permet d'enseigner à la fois au secondaire 1 et dans les écoles de maturité. Les filières d'études conduisant au diplôme ont, d'une manière générale, fait bonne impression au groupe d'experts et se présentent comme des filières ayant fait l'objet d'une mûre réflexion. Lors de la visite d'évaluation, le groupe d'experts a rencontré, que ce soit au niveau de la direction, des responsables des différents départements ou des enseignants, des personnes engagées et très professionnelles. » (Berne, les 20 et 21 avril 2004)

Le 11 octobre 2004, la formation secondaire 1 et 2 de la HEP-BEJUNE obtenait formellement la reconnaissance de la CDIP au plan national. De fait, elle a été la première à être reconnue dans l'espace latin. Cette reconnaissance était néanmoins assortie d'une réserve de poids s'agissant des diplômes monodisciplinaires. Cette réserve a été levée par la CDIP depuis lors.

La commission d'experts a également émis, dans le rapport susmentionné, des recommandations, visant à développer encore la qualité de la formation secondaire. Ces recommandations avaient trait aux trois domaines suivants :

- Assurance et développement de la qualité : l'assurance et le développement de la qualité devraient être améliorés de manière significative.
- Collaboration : la HEP-BEJUNE devrait intensifier sa collaboration avec l'Université de Neuchâtel et chercher à coopérer davantage avec d'autres institutions.

- Enseignement et recherche : des améliorations sont nécessaires dans le domaine de la recherche en général (utilisation dans l'enseignement des résultats obtenus et intégration des étudiants dans les projets de recherche).

La direction, les responsables et les formateurs ou formatrices secondaires se sont inspirés, entre autres, de ces recommandations afin de développer encore la qualité de la formation.

Ainsi, le 14 décembre 2004, les étudiants de la HEP se sont constitués en association et se sont dotés de statuts. Cette association a dès lors été invitée, par délégation, à toutes les séances du collège des formateurs et formatrices, afin de faire valoir ses points de vue. Des bilans de formation réguliers avec les étudiants ont été mis en place. Une étape supplémentaire sera prochainement franchie dans l'assurance et le développement de la qualité de la formation par l'introduction d'un processus d'évaluation continue et instrumentée de la formation par les étudiants.

S'agissant de la collaboration avec l'Université de Neuchâtel, quatre conventions ont été signées le 30 mai 2005 portant sur les nouvelles structures de formation et sur la création d'un espace BEJUNE de la recherche en éducation, avec la collaboration de l'IRDp.

De plus, les différents partenaires de la formation ont été régulièrement consultés à propos de l'évolution de la formation actuelle. Suite à différents contacts avec les formateurs et formatrices en établissements (maîtres et maîtresses de stages), l'organisation de la pratique professionnelle a été profondément remaniée afin de donner davantage de place à l'exercice du métier dans la formation.

Enfin, les directions des établissements secondaires BEJUNE ont été étroitement associées à l'élaboration des nouvelles structures de formation conformes à la Déclaration de Bologne.

Déclaration est la répartition des parcours de formation supérieure en deux cycles (le Bachelor et le Master : en français, le Baccalauréat et la Maîtrise universitaires). Chacune de ces deux étapes de la formation supérieure donne accès à un titre reconnu. Le Baccalauréat universitaire constitue donc un titre de sortie après trois années de formation, ce qui n'est pas le cas de l'actuelle demi-llicence, par exemple.

À la lumière de ce qui précède, la HEP-BEJUNE a entrepris, dès 2002, une réflexion approfondie sur ses structures de formation. Cette réflexion a abouti à un nouveau modèle de formation, qui est opérationnel dès août 2006 et qui repose principalement sur :

- La création d'une filière de formation pour le secondaire 1 qui fera la part belle au développement de la polyvalence des futurs enseignants et aux spécificités pédagogiques de ce niveau d'enseignement. Ce parcours de deux ans (90 crédits ECTS) donnera accès à une Maîtrise pour l'enseignement au secondaire 1.
- La collaboration avec l'Université de Neuchâtel, qui permettra aux futurs candidats de débuter leur formation pédagogique dans le cadre de leur Maîtrise universitaire déjà par l'obtention d'un Certificat préparatoire à la formation d'enseignant-e (CPFE) de 30 crédits ECTS. Cette collaboration réduit d'un semestre la durée totale de formation des futurs enseignants du secondaire 1 et 2.
- Enfin, des plans de formation pour les disciplines dites « rares » sont en cours d'élaboration pour 2007, dans le but d'assurer leur pérennisation dans la formation pour le secondaire 1.

La réforme Bologne et les nouvelles structures de formation en PF2

Avec la signature de la Déclaration de Bologne (juin 1999) et les recommandations, directives et règlements afférents, chaque haute école (UNI, HEP, HES) doit revoir ses structures de formation, afin d'être eurocompatible en 2010 au plus tard.

L'un des éléments les plus novateurs de cette

Schéma 4

Descriptif du nouveau parcours de formation pour le secondaire 1

Les deux schémas suivants décrivent les durées, les exigences préalables et les parcours de formation, d'une part pour le secondaire 1, d'autre part, pour le secondaire 1 et 2.

Secondaire 1 (Modèle avec semestrialisation complète ^a): 90 Crédits / <i>Master of Arts or Science in Secondary Education</i> pour l'enseignement au secondaire 1			
5 ^{ème} année	S3 S2	Maîtrise HEP 90 ECTS	SECOND ET DERNIER SEMESTRES EN HEP Formation à la HEP sur les semestres 2 et 3: 60 crédits
4 ^{ème} année	S1	UNINE 30 ECTS	UN SEMESTRE AVEC LA HEP Certificat préparatoire à la formation d'enseignant-e (CPFE) : 30 crédits pour le semestre 1 avec la HEP (qui interviendra sur le dernier semestre de l'année universitaire)
3 ^{ème} année			UN SEMESTRE AVEC L'UNINE 30 crédits sur un semestre pour la polyvalence
2 ^{ème} année		Université Baccalauréat Universitaire	60 crédits en 3 ^{ème} année de baccalauréat
1 ^{ère} année		180 ECTS	60 crédits en 2 ^{ème} année de baccalauréat
			60 crédits en 1 ^{ère} année de baccalauréat

^a: Le moment où se mettra en place la semestrialisation complète n'est pas encore déterminé.

Schéma 5

Descriptif du nouveau parcours de formation pour le secondaire 1 et 2

Secondaire 1 et 2 (Modèle avec semestrialisation complète ^a): 90 Crédits / Diplôme d'enseignement (<i>Master of Arts or Science in Secondary Education</i> pour l'enseignement au secondaire 1 et aux écoles de maturité)			
6 ^{ème} année	S3 S2	Diplôme HEP 90 ECTS	SECOND ET DERNIER SEMESTRES EN HEP Formation à la HEP sur les semestres 2 et 3: 60 crédits
5 ^{ème} année	S1		PREMIER SEMESTRE AVEC LA HEP Certificat préparatoire à la formation d'enseignant-e (CPFE) : 30 crédits pour le semestre 1 avec la HEP (qui interviendra sur le dernier semestre de l'année universitaire)
4 ^{ème} année	S3 S2 S1	Master UNINE 90 ECTS	MASTER UNINE (3^{ÈME} SEMESTRE) MASTER UNINE (2^{ÈME} SEMESTRE) MASTER UNINE (1^{ER} SEMESTRE)
3 ^{ème} année		Université	60 crédits en 3 ^{ème} année de baccalauréat
2 ^{ème} année		Baccalauréat Universitaire	60 crédits en 2 ^{ème} année de baccalauréat
1 ^{ère} année		180 ECTS	60 crédits en 1 ^{ère} année de baccalauréat

^a: Le moment où se mettra en place la semestrialisation complète n'est pas encore déterminé.

Filières	Commentaires
Formation à l'enseignement au secondaire 1	<p>Le titre décerné sera celui de Master of Arts ou Master of Science in Secondary Education pour l'enseignement au secondaire 1 et comportera 90 crédits ECTS.</p> <p>Les étudiants y accèdent après un Baccalauréat universitaire dans au moins deux disciplines enseignables au degré concerné. La formation professionnelle dure deux ans. Lors de la première année, les étudiants sont amenés, notamment, à acquérir les bases académiques ou techniques dans une discipline supplémentaire enseignable au secondaire 1. Aussi, dans ce cadre, ils doivent compléter 30 crédits ECTS à l'UniNE.</p> <p>S'agissant de l'organisation et des contenus de formation de cette filière, on a déterminé un tronc commun (le CPFE) réunissant les étudiants secondaires 1 et ceux qui se destinent à l'enseignement au secondaire 1 et 2 avec une maîtrise académique ainsi que des éléments de spécialisation pour le secondaire 1 ou le secondaire 2.</p>
Formation à l'enseignement au secondaire 1 et 2	<p>Le titre décerné sera celui de Master of Arts ou Master of Science in Secondary Education pour l'enseignement au secondaire 1 et aux écoles de maturité et comportera 90 crédits ECTS.</p> <p>Lors de leur parcours académique, en principe au dernier semestre de leur maîtrise à l'UniNE, les étudiants universitaires suivront le CPFE de la HEP.</p> <p>Une fois la maîtrise universitaire et le CPFE complétés, les étudiants suivent une dernière année de formation en HEP.</p>

Comme nous le disions, ce nouveau modèle de formation pour les deux niveaux du secondaire entre en application en août 2006. Cependant, il sera vraisemblablement appelé à évoluer, car les structures de l'enseignement tertiaire et universitaire changent encore rapidement. Par exemple, d'ici deux ans, il faudra que

tous les programmes soient conçus selon une logique de semestres, ce qui n'est pas encore le cas dans la plupart des universités. De plus, la nomenclature des titres HEP en Suisse n'est pas encore complètement fixée par la CDIP, et il se peut qu'elle soit mouvante pendant quelques années.

Section 2.3

La formation continue (PF3)

Située à Biel/Bienne, la PF3 assure la formation continue de la profession enseignante de tout l'espace BEJUNE. Depuis 2001, elle a touché quelques milliers d'enseignants et a contribué à l'amélioration continue de l'acte d'enseigner par ses cours, ses innovations, ses projets et ses diverses activités.

Avec l'entrée en vigueur, le 1er août 2001, du Concordat créant une Haute école pédagogique commune aux cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel (HEP-BEJUNE), les organes chargés de la formation continue des enseignantes et enseignants des cantons précités – à savoir, le Centre de perfectionnement du corps enseignant de Tramelan, l'Institut pédagogique de Porrentruy et le Centre de perfectionnement du corps enseignant de La Chaux-de-Fonds – ont été intégrés à la HEP.

Les prestations de la PF3 se développent dans les trois cantons concordataires selon des modalités financières harmonisées, conformément à la décision du Comité stratégique de la HEP du 2 juillet 2001.

Les responsables de la PF3 et de la HEP considèrent que :

« La formation des maîtres ne peut s'imaginer dissociée en deux phases distinctes, formation initiale puis continue. Elle doit, dès l'origine, être prévue comme un tout, conçue sans rupture après la certification attestant de la capacité à pratiquer le métier, dans un souci de cohérence entre son début et sa suite. » (1994 SPR)

Les démarches d'enseignement et d'apprentissage en HEP étant organisées dans une perspective de formation prise au sens global du terme, il appartient à la PF3 d'assurer le relais entre la formation initiale et la formation continue. Ces deux aspects de la formation sont complémentaires et participent à une construction commune. Aussi, l'accès à la PF3 est-il ouvert aux étudiants de la HEP (dès la 3ème année de formation pour la filière préscolaire et primaire et dès la 2ème année de formation pour la filière secondaire 1 et 2).

Nature de la formation et activités de la PF3

Sous l'angle de son public, la formation continue s'adresse à des enseignants diplômés, soit pris individuellement, soit organisés en réseaux liés par un intérêt commun, soit encore à des établissements scolaires. Si on considère l'or-

ganisation de ses activités, la PF3 offre, comme le montre le schéma ci-après, des manières diverses et nombreuses de parfaire les connaissances des enseignants.

En premier lieu, soulignons que toutes les prestations offertes doivent contribuer à entretenir et à développer les compétences professionnelles des enseignants qui peuvent compter sur le soutien des services de la PF3 dans l'accomplissement des tâches liées à leur mandat.

Formations en établissement

Credo actuel en matière de formation continue (2004 CDIP), les formations en établissement sont une manière efficace de répondre aux besoins particuliers des enseignants et de les impliquer collectivement dans leur formation en favorisant l'autonomie croissante des établissements. Elles paraissent particulièrement adaptées à des écoles d'une certaine taille ou aux établissements du secondaire 1 et 2.

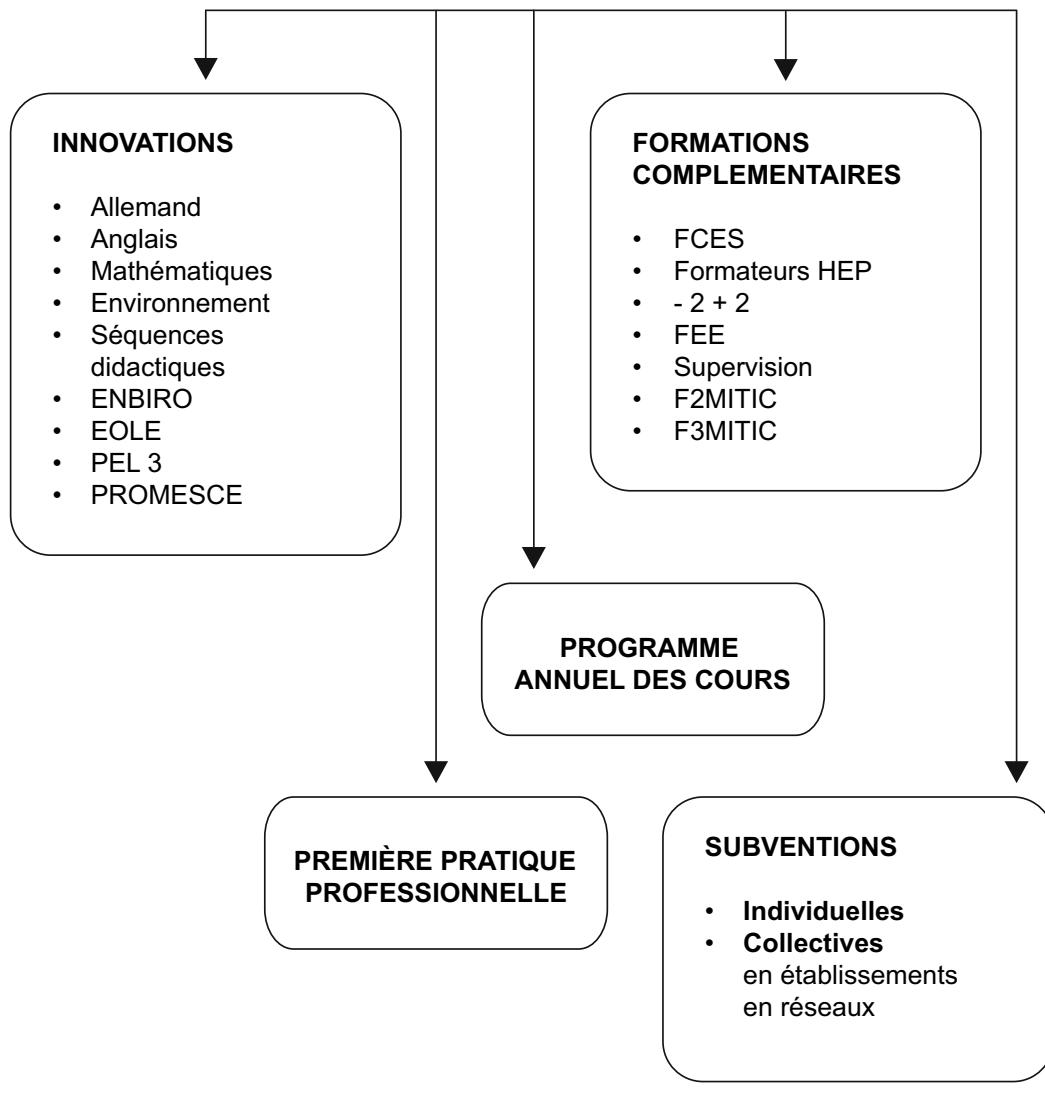
Dans ce type de formation, il est essentiel que la demande vienne du terrain, sous l'impulsion à la fois des directions et des enseignants. Le concept peut être soit construit entièrement avec l'établissement demandeur dans une démarche participative, soit proposé clé en main, notamment par le biais du programme de cours.

Les thématiques abordées sont diverses et variées. Elles peuvent concerner des sujets pointus, comme l'apprentissage continué de la lecture, ou des réflexions pédagogiques plus globales, comme la pédagogie par projets ou l'évaluation. Elles sont l'occasion de travailler sur les savoir-être et savoir-collaborer, que ce soit autour des questions de l'accueil des élèves, de la violence ou de la médiation scolaire, mais elles se prêtent aussi au lancement d'une opération appelée à perdurer comme l'utilisation pédagogiques des MITIC (Média, Image, Technologies de l'Information et de la Communication). Elles peuvent enfin permettre à des enseignants de se réunir autour de projets concrets et immédiatement utilisables, comme par exemple l'exploitation pédagogique de «La forêt de notre école».

Souvent, les retombées de ce type de formation dépassent l'impact immédiat de la ou des journées suivies par les enseignants: à l'origine de projets d'établissement plus larges, ces formations peuvent impliquer de nombreux partenaires de l'école, parents, commission scolaire, etc.

Formation continue
Activités communes aux cantons de Berne, Jura et Neuchâtel

Schéma 6
Activités de la formation continue



À ces activités communes s'ajoutent
les activités spécifiques à chaque canton

Définitions des abréviations :

EOLE signifie Eveil et Ouverture aux Langues à l'Ecole.

ENBIRO signifie Enseignement Biblique et Interreligieux Romand.

Les autres formations sont détaillées dans les pages qui suivent.

Gestion de l'innovation et du changement

La plupart des activités de formation continue découlent de mandats confiés à la HEP-BEJUNE par les cantons concordataires. Avant de développer de nouveaux projets, la HEP consulte régulièrement les services de l'enseignement.

La PF3 assume l'introduction de nouvelles méthodes et moyens d'enseignement : en collaboration avec les organes de décision, aussi bien de la Suisse romande que des cantons concordataires de l'espace BEJUNE, la PF3 est chargée de l'élaboration de concepts de formation, liés soit à l'introduction de nouveaux moyens d'enseignement, soit à des réformes plus ou moins importantes de l'école.

Dans ce cadre-là, des enseignants, appelés à fonctionner comme formateurs de leurs collègues, reçoivent un enseignement dans les concepts défendus par l'innovation, dans les didactiques concernées, ainsi que dans le domaine de la formation d'adultes.

Nouveaux moyens d'enseignement

Les sujets traités ces dernières années ont porté principalement pour les degrés 1 à 9, sur l'enseignement de l'expression écrite et orale en français et sur l'enseignement des mathématiques; pour les degrés 1 à 3, sur l'enseignement de la connaissance de l'environnement; pour les degrés -2 à 6, sur l'éducation et l'ouverture aux langues à l'école (EOLE).

PROMESCE

Centre de compétences dans les domaines de l'éducation à la santé, à la citoyenneté, aux médias et à l'environnement, PROMESCE a été mis sur pied par la HEP-BEJUNE et intégré dans le programme d'éducation + santé Réseau suisse de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), il vise à mettre concrètement en œuvre le domaine de la formation générale.

Son but est de réaliser un corpus de supports pédagogiques et de démarches didactiques, de s'ouvrir à des thématiques offertes par le développement de l'actualité et touchant la prévention spécifique, de mettre à disposition des références, des formations et diverses autres prestations à l'intention des enseignants des degrés préscolaire, primaire et secondaire 1 de l'espace BEJUNE, en référence au domaine de formation générale du Plan d'études cadre romand (PECARO).

Première pratique professionnelle

Au printemps 2002, le Comité de direction a confié à la formation continue la réalisation de l'accompagnement de la première pratique des

nouveaux enseignants préscolaires et primaires en poste dès août 2002.

Les enseignants qui débutent dans la profession sont considérés comme des professionnels à part entière. Les mesures d'accompagnement sont, par conséquent, facultatives et font l'objet d'attestations. Elles ne sont pas limitées dans le temps. Elles peuvent donc se prolonger au-delà de la première année d'enseignement.

Ces mesures sont publiées dans le programme annuel de formation continue, dans le domaine S1 qui propose des réflexions sur les pratiques et des cours portant sur des contenus didactiques.

Quant à l'accueil des enseignants dans les écoles, il relève, selon les cantons, de la responsabilité des directeurs ou des inspecteurs.

Programme annuel des cours

(voir aussi ci-après «Quelques statistiques sur la PF3»)

Dans la perspective de la professionnalisation des enseignants et dans le souci d'être à l'écoute de leurs besoins, la formation continue publie chaque année un programme offrant une large palette de cours.

Sa structure en différents domaines reprend les principaux champs définis dans le plan d'étude de la HEP pour la formation initiale.

Les cours proposés donnent l'occasion aux enseignants de mettre à jour leurs connaissances scientifiques, proposent des pistes de réflexion didactiques et pédagogiques, suggèrent des moyens diversifiés. Leur fréquentation est facultative mais attestée. Les cours sont, en principe, gratuits mais non indemnités.

Formations complémentaires

La PF3 assure, en collaboration avec d'autres institutions de formation continue, des formations complémentaires (voir schéma 6). D'autres, dont quelques-unes sont décrites ci-après, dépendent de la seule responsabilité de la HEP-BEJUNE..

FCES

La formation complémentaire en enseignement spécialisé est organisée tous les trois ans et se déroule sur 6 semestres (1500 périodes). Conformément aux directives de la CDIP (1998), elle permet d'acquérir, en matière de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être, les compétences nécessaires pour un travail d'éducation et de formation auprès d'élèves qui ont des difficultés particulières d'apprentissage et/ou de relation. Elle développe notamment, les didactiques particulières aux difficultés d'apprentissage, les compétences relationnelles liées au con-

texte de l'enseignement et de l'éducation spécialisés et la réflexion sur l'implication personnelle dans le cadre professionnel. La formation est certifiée par un diplôme reconnu par la CDIP.

-2/+2

Pour permettre à des enseignants certifiés par les anciennes écoles normales d'élargir leur champ professionnel, la formation continue organise une formation complémentaire. Intitulée « *Enseigner à l'école enfantine - Enseigner à l'école primaire* », elle offre aux enseignants une passerelle entre l'école enfantine et les deux premiers degrés de la scolarité obligatoire. Cette formation permet l'obtention d'un certificat d'enseignement reconnu sur l'espace BEJUNE.

Elle met l'accent sur le développement des compétences théoriques et pratiques des disciplines de l'enseignement primaire - notamment français (lecture), mathématiques, connaissance de l'environnement et démarches d'évaluation - et de l'enseignement en classe enfantine, en particulier, construction de l'espace, du temps et de l'identité personnelle, scolaire et culturelle.

Supervision

Une formation permet à des enseignants et des travailleurs sociaux de développer les compétences nécessaires à la conduite de supervisions pédagogiques et professionnelles. Elle comprend 600 périodes réparties sur 3 ans et débouche sur un certificat de superviseurs reconnu par l'association romande des superviseurs. Une nouvelle formation est organisée dès 2006, elle a déjà fait l'objet d'une demande de reconnaissance auprès de la CDIP.

F3MITIC

Dans le cadre d'une formation développée au niveau suisse, avec l'appui financier de la Confédération, la formation continue met sur pied chaque année, depuis 2002, une formation de « Formateurs de Formateurs (F3) dans le domaine des Médias, de l'Image (MI) et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Elle est destinée aux formateurs de la HEP et aux enseignants du terrain. Elle comprend 10 modules de formation, qui permettent d'articuler les trois piliers trop souvent disjoints que sont la communication, la technologie et la pédagogie.

Subventions

La PF3 apporte un soutien financier pour la réalisation de projets collectifs et individuels ou offerts par des institutions partenaires; les projets doivent toujours entretenir un lien fort avec la pratique de l'enseignement.

Subventions collectives

La PF3 peut financer un établissement scolaire pour soutenir un projet déjà bien élaboré ou des enseignants qui se retrouvent pour étudier une même problématique dans le cadre d'un réseau.

Subventions individuelles

Sur la base d'un dossier qui lui a été présenté, la PF3 peut accorder des subventions pour la fréquentation d'autres cours que ceux figurant dans son programme annuel. Il s'agit ici exclusivement de cours en relation directe avec la pratique professionnelle et qui ne font pas l'objet d'une offre jugée équivalente dans la palette des cours offerts par la HEP.

Formations spécifiques cantonales

Chaque canton de l'espace BEJUNE a conservé quelques spécificités liées à ses structures d'enseignement, aux programmes, à l'organisation scolaire. C'est pourquoi la PF3, dans le respect de ces différences, peut être appelée à former des enseignants d'un seul canton, voire de deux cantons qui se seraient mis d'accord sur l'opportunité de telle ou telle formation. Ces formations se mènent toujours en étroite collaboration avec les services d'enseignement ou les responsables scolaires en particulier.

Pour la partie francophone du canton de Berne, de nombreuses interventions en formation ont été proposées : en particulier des formations à l'évaluation, des formations complémentaires pour enseigner au degré secondaire, des projets de formation liés aux congés de longue durée, etc.

Dans le canton du Jura, des formations sont organisées en fonction de décisions du Service de l'enseignement qui promulgue chaque année un arrêté informant les enseignants de leurs obligations de formation, en musique, en éducation générale et sociale, en sciences de la nature, etc.

En ce qui concerne le canton de Neuchâtel, il a gardé quelques formations spécifiques: des appuis en éducation musicale, en éducation physique, une formation complémentaire pour les maîtres généralistes désirant enseigner au degré secondaire, section préprofessionnelle, plusieurs formations, liées à des innovations purement cantonales, comme l'évolution pédagogique au secondaire 1, etc.

La HEP favorise, quand c'est possible, les démarches sur les trois cantons. Avant de lancer une formation cantonale, il est important, en effet, dans un souci de cohérence, d'économies de moyens et d'exploitation optimales de ses ressources, qu'elle consulte les autres partenaires cantonaux.

Collaborations

En raison de ses thématiques et de son public, la PF3 doit travailler constamment en étroite collaboration avec des partenaires multiples. Toujours soucieuse de répondre aux besoins des enseignants et aux demandes institutionnelles, la formation doit aussi défendre les concepts et projets propres à la HEP. C'est grâce à cette tension créatrice que la PF3 cherche toujours à renforcer un réseau étroit de collaboration entre différents partenaires, notamment :

- les services de l'enseignement des trois cantons
- les responsables scolaires (inspecteurats, conseils pédagogiques, directions, etc.)
- les chercheurs en sciences de l'éducation et en didactiques des disciplines scolaires
- les concepteurs de moyens d'enseignement
- les formateurs en établissement
- les formateurs d'enseignants
- les enseignants du terrain

La plupart des projets sont soutenus par des groupes de travail ou des commissions dans lesquels ces partenaires sont représentés.

Graphique 21

Participations 2004-2005 selon la provenance cantonale

Quelques statistiques sur la PF3

Une équipe de responsables de projets et de coordinateurs met en œuvre les formations. Pour la période 2005-2006 on compte 29 personnes représentant 10,8 EPT pour la PF3 dans le secteur de la formation lié à des projets BEJUNE. Le secrétariat, pour sa part, mobilise 9 personnes pour 7 EPT. Par ailleurs, les cours du programme de formation continue sont dispensés principalement par des formateurs externes qui sont au bénéfice de contrats très différents selon le type de cours donnés.

La PF3 touche, dans ses formations, plusieurs milliers d'enseignants et de formateurs. Quelques données offrent un aperçu de l'impact des activités de formation continue au sein de l'espace BEJUNE.

Innovations

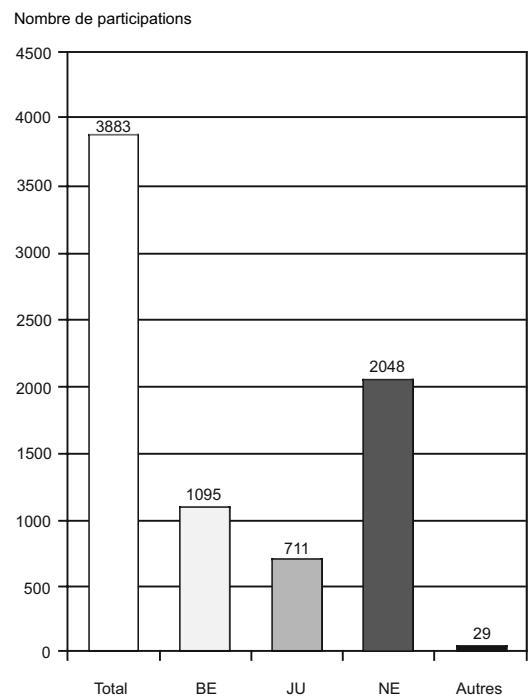
- 1118 enseignants des degrés préscolaires et primaires de l'espace BEJUNE ont suivi la formation EOLE

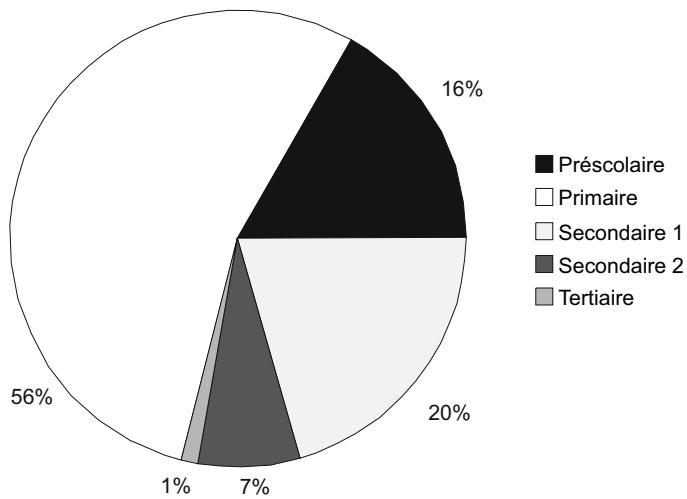
- 2014 enseignants des degrés primaires et secondaires de l'espace BEJUNE ont suivi la formation à l'utilisation des Séquences didactiques en expression écrite et orale
- 985 enseignants du degré primaire de l'espace BEJUNE ont suivi la formation Connaissance de l'environnement
- 409 enseignants du degré secondaire de l'espace BEJUNE ont suivi, ces 4 dernières années, des formations spécifiques pour l'introduction aux nouveaux moyens d'enseignement des mathématiques

Programme de formation continue

- 3883 participations ont été enregistrées aux différents cours du programme 2004-2005, ce qui représente environ 2000 enseignants (voir graphiques 21 et 22 et tableau 11)
- le programme de cours 2006-2007 s'adresse aux 6000 enseignants de l'espace BEJUNE, de l'école enfantine au secondaire 2 en leur proposant 378 cours répartis en 17 domaines

D'autres données importantes sont fournies ci-après :





Graphique 22
Participation en fonction des degrés d'enseignement

	2001 - 02	2001 - 03	2001 - 04	2001 - 05	2001 - 06
Domaines					
Sciences de l'éducation	43	34	40	40	39
Sciences humaines	14	16	26	23	20
Sciences expérimentales / Connais-sance de l'environnement	31	30	21	21	18
Education à et pour la santé	17	15	19	14	11
Mathématiques	7	10	15	13	18
Français	18	19	29	32	37
Langues	12	12	12	19	27
Activités créatrices	31	28	45	33	35
Education musicale	28	27	28	27	30
Education physique et sportive / Expression corporelle	19	23	27	20	16
Technologies de l'information et de la communication	81	80	55	62	47
Développement personnel de l'enseignant	15	16	17	18	16
Accueil de tous les élèves	5	9	10	8	10
	321	319	344	330	324

Tableau 11
Participation en fonction des domaines

Section 2.4

La diffusion : médias et ressources documentaires (PF4)

De nos jours, la formation initiale et continue des enseignants est impensable sans de nouveaux apports constants issus du développement des connaissances et de l'extension de la communication et de l'information en éducation (TICE). Parce que l'enseignement est une profession fondée sur une médiation permanente des connaissances entre l'enseignant et ses élèves, il est essentiel que cette profession soit elle-même en relation avec l'évolution des savoirs contemporains et, plus largement, de la culture actuelle. Consciente de toute l'importance d'assurer une telle relation, la HEP-BEJUNE offre à tous les enseignants et formateurs de l'espace BEJUNE de nombreux services et activités destinés à favoriser la circulation et l'appropriation des connaissances, mais aussi la construction de dispositifs didactiques et pédagogiques innovateurs. C'est la plate-forme ressources documentaires (PF4) qui est principalement chargée de ces missions au sein de la HEP.

La PF4 est constituée de quatre médiathèques servant aussi bien les formateurs, les étudiants

de la HEP-BEJUNE que les enseignants de tous les degrés de scolarité exerçant dans tout l'espace BEJUNE. Ces médiathèques sont situées à Porrentruy, La Chaux-de-Fonds, Biel/Bienne et Neuchâtel. La médiathèque de Porrentruy constitue le centre principal de développement des projets de la plate-forme. Cependant, une offre étendue de ressources documentaires est maintenue dans les autres médiathèques. Durant la période 2001-2005, la PF4 a connu une évolution constante au service de deux objectifs principaux :

1. l'harmonisation des prestations et services dans tout l'espace BEJUNE ;
2. le développement de nouvelles activités et de nouveaux projets.

À partir de 2002, toutes les médiathèques ont été reliées avec le même logiciel de gestion. Un système de messagerie permet la mise à disposition rapide des ressources aux usagers dans tout l'espace BEJUNE.

Quelques statistiques sur la PF4

Comme dans les sections précédentes, commençons par donner quelques données statistiques qui permettent de mieux saisir la place et la contribution de la PF4 dans la HEP.

Tableau 12
Évolution des collaborateurs des médiathèques

	2003	2004	2005
EPT Ressources documentaires	13.3	11.9	14.7
EPT Apprentis/stagiaires	6	6	5
Total EPT PF4	19.3	17.9	19.7

Le tableau 12 montre une relative stabilité du nombre de collaborateurs des médiathèques. En tenant compte de l'augmentation des activités et projets ces dernières années, nous pouvons déduire une amélioration sensible de la productivité du personnel.

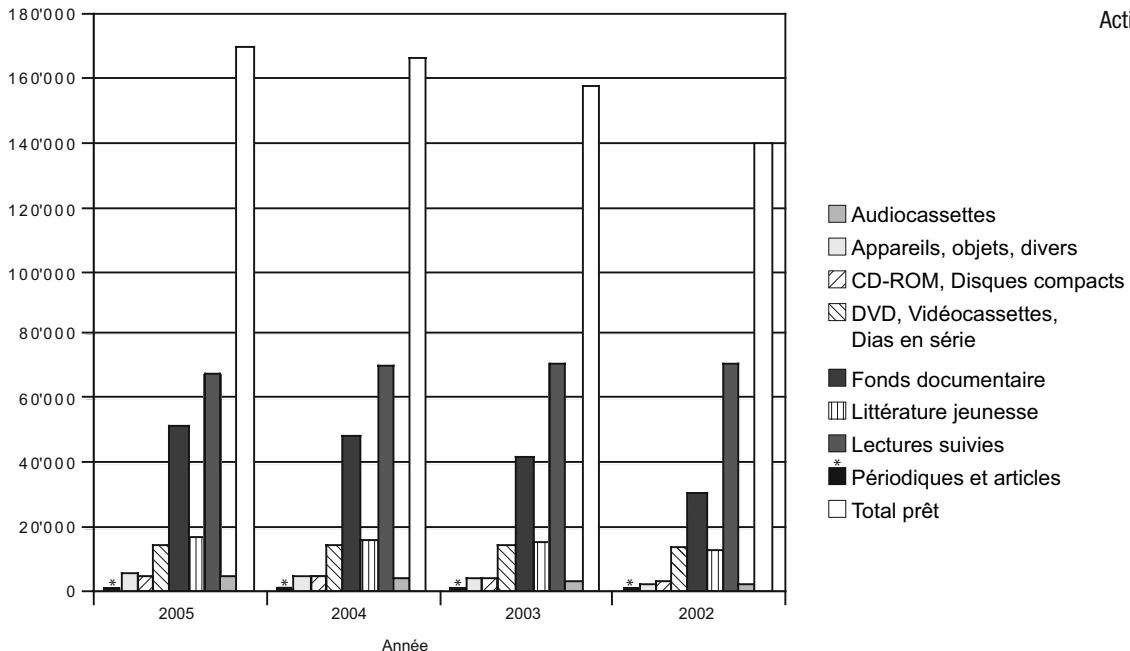
Par ailleurs, comme le montre le tableau 13, le nombre de lecteurs, ainsi que les nouvelles inscriptions sont en constante augmentation depuis 2002. En 2005, le nombre de lecteurs actifs représente approximativement la moitié du nombre total d'enseignants dans l'espace BEJUNE. Les médiathèques de la HEP-BEJUNE sont donc la première source de documentation pédagogique dans les trois cantons.

Tableau 13
Lecteurs et nouvelles inscriptions

	2002	2003	2004	2005
Lecteurs actifs	2242	2783	2904	2929
Nouvelles inscriptions	2116*	894	623	737

* Ce nombre s'explique par la migrations des médiathèques de BE et JU dans le système horizon

Nombre de prêts


Graphique 23
Activité de prêt

Le nombre total des prêts est passé de 139'779 en 2002 à 169'331 en 2005, ce qui constitue une croissance de 21 % de l'activité globale de la PF4. Comme le montre le graphique 23, l'activité de prêt s'est développée dans les différents supports offerts par les médiathèques. Ce sont les secteurs « *Lecture suivie* », « *Littérature jeunesse* » et « *Fonds documentaire* » qui se partagent la majeure part des activités. Ces trois secteurs sont en augmentation. Par ailleurs, la baisse constatée en terme de nombre de prêts d'audiocassettes est compensée par un fort développement des secteurs DVD et CD-ROM. Le prêt des appareils a connu une augmentation de 89 % entre 2002 et 2005.

Activités et réalisations de la PF4

Outre le prêt de divers types de documents, la PF4 organise aussi de nombreuses activités.

Organisation d'expositions

Entre 2002 et 2005, près de 126 expositions pédagogiques ont été organisées dans les médiathèques de la HEP-BEJUNE. Certaines expositions ont circulé dans les différentes médiathèques. Les expositions ont été fréquentées non seulement par les usagers, mais aussi par de nombreux élèves. L'animation des médiathèques est une activité importante de leur mission pédagogique locale. Ces expositions avaient quatre finalités différentes :

- mettre en valeurs les ressources documentaires ;

- renforcer nos liens avec le terrain scolaire, en particulier par le biais de visites de classes dans les médiathèques ;
- développer l'accès des usagers (formateurs, enseignants et élèves) à la culture artistique et au patrimoine local ;
- enfin, sensibiliser à certains thèmes pédagogiques d'actualité (littérature, promotion de la lecture, éducation antiraciste, éducation à la santé, éducation au développement etc).

Réalisations didactiques

La PF4 a produit différentes réalisations didactiques (documents, DVD, CD-ROM). À titre non exhaustif, citons, parmi la centaine de productions réalisées, les suivantes :

Patois jurassien (contenu : 2 brochures, 1 vidéo, 3 CD, 2 DVD)

- CD Salon du livre : la reliure
- CD « *Épreuves d'Orientation / OR* »
- CD Audio « *Le travail coopératif par Christian Staquet* »
- CD Audio « *Tant qu'il y aura des enseignants par Bernard Charlot* »
- CD Audio « *Le système éducatif et l'art de la rencontre par Albert Jacquard* »
- CD Audio « *L'école enchantée* »
- CD Audio « *Petite Messe de Rossini par le chœur de l'université de Neuchâtel* »
- CD Audio « *Insécurité linguistique et destin scolaire par Alain Bentolila* »

- CD Audio « *Le bégaiement* »
- CD Audio « *Le point-virgule en ballade* »
- CD Audio « *Chorale de « La Fontenelle »* »
- CD Audio « *L'orgue de barbarie* »
- CD Audio 283 titres (Collection A Vous La Chanson)
- CD Audio « *L'éducation à la citoyenneté par François Audigier* »
- DVD « *La bécasse, Reine des bois* »
- DVD « *Les gens et les politiciens* »
- DVD « *Le grand jeu compétences communales* »
- CD contenant les mémoires professionnels soutenus par les étudiants de la HEP

La bibliothèque électronique

La plate-forme 4 a lancé de nombreux projets d'envergure visant à faciliter l'accès aux ressources documentaires pédagogiques dans l'ensemble de l'espace BEJUNE. Parmi tous ces projets, celui de la bibliothèque électronique constitue une avancée majeure dans le domaine de la diffusion. Il se veut un outil de veille et de développement professionnel pour les enseignants et les étudiants en formation.

Depuis le début de l'année 2005, la HEP-BEJUNE a engagé une nouvelle bibliothécaire-documentaliste pour le développement de cette bibliothèque électronique. Le but de ce projet est de développer l'utilisation de documents en format numérique. Dès le départ, cette réalisation se voulait complémentaire à l'offre existante dans les quatre médiathèques BEJUNE. Il faut aussi remarquer que le secteur recherche de la HEP-BEJUNE est l'un des pionniers en Suisse romande de l'édition électronique puisqu'il coérite avec l'université de Genève la revue académique électronique *L'Éducation en débats : analyse comparée*

- > <http://www.hep-bejune.ch/fr/revueelectronique.asp>.

L'équipe de travail impliquée dans ce projet au sein de l'institution a effectué des recherches sur Internet pour identifier les revues électroniques, puis les a triées, classées et mises en valeur, afin qu'elles soient accessibles aux utilisateurs. Elles se trouvent sur le site HEP :

- > http://www.hep-bejune.ch/fr/ressources_electroniques.pf4.asp.

D'accès gratuit, ces revues sont spécialisées en pédagogie et en éducation de langue française, en texte intégral et de parution récente. On les trouve également à l'aide du catalogue des médiathèques

- > <http://horizon.fr.ch/neuchatel.html>.

Les articles y sont répertoriés avec des mots-clés. Par une seule recherche, on a une vue d'ensemble sur tous les types de documents tels que DVD, livres et articles électroniques. À la différence près que, pour ces derniers, on a accès à l'article en texte intégral depuis son ordinateur.

Afin d'ajouter une plus-value à ce nouvel outil, un système d'alertes ciblées par messagerie électronique a été mis en place. Chaque article recensé reçoit des mots-clés. En parallèle, des mots-clés sont attribués aux formateurs et aux enseignants qui le souhaitent selon leurs domaines et leurs centres d'intérêts. Cela permet de faire le lien entre articles et formateurs pour envoyer à ces derniers les ressources susceptibles de les intéresser. Ils peuvent sans cesse affiner leurs besoins et préciser leurs attentes. Plus les usagers seront interactifs, plus ce service deviendra personnalisé et ciblé.

Aux alertes des périodiques électroniques ont été ajoutés les articles des principales revues papier en sciences de l'éducation. Il va de soi que la lecture des articles n'est pas aussi directe et rapide puisque ces revues se trouvent physiquement à un endroit, les médiathèques BEJUNE. Mais en signalant tel article dans telle revue, on facilite la recherche des usagers et on les rend attentifs aux publications touchant à leurs pôles d'intérêts (au niveau de la recherche et de l'enseignement). L'élargissement de ce projet à d'autres ressources numériques est en bonne voie. Nous espérons offrir l'accès à des livres numériques dans un futur proche.

En somme, ce projet se profile comme un outil de documentation scientifique, dans une période marquée à la fois par la disponibilité des ressources, mais aussi par l'impuissance des usagers à faire le tri et à ne pas être submergés par l'inflation induite par la révolution numérique.

Enfin, mentionnons qu'une liste de nouveautés a été lancée en 2005. Elle permet aux lecteurs d'être informés sur les récentes acquisitions des médiathèques. Cette liste, disponible en version papier et électronique, ainsi que sur le site Internet de la HEP-BEJUNE, permet aux usagers de repérer rapidement les nouveautés qui les intéressent grâce à un système de classification adéquat.

En ce qui a trait aux utilisateurs de ce service, si nos efforts se sont portés au départ sur les professeurs de la HEP, nous avons intégré dans les destinataires les responsables pédagogiques du terrain (chefs de service, conseillers pédagogiques etc.). Dans un second temps, nos efforts se porteront sur les étudiants de la HEP, notamment dans le cadre de leur mémoire professionnel, et

sur les enseignants du terrain, particulièrement ceux qui débutent dans la profession. Nous considérons que la bibliothèque électronique est un outil stratégique pour l'insertion professionnelle. En effet, il nous paraît révolu le temps où l'enseignant diplômé se considérait, après l'obtention de son diplôme d'enseignant, comme équipé des savoirs nécessaires pour toute sa carrière professionnelle. En raison de la flexibilité qu'elles procurent, les ressources numérisées apparaissent comme un moyen idéal pour maintenir actualisée la culture pédagogique de l'enseignant.

Il y a quelques années, les ressources documentaires étaient essentiellement composées de documents papiers (livres, périodiques, matériel didactique). Mais, aujourd'hui, elles s'étendent à un fonds de plus en plus virtuel. Les centres de ressources, considérés pendant longtemps comme un lieu de stockage de documents accessibles dans leur matérialité, constituent désormais un système d'information de plus en plus ouvert. Ils sont à la fois composés de documents physiques et virtuels sur des supports différents. Cela provoque des bouleversements dans la gestion et l'organisation des médiathèques. C'est une nouvelle facette du métier de bibliothécaire qui se développe et qui est en constante évolution. Dorénavant, la fonction documentaire dans la HEP-BEJUNE passe autant par la sélection des documents pertinents, leur achat et leur signalisation que par la qualité des conditions d'accès informatique à ces documents.

La conception et la faisabilité de ces services doivent être pensées en réunissant la triple compétence des enseignants, des bibliothécaires et des responsables du site Internet de la HEP-BEJUNE

Outils pédagogiques

La HEP, via la PF4, a développé deux outils pédagogiques pour contribuer à l'éducation anti-raciste et interculturelle. La fondation Éducation et Développement a activement soutenu ce projet ambitieux.

Le premier outil réalisé est une mallette pédagogique visant à promouvoir une éducation anti-raciste et interculturelle auprès des formateurs d'enseignants et des enseignants dans leur formation initiale et continue. À travers un choix de livres et de DVD, il s'agit de fournir un matériel diversifié propice à sensibiliser et à informer sur les divers mécanismes du comportement raciste, ainsi que sur ses manifestations concrètes. Des fiches accompagnant l'utilisation de la mallette prévoient, pour chacun des supports didactiques présents dans la mallette, des activités pouvant se réaliser de manière autonome ou en petits groupes.

Le deuxième outil a consisté dans le développement d'un site Internet destiné à accompagner les formateurs d'enseignants et les enseignants. La présence d'enfants de différentes origines dans le système scolaire suisse nécessite une formation particulière des enseignants à la diversité culturelle. Si, en règle générale, les manifestations explicites du racisme sont rares à l'intérieur de l'école, les jeunes sont confrontés à la présence du racisme dans différents contextes sociaux. Par ailleurs, le développement extraordinaire des nouvelles technologies de l'information fait du racisme un problème global auquel il faut sensibiliser les générations futures.

> <http://www.unifr.ch/ipg/fautes-la-difference/tdm-1.html>.

Le site comporte six modules :

Module 1:

Les dessous des cartes et des images

Module 2:

Agir contre le racisme par les lois : niveau national, européen et international

Module 3:

Un arrêt de bus pour tout le monde : le cas de l'Afrique du Sud

Module 4:

Les enseignants comme acteurs dans la classe et dans la société

Module 5:

Activités pratiques dans la formation des enseignants

Module 6:

Ressources

**Pour les droits de l'homme
Contre le racisme**

Faites la différence
dans la lutte contre la racisme



Site expérimental destiné aux institutions de formation des enseignants

Quel bilan provisoire tirer jusqu'à maintenant du lancement du site ? Faire de l'éducation antiraciste et interculturelle dans la formation des enseignants est une démarche délicate. Il ne suffit pas de présenter les concepts de l'éducation interculturelle pour être entendu, encore moins pour changer les attitudes et les comportements. Le formateur d'enseignant et les futurs enseignants ont des démarches très diverses face au racisme. Ces démarches allient convictions et expériences personnelles. Une amélioration continue est prévue pour ce site Internet, qui doit être utilisé en parallèle à une formation continue.

Réaménagement des médiathèques

En février 2004, la médiathèque de Bienne a inauguré ses nouveaux locaux avec en particulier une rénovation du mobilier et une réorganisation globale des espaces.

La médiathèque de la HEP-BEJUNE à Porrentruy a inauguré ses nouveaux locaux le 8 mars 2006, en présence de Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre de l'Éducation, et de nombreux invités. L'investissement réalisé dans la médiathèque de Porrentruy accroîtra son attractivité pour les usagers. En particulier, les collaborateurs veulent dynamiser les partenariats avec plusieurs institutions publiques et privées de la région, afin de développer les expositions à visée pédagogique, la promotion de la lecture et l'usage des TICE (technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement), pour ne citer que quelques exemples.

Sur une surface de plus de 350 m², plus de 10'000 ouvrages documentaires sont à disposition, dont près de 400 bandes dessinées et environ 1000 ouvrages de fiction (adultes et jeunesse réunis). Les nouveaux supports ne sont pas en reste, puisque plus de 700 supports optiques (CD et DVD) sont présents sur les rayonnages, ainsi que plusieurs centaines de vidéocassettes.

La partie consacrée à la technique occupe une surface d'environ 140 m². Toute une palette de ressources techniques est à disposition. Sur les plus de 7'500 prêts effectués en 2005, ceux liés aux nouvelles technologies en représentent environ les trois quarts.

La grande partie des prêts consistent en matériel vidéo (caméscopes, lecteurs DVD, appareils TV, magnétoscopes), matériel audio (minidisques, microphones, colonnes actives) et en matériel informatique (ordinateurs portables, appareils de photographie numérique).

Le solde est constitué de matériel didactique (modèles pédagogiques), de matériel de sciences (caisses d'électricité, binoculaires, loupes) et de matériel de projection (projecteur de diapositives, rétroprojecteurs).

Un espace multimédia est également à disposition des formateurs-trices, étudiants et enseignants du terrain, sur réservation. Cet espace offre un matériel informatique très performant (ordinateurs de grande capacité), ainsi que des périphériques particuliers (tablette graphique, numériseur de diapositives, etc.), le tout permettant d'effectuer des travaux importants dans le domaine du numérique.

Les partenaires de la PF4

Enfin, pour clore cette section, soulignons que les partenariats conclus durant la période 2001-2005 avec différents partenaires renforcent nos services aux usagers de l'espace BEJUNE.

Collaboration avec la médiathèque du CIP :

Les médiathèques de la HEP-BEJUNE et celle du CIP (Centre interprofessionnel de perfectionnement) coordonnent leur offre de documentation à destination des enseignants. Des collaborations en matière d'exposition et de circulation des documents dans l'espace BEJUNE ont été initiées.

Collaboration avec la HEP-Fribourg : cette collaboration concerne essentiellement l'exploitation en commun du logiciel de prêt horizon. Ce partenariat permet une maîtrise des coûts et un partage utile de l'expérience d'exploitation du logiciel. La HEP-BEJUNE assure pour la HEP-FR la production de documents audiovisuels actuels et pertinents par l'enregistrement d'émissions télévisuelles hebdomadaires.

GROCEDOP :

La HEP-BEJUNE fait partie du GROCEDOP qui réunit régulièrement les responsables des centres de ressources et de documentation pédagogique des HEP et des institutions assimilées romandes et tessinoises ainsi que de l'IRDP.

Fondation Education à l'Environnement :

La HEP-BEJUNE met à disposition des usagers le fonds documentaire de la FEE spécialisé dans l'éducation à l'environnement. Les deux institutions collaborent dans des projets d'expositions et coordonnent leur politique d'acquisition dans la documentation pédagogique consacrée à l'éducation à l'environnement.

Bibliothèques publiques de l'espace BEJUNE :

La HEP-BEJUNE a engagé des collaborations multiformes avec les bibliothèques publiques de l'espace BEJUNE, en particulier avec le réseau RBJN (Réseau des bibliothèques neuchâteloises et jurassiennes). Ces collaborations concernent des actions aussi diverses que la messagerie et la formation des bibliothécaires.

Le développement de la recherche sur la formation et la profession enseignante et, plus largement, l'essor d'une culture institutionnelle de recherche constituent des enjeux centraux pour la HEP-BEJUNE. En effet, au niveau tertiaire, la recherche est partie intégrante de la vie institutionnelle dans son ensemble et des missions des formateurs en particulier. De plus, la qualité des programmes et des pratiques de formation dépend étroitement des apports de la recherche scientifique et pédagogique. Qu'en est-il du secteur recherche (PF5) au sein de la HEP-BEJUNE ?

L'année académique 2001-2002 a vu naître les premières réalisations du secteur recherche de la HEP-BEJUNE. De nombreux formateurs ont pu bénéficier d'une décharge recherche variant de 5 à 30 % de leur temps de travail pour entreprendre des projets de recherche. Le coordinateur de la recherche nommé en 2002 a pu mettre en place progressivement des projets de recherche dont certains ont été réalisés en partenariat avec des chercheurs externes. L'organisation de colloques et de séminaires traitant de différents thèmes de recherche a permis à toute la communauté BEJUNE d'échanger avec de nombreux experts dans le domaine de l'éducation. Les premières publications périodiques de la HEP-BEJUNE (Bulletin de la recherche et Actes de la recherche) et d'autres liées à des décharges recherche ont amélioré la visibilité de nos travaux et confortent notre appartenance aux réseaux nationaux et internationaux de la recherche en éducation. Nous avons posé durant ces premières années les jalons d'une coopération scientifique soutenue en matière de recherche avec de nombreuses institutions en Suisse et à l'étranger. Nous sommes au début de la construction d'un édifice recherche solide dans la HEP. Au terme de ce premier bilan, nous constatons que beaucoup de choses restent à faire avec l'aide, la conviction, l'implication et l'esprit critique de tous les acteurs de la HEP-BEJUNE.

À la naissance de la HEP-BEJUNE, les activités de recherche ont été organisées en concédant des décharges individuelles aux formateurs sur la base de leurs propositions. Si cette première étape a eu le mérite de débuter une activité de recherche dans des institutions qui n'avaient aucune tradition ou mandat de recherche, elle a vite montré les limites d'une telle approche, dans la mesure où les formateurs étaient isolés et où les projets n'avaient pas une masse critique suffisante. Très vite, les responsables de l'institution, Comité de Direction et coordinateur de la recherche, ont incité les formateurs bénéficiant de décharges recherche à travailler ensemble et à passer d'une logique de projets individuels à des projets institutionnels fédérateurs. Cette réorientation a été confirmée par les procédures de reconnaissance de nos formations déposées auprès de la CDIP en 2004. Les experts de la CDIP ont souligné la nécessité de regrouper les forces en

matière de recherche sur des projets prioritaires. Ils ont également relevé la nécessité d'élever le niveau de formation dans le domaine de la recherche.

Dès la rentrée académique 2004-05, la recherche a été organisée autour de quatre axes fédérateurs permettant ainsi de créer une culture du travail collectif entre les chercheurs de l'institution. Les exigences envers les formateurs bénéficiant d'un engagement recherche ont également connu une évolution constante lors des dernières années. Si, au départ, l'essentiel était de démarrer des projets de recherche, progressivement des exigences en matière de publication et de diffusion des résultats de la recherche ont été instaurées. Comparativement aux autres HEP de Suisse romande, nous pouvons constater une bonne productivité scientifique des chercheurs de la HEP-BEJUNE.

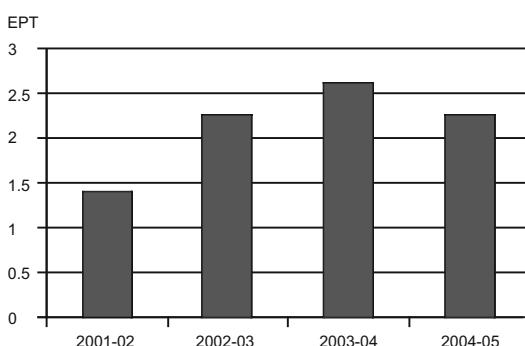
La nomination d'un recteur avec une renommée internationale dans la recherche sur la formation des enseignants a consolidé les acquis de ce secteur et l'a doté d'une politique de la recherche qui sera rendue publique à l'automne 2006.

Évolution des activités de recherche

Cela dit, même si la PF5 commence son essor, elle a néanmoins déjà de nombreuses réalisations et activités à son actif. Mais d'abord, quelques mots sur les ressources EPT en PF5.

Personnel recherche :

Le graphique ci-après (graphique 24) décrit l'évolution des ressources utilisées dans le secteur recherche de la HEP-BEJUNE entre 2001 et 2005. Une partie seulement des ressources allouées à la recherche a été utilisée effectivement dans la période considérée. Ce démarrage progressif de la recherche s'explique, d'une part, par la phase de démarrage de la HEP durant laquelle les formateurs sont très sollicités pour la construction des programmes de formation et, d'autre part, par les exigences élevées attendues des formateurs ayant un engagement recherche. La tendance qui s'est amorcée à partir de 2005 préfigure d'une utilisation totale des ressources allouées. Cette utilisation optimale devrait se traduire par une hausse des activités de recherche.



Graphique 24

■ Equivalent
plein temps
(EPT)

Colloques et séminaires recherche de la HEP-BEJUNE :

Dans toutes les institutions de niveau tertiaire, l'activité de recherche, est soutenue par l'organisation de manifestations scientifiques (colloques, séminaires, conférences) permettant à la fois la valorisation-diffusion des travaux de recherche mais aussi de débat-

tre des principales questions touchant la formation des enseignants et l'exercice du métier d'enseignant. Les 26 manifestations citées ci-dessous ont vu la participation d'une moyenne de 18 participants. Cela a permis d'enraciner une culture de la recherche dans la HEP-BEJUNE et d'améliorer les connaissances méthodologiques des formateurs..

Tableau 14
Colloques et séminaires

Années	Titres et thèmes	Intervenants scientifiques
Colloques 2002	L'éducation à la citoyenneté : de la théorie à la pratique en classe (juillet 2002)	Intervenant : F. Audiger (Université de Genève)
	Les nouvelles structures de formation des enseignants en Europe : une approche comparative (septembre 2002)	Intervenants : D. Groux (IUFM de Versailles), D. Matheson (Université de Southampton), S. Perez (Université de Genève), P. Dehalu (HENAC), A. Akkari (HEP-BEJUNE)
	L'utilisation des NTIC dans l'enseignement (décembre 2002)	Intervenants : J.L. Gurtner (Université de Fribourg), L.-O. Pochon (IRDP) et A. Maréchal (HEP-BEJUNE)
Colloques 2003	Enseigner dans une école rurale (février 2003)	Intervenants : P. Champollion (IUFM de Grenoble), J.-L. Poirey (IUFM de Franche-Comté), A. Allanchini, D. Perrin et A. Akkari (HEP-BEJUNE)
	Le rapport au savoir (mars 2003)	Intervenants : B. Charlot (Université de Paris 8) et M. Nicolet (CIIP)
	L'enseignement bilingue (décembre 2003)	Intervenantes : A. Martel (Télé-Université du Québec), E. Roos et C.-L. Luginbühl (Forum du Bilinguisme, Bienne), C. Perregaux (Université de Genève), C. Helot (IUFM d'Alsace)
Colloques 2004	Conférence 1 : Tant qu'il y aura des enseignants . Conférence 2 : Cultures, mondialisation et éducation publique (mars 2004)	Intervenant : B. Charlot (Université de Paris)
	La calculatrice défectueuse : une intégration des TIC pour l'enseignement des procédés et algorithmes de calcul et les algorithmes d'addition et de soustraction et des procédures des élèves (mai 2004)	Intervenantes : C. Arsenault (Université du Québec, Rimouski), C. Tièche-Christinat (IRDP, Neuchâtel)
	Les recherches PISA : Principaux résultats et conséquences sur le travail quotidien des enseignants (juin 2004)	Intervenants : C. Nidegger (SRED), A.-M. Broi (OSIS, DIP-Neuchâtel), A. Soussi (SRED, DIP-Genève), S. Fankhauser (SREP, DIP-Berne)
Colloques 2005	Le mémoire : un moyen pour penser sa pratique ? (avril 2005)	Intervenants : Les responsables de la recherche HEP-SR-TI
	Les enseignants et le bi-plurilinguisme dans l'espace BEJUNE (avril 2005)	Intervenants : F.-J. Meissner (Université Giessen), B. Curdy et L. Gajo (Université de Lausanne), C. Merkelbach (SREP), S. Borel (Université de Lausanne), C.-L. Luginbühl et E. Roos (Forum du Bilinguisme, Bienne), B. Chissalé (DIP-BE), J.-F. de Pietro (IRDP, Neuchâtel), A. Seydoux (présidente Fédération des associations des parents d'élèves, Suisse romande et Tessin), A. Akkari et A. Duggan (HEP-BEJUNE)

Tableau 14
Colloques et séminaires

Années	TITRES ET THEMES	Intervenants scientifiques
Séminaires 2003	Introduction à la recherche en sciences de l'éducation	J. Toussaint (IUFM, Lyon) et D. Martin (HEP-VD)
	La conduite des mémoires professionnels	J.-Y. Bodergat (IUFM de Basse-Normandie) et J. Friedrich (Université de Genève)
	La recherche qualitative	F. Tupin (IUFM de la Réunion) et A. Gohard (Université de Fribourg)
	La recherche quantitative	I. Monnard (HEP-FR)
	Forum annuel de la recherche HEP-BEJUNE « <i>Recherches sur l'enseignement, les didactiques disciplinaires et la formation des enseignants</i> »	M. Tardif (Centre de recherche sur la profession enseignante-Université de Montréal), D. Delasalle, M. Bailleul, J.-F. Thémire et A. Leroux (IUFM de Basse-Normandie, Université de Caen), F. Pellaud (Université de Genève), O. Guyot (Collège des Girardet, Le Locle) et P.-F. Coen (HEP-FR)
Séminaires 2004	La conduite des mémoires professionnels	-Y. Bodergat (IUFM de Basse-Normandie) et J. Friedrich (Université de Genève)
	Education antiraciste et interculturelle	G. Amarelle (Service de lutte contre le racisme), J. Marin (Université de Genève), D. Newham (Sylvan International Universities), P.-F. Coen (HEP-FR), A. Akkari et S. Heer (HEP-BEJUNE)
	Forum annuel de la recherche HEP-BEJUNE « <i>TIC dans les institutions de formation des enseignants</i> »	J.-F. Perret (Université de Neuchâtel et Université de la Suisse italienne), A. Journu, P. Le Borgne, J.-L. Poirey (IUFM de Franche-Comté), J. Zahnd, P.-O. Vallat, F. Hurter, A. Akkari et S. Heer (HEP-BEJUNE), L.-J. Fleury, P.-F. Jeannerat et J.-F. Jobin (HEP-F3Mitic)
Séminaires 2005	Écrire un article dans les revues scientifiques en éducation	J.-C. Kalubi (Université de Sherbrooke, Canada)
	Didactiques des mathématiques, formation des enseignants et TIC	C. Arsenault et S. de Maisonneuve (Université du Québec, Rimouski), J.-M. Favre (HEP-VD), A. Maréchal et A. Akkari (HEP-BEJUNE), L.-O. Pochon et C. Tieche-Christinat (IRDP, Neuchâtel)
	Formation à l'utilisation du logiciel statistique SPSS	B. Curdy (Université de Lausanne)
	Forum annuel de la recherche HEP-BEJUNE « <i>La pédagogie de l'alternance dans la formation des enseignants</i> »	D. Périsset Bagnoud, M. Andrey et E. Steiner (HEP-VS), S. Vanhulle (Université de Genève), C. Borges (Université de Montréal), P.-F. Coen (HEP-FR), F. Pasche, A. Akkari et M. Tardif (HEP-BEJUNE)

Tableau 15
Les projets de recherche institutionnels (2001-2005)

Projets	Équipes
Projet de recherche « <i>récréature</i> » : « <i>Évaluation d'un dispositif d'enseignement et d'apprentissage continu impliquant des élèves de 8e année en difficulté de lecture</i> » (DORE n° 01013.1, mars 2001-juin 2003)	Équipe de recherche : B. Chaboz, S. Aeby (IRDP, engagée par la HEP), I. Cornali-Engel (HEP) et J.-F. De Pietro (IRDP)
Les débuts dans le métier d'enseignant : le bilan des premières années d'exercices	Équipe de recherche : A. Akkari et S. Heer (HEP-BEJUNE)
La place de la diversité socioculturelle et linguistique dans les formations initiales et continues des enseignants et dans leur pratique professionnelle	Équipe de recherche : A. Akkari et S. Heer (HEP-BEJUNE)
Les formateurs BEJUNE et le bi/plurilinguisme	Équipe de recherche : E. Roos (Forum du Bilinguisme), A. Akkari (HEP-BEJUNE), C. Merkelbach (SREP), L. Gajo et B. Curdy (Université de Lausanne)

Les publications institutionnelles :

Dès l'entrée en fonction du coordinateur de la recherche, deux publications institutionnelles HEP-BEJUNE ont été lancées :

1. Le bulletin de la recherche HEP-BEJUNE, 18 numéros sont parus et sont disponibles sur le site Internet de la Haute École Pédagogique:
 - > <http://www.hep-bejune.ch/fr/bulletins.asp>

La parution s'est arrêtée, suite au lancement par le rectorat et la nouvelle équipe de direction, du bulletin « *Enjeux pédagogiques* » en 2005:

- > <http://www.hep-bejune.ch/fr/bulletin.hep.asp>.

2. Les Actes de la recherche, 4 numéros sont parus:

- Volume No 1 : Les nouvelles structures de formation des enseignants en Europe : une approche comparative
- Volume No 2 : Dossier : l'école rurale

- Volume No 3 : Les perspectives de développement de l'enseignement bilingue
- Volume No 4 : TIC dans les institutions de formation des enseignants : perspectives de recherche

Le secteur de la recherche collabore avec deux autres publications suisses :

- La Revue des HEP de Suisse romande et du Tessin, numéro 1 : L'apprentissage de la lecture. Des chercheurs de la HEP-BEJUNE ont mené l'édition du numéro 2 consacré au mémoire professionnel et du numéro 4 consacré à l'interculturel dans la formation des enseignants.
- La Revue électronique « *Éducation en débat* », en collaboration avec l'Université de Genève.

Par ailleurs, voici des données sur l'évolution du nombre de publications et communications pour les chercheurs de la HEP. On constate une croissance continue, qui devrait s'amplifier dans les prochaines années.

Tableau 16

Evolution de la production scientifique des formateurs-recherches de la HEP-BEJUNE

	2002	2003	2004	2005
Publications	4	15	16	22
Communications	5	8	8	12

Liste du personnel

Annexes

	Nom	Prénom	Site Principal	Plate-forme	Fonction
Madame	Ackermann	Marie-Claire	SBI	PF1	formateur/trice
Monsieur	Akkari	Abdeljalil	SBI	PF5	doyen
Madame	Albrici	Fabienne	SCF	SAF	secrétaire 2
Monsieur	Allanfranchini	Patrice	SCF	PF1,PF3	formateur/trice
Madame	Allard Jobé	Monique	SCF	SAF	secrétaire 2
Monsieur	Aubert	Jean-François	SCF	PF3	formateur/trice
Monsieur	Aubry	Luc	SPO	REC	assistant-e
Madame	Bandelier	Claudine	SPO	SAF	secrétaire 2
Monsieur	Barbezat	François	SCF	PF2	formateur/trice
Monsieur	Bauer	Philippe	SBI	PF3	responsable de projets
Monsieur	Baumann	Konrad	SPO	SAF	juriste
Madame	Baume	Christiane	SPO	PF1	formateur/trice
Madame	Béguin	Marie	SBI	PF3	responsable de projets
Monsieur	Berberat	Jean-Luc	SPO	PF1	formateur/trice
Madame	Bessard Christe	Heidi	SPO	PF4	bibliothécaire 1
Madame	Bettex	Lisette	SCF	PF4	bibliothécaire 1
Madame	Beuchat-Petrova	Anna	SPO	PF4	stagiaire en information documentaire
Madame	Bieri Petignat	Catherine	SCF	PF1,PF3	formateur/trice
Monsieur	Boillat	Francis	SCF	PF2	formateur/trice
Monsieur	Botteron	Michel	SCF	PF1	formateur/trice
Monsieur	Bourque	Jimmy	SBI	PF5	collaborateur/trice recherche
Madame	Bourquin	Josette	SBI	SAF	secrétaire 2
Monsieur	Brêchet	Michel	SBI	PF3	coordinateur/trice de projets
Madame	Bulliard-Dufaux	Aurore	SCF	PF3	formateur/trice
Madame	Caillet	Ariane	SPO	SAF	secrétaire 2
Monsieur	Calame	Jacques-André	SBI	PF3	formateur/trice
Monsieur	Calame	Jonas	SCF	SAF	stagiaire MPC
Madame	Calpe	Chantal	SBI	PF4	bibliothécaire 1
Madame	Capelli	Mary Claude	SCF	PF1	formateur/trice
Madame	Caravaggi	Giuliana	SCF	PF1,PF3	formateur/trice
Monsieur	Chabloz	Bernard	SCF	PF2	formateur/trice
Madame	Changkakoti	Nilima	SBI	PF5	collaborateur/trice recherche
Monsieur	Chappuis	Claude	SBI	PF1,REC	formateur/trice,responsable des productions graphiques
Monsieur	Chavanne	Jean-Pierre	SPO	PF3,PF1	formateur/trice
Madame	Chevillat	Danielle	SBI	SAF	secrétaire 2
Madame	Choulat	Sarah	SPO	SAF	apprenti-e de commerce
Monsieur	Clément	Serge	SBI	PF3	coordinateur/trice de projets
Madame	Clottu	Dagmar	SBI	PF1	formateur/trice
Madame	Colin	Françoise	SCF	PF4	bibliothécaire 1
Madame	Coral	Corinna	SCF	PF2	formateur/trice
Monsieur	Corbat	Julien	SBI	SAF	informaticien responsable de l'info. de gestion
Madame	Cornali-Engel	Irène	SCF	PF1,PF3	formateur/trice
Monsieur	Cortat	Hubert	SCF	PF4	technicien 2 (chef-fe)
Monsieur	Corti	Diego	SBI	PF5	collaborateur/trice recherche
Monsieur	Cotroneo	Pierre-Michel	SBI	PF1	formateur/trice
Madame	Crausaz-Chenal	Sandrine	SPO	PF4	bibliothécaire 1
Madame	Deflorin	Mélanie	SCF	PF4	apprenti-e en information documentaire
Monsieur	Dirlewanger	Marc	SCF	PF1	formateur/trice
Madame	Ditisheim	Mona	SCF	PF2	formateur/trice,responsable pratique professionnelle
Monsieur	Donzé	Laurent	SCF	PF2,PF3	formateur/trice
Madame	Droux Blaser	Estelle	SCF	PF4	assistant-e en information documentaire
Monsieur	Ducommun	Jacques	SCF	PF2,PF5	formateur/trice
Monsieur	Duggan	Andrew	SCF	PF2	formateur/trice
Monsieur	Dupré	Jean-Marie	SCF	PF1	formateur/trice
Monsieur	Erard	Marc-Antoine	SBI	PF1	responsable pratique professionnelle,formateur/trice
Madame	Erard-Badet	Marie-Thérèse	SCF	PF2	formateur/trice,responsable de l'organisation de la formation
Madame	Ermatinger-Deruelle	Marie-Christine	SBI	PF5	collaborateur/trice recherche
Monsieur	Faivre	Jean-Pierre	SCF	PF1	doyen
Madame	Farine	Eva	SBI	PF3	coordinateur/trice de projets
Madame	Fauchère	Sylviane	SPO	REC	assistant-e du recteur

Madame	Ferrari	Fausta	SBI	PF3	formateur/trice
Monsieur	Fink	Edy	SCF	PF2	formateur/trice
Madame	Fleury	Cindy	SPO	PF4	bibliothécaire 1
Monsieur	Fleury	Vincent	SPO	PF4	technicien 1
Monsieur	Flückiger	Bertrand	SPO	PF4	technicien 1
Madame	Forlani Mehmetaj	Jocelyne	SPO	SAF	secrétaire 2
Madame	Franceschi	Ariane	SCF	PF3	formateur/trice
Monsieur	Friche	Michel	SPO	PF1	formateur/trice,responsable de l'organisation de la formation
Monsieur	Friche	Roger	SCF	PF2	formateur/trice
Madame	Froidevaux-Spycher	Rachel	SBI	PF1	formateur/trice
Monsieur	Gaggero	Antoine	SBI	PF1,PF5	formateur/trice
Madame	Gagnebin	Christine	SBI	PF1,PF3,REC	responsable pratique professionnelle,formateur/trice responsable de l'organisation de la formation
Monsieur	Gagnebin	Pierre-Daniel	SCF	REC	chargé de mission
Madame	Gaille	Sonia	SCF	SAF	secrétaire 1
Monsieur	Gerber	Paul	SBI	PF1	formateur/trice
Monsieur	Giglio	Marcelo	SCF	PF1,PF5,PF3	formateur/trice,collaborateur/trice recherche
Madame	Gillard	Marie-Claude	SCF	PF1	formateur/trice
Monsieur	Girardin	Hubert	SBI	PF1,PF3	formateur/trice
Monsieur	Godat	Olivier	SPO	SAF	responsable des finances
Monsieur	Gogniat	Benoit	SBI	PF3	responsable de projets
Madame	Gorgé	Carole	SPO	SAF,REC	secrétaire 2
Monsieur	Goumaz	Jean-Daniel	SCF	PF2	formateur/trice
Monsieur	Gremion	François	SCF	PF2,PF3,PF5	formateur/trice,collaborateur/trice recherche
Madame	Gremion	Lise	SBI	PF3,PF5	chef de projets,formateur/trice
Madame	Greub	Josiane	SBI	PF3	responsable de projets
Madame	Groothuis	Patricia	SCF	PF1	formateur/trice
Madame	Grosjean	Stéphanie	SBI	SAF	secrétaire 2
Monsieur	Grünblatt	Roger	SCF	PF2	formateur/trice
Monsieur	Gruring	Jean-Bernard	SPO	PF1,PF2	formateur/trice
Monsieur	Guinand	Pascal	SCF	PF1,PF3	formateur/trice
Madame	Guinchard	Christine	SNE	PF4	apprenti-e en information documentaire
Madame	Gültekin Lone	Rosmarie	SCF	SAF	secrétaire 2
Monsieur	Günter	François	SBI	PF3	coordinateur/trice de projets
Madame	Heer	Stéphanie	SBI	PF5	responsable de projets de recherche
Monsieur	Hostettler	Thierry	SBI,SCF	PF2,PF3,REC	formateur/trice
Monsieur	Huguenin	Vincent	SCF	PF3	formateur/trice
Monsieur	Hurter	François	SPO	REC,SAF	assistant du recteur pour les TICES et pédagogie,délégué informatique
Monsieur	Inversin	Philippe	SCF	PF1,PF2	formateur/trice
Monsieur	Jaccard	Sylvain André	SBI	PF1	formateur/trice
Madame	Jacquod	Dominique	SCF	PF1	formateur/trice
Madame	Jaquet	Gouria	SCF	PF4	apprenti-e en information documentaire
Monsieur	Jeannerat	Pierre-François	SBI	PF3	coordinateur/trice de projets
Monsieur	Jeannin	Clément	SBI	PF3	coordinateur/trice de projets
Monsieur	Jeanrenaud	Christian	SCF	PF1,SAF	formateur/trice,délégué informatique
Madame	Jecker	Peggy	SBI	SAF	secrétaire 2
Monsieur	Joliat	François	SPO	PF1,PF5	formateur/trice
Madame	Juillerat	Marie-Christine	SPO	PF1	formateur/trice,responsable pratique professionnelle, responsable de l'organisation de la formation
Monsieur	Kohler	Lucien	SBI	PF3	coordinateur/trice de projets
Madame	Lachat	Christine	SPO	SAF	adjoint-e finances
Madame	Lebet	Josiane	SCF	SAF	secrétaire
Monsieur	L'Eplattenier	Yves	SCF	PF1	formateur/trice
Monsieur	Lévy	Guy	SBI	PF1	responsable de l'organisation de la formation,formateur/trice
Madame	Lévy-Stähli	Mireille	SCF	PF2	formateur/trice
Madame	Liechti Wenger	Fabienne	SCF	PF2,PF3	formateur/trice
Madame	Loosli	Géraldine	SCF	PF2	formateur/trice
Madame	Mamie	Isabelle	SBI	PF4	bibliothécaire 2 (chef-fe)
Madame	Maréchal	Anne	SCF	PF1,PF3	formateur/trice
Monsieur	Martin	Stéphane	SCF	PF2,REC	formateur/trice
Madame	Matthey	Denise	SNE	PF4	assistant-e en information documentaire
Monsieur	Matthey	Michel	SCF	PF1,PF3	responsable pratique professionnelle,formateur/trice
Monsieur	Meier	Roger	SCF	PF1,PF2	formateur/trice
Madame	Merazzi	Marlyse	SBI	PF1,PF3	responsable de l'organisation de la formation,formateur/trice responsable pratique professionnelle
Monsieur	Migy	Pierre	SPO	PF1	formateur/trice,responsable de l'organisation de la formation,responsable pratique professionnelle

Monsieur	Moeckli	Philippe	SBI	PF3	formateur/trice
Madame	Montavon	Aline	SCF	SAF	secrétaire 2
Monsieur	Moreno	Jésus	SPO	PF5	secrétaire 2
Monsieur	Obrecht	Jean-Paul	SPO	PF1,PF4	formateur/trice
Madame	Odiet	Cherryl	SPO	PF4	bibliothécaire 1
Madame	Opplicher Mercado	Catherine	SCF	PF1	formateur/trice
Monsieur	Paratte	Alain	SBI	PF1	formateur/trice
Monsieur	Paroz	Jacques	SBI	PF3	formateur/trice
Monsieur	Paroz	Pierre	SBI	PF1	formateur/trice
Madame	Pasche Gossin	Françoise	SBI,SPO	PF1,PF3	coordinateur/trice de projets,formateur/trice
Monsieur	Perotti	Pierre-André	SCF	PF2	formateur/trice
Monsieur	Perrin	Denis	SBI	PF1,PF5	formateur/trice
Monsieur	Perrinjaquet	Denis	SCF	PF1	formateur/trice
Monsieur	Peter	Thomas	SBI	PF1	formateur/trice
Monsieur	Petignat	Pierre	SBI	PF1,PF3,PF4	formateur/trice,responsable pratique professionnelle
Madame	Picardat	Virginie	SPO	PF4	responsable de centre de ressources
Madame	Pirelli	Fabiola	SCF	SAF	secrétaire 2
Madame	Probst	Catherine	SBI	SAF	secrétaire
Madame	Prudat-Chevalier	Anne-Lise	SPO	PF1	formateur/trice
Monsieur	Ramseier	André	SBI	PF3	formateur/trice
Monsieur	Rebetez	Claude	SCF	PF2	formateur/trice
Monsieur	Reichen	Pascal	SPO	SAF	directeur de l'administration et des finances
Monsieur	Renevey	Bernard	SBI	PF3	doyen
Madame	Reyes	Florentina	SPO	PF4	bibliothécaire 1
Madame	Riat-Merguin	Christine	SPO	PF1	formateur/trice
Monsieur	Richard	Olivier	SCF	PF3	formateur/trice
Madame	Richon	Francine	SBI	PF3	formateur/trice
Madame	Rieser	Véronique	SPO	SAF	responsable du personnel
Monsieur	Robert-Nicoud	Roland	SCF	PF2,PF3	formateur/trice
Madame	Rovero-Nussbaumer	Katharina	SCF	PF2	formateur/trice
Monsieur	Ruegg	Michel	SBI	PF3	coordinateur/trice de projets
Monsieur	Ryser	Fabian	SCF	PF3	formateur/trice
Monsieur	Sanchez	Luis	SBI	SAF	secrétaire
Monsieur	Schaffter	André	SPO	PF1	formateur/trice
Madame	Schaller	Patricia	SBI	SAF	secrétaire 2
Monsieur	Schertenleib	Georges-Alain	SCF	PF1,PF5	formateur/trice
Monsieur	Schinz	Philippe	SCF	PF2,SAF	formateur/trice,délégué informatique
Monsieur	Schmocker	Raymond	SCF	PF3	formateur/trice
Monsieur	Schnegg	Fred-Henri	SCF	PF1	responsable de l'organisation de la formation,formateur/trice
Monsieur	Schwab	Jean-Jacques	SCF	PF2	formateur/trice
Monsieur	Serquet	Jean-Marc	SBI	PF1	formateur/trice
Monsieur	Siegrist	Claudio	SCF	PF2	formateur/trice
Madame	Simionato	Gabriella	SNE	PF4	bibliothécaire 1
Monsieur	Stadelmann	Hervé	SPO	REC	graphiste
Monsieur	Stegmann	Alain	SPO	REC,SAF	responsable logistique et système d'informations
Madame	Stoller	Eliane	SCF	PF3	formateur/trice
Monsieur	Straubhaar	Denis	SCF	PF2	formateur/trice
Madame	Studer	Sophie	SBI	SAF	secrétaire 2
Madame	Tabarine	Jamila	SPO	SAF	stagiaire MPC
Monsieur	Tardif	Maurice	SPO	REC	recteur
Monsieur	Theurillat	Pierre-Yves	SCF	PF1,PF3	formateur/trice
Madame	Vallat	Marianne	SPO	SAF	secrétaire 2
Monsieur	Vallat	Pierre-Olivier	SBI	PF2,SAF	formateur/trice,délégué informatique
Madame	Vannotti	Maria Louisa	SNE	PF4	bibliothécaire 1
Madame	Villars-Kneubühler	Françoise	SBI	PF1	formateur/trice
Monsieur	Voisard	Nicolas	SPO	PF1,PF2,REC	formateur/trice,chargé de mission
Madame	Von Känel	Magdalena	SBI	PF1	formateur/trice
Monsieur	Wagnon	Daniel	SBI	SAF	stagiaire MPC
Monsieur	Wahli	Samuel	SBI	REC	chargé de mission
Monsieur	Wälchli	Jean-François	SBI	PF3	responsable de projets
Madame	Wenger	Ruth	SBI	PF3	formateur/trice
Monsieur	Wentzel	Bernard	SCF	PF1,PF5	formateur/trice,collaborateur/trice recherche
Monsieur	Widmer	Jean-Philippe	SCF	PF2,PF3	formateur/trice
Madame	Wittmer	Catherine	SBI	SAF	secrétaire 2
Monsieur	Wüthrich	Emmanuel	SPO	PF1	formateur/trice
Monsieur	Zahnd	Jean	SCF	PF2,PF5	formateur/trice
Monsieur	Zannato	Emmanuel	SPO	PF4	technicien 1
Monsieur	Zumwald	Jean-Claude	SCF	PF1,PF3	formateur/trice

Organes institutionnels et membres

Comité stratégique

Madame	Baume-Schneider Elisabeth	Président-e	Ministre (Jura)
Madame	Perrinjaquet Sylvie	Membre	Conseillère d'état (Neuchâtel)
Monsieur	Pulver Bernhard	Membre	Conseiller d'Etat (Berne)
Madame	Chissalé Béatrice	Invité-e	Cheffe de service (Berne)
Monsieur	Laville François	Invité-e	Chef de service (Jura)
Monsieur	Zill Clément	Invité-e	Adjoint au chef de service (Neuchâtel)
Monsieur	Tardif Maurice	Invité-e	Recteur
Monsieur	Reichen Pascal	Invité-e	Directeur de l'administration et des finances

Conseil de direction

Monsieur	Tardif Maurice	Membre	Recteur
Monsieur	Akkari Abdeljalil	Membre	Doyen de la recherche
Monsieur	Faivre Jean-Pierre	Membre	Doyen de la formation préscolaire et primaire
Madame	Erard-Badet Marie-Thérèse	Membre	Doyenne de la formation secondaire 1 et 2
Monsieur	Renevey Bernard	Membre	Doyen de la formation continue
Monsieur	Reichen Pascal	Membre	Directeur de l'administration et des finances
Madame	Fauchère Sylviane	Invité-e	Assistante du recteur

Commission d'admission

Madame	Chissalé Béatrice	Président-e	Représentante des DIP des cantons concordataires
Monsieur	Allanfranchini Patrice	Membre	Formateur HEP-BEJUNE
Monsieur	Brosy Daniel	Membre	Représentant des DIP des cantons concordataires
Monsieur	Faivre Jean-Pierre	Membre	Doyen de la formation préscolaire et primaire
Monsieur	Gagnebin Gérard	Membre	Directeur de l'Ecole primaire de Tramelan
Monsieur	Herrmann Patrick	Membre	Directeur du Lycée Blaise Cendrars, La Chaux-de-Fonds
Monsieur	Heubi Philippe	Membre	Secrétaire des admissions HEP-Vaud
Monsieur	Meury Rémy	Membre	Représentant des syndicats BEJUNE
Monsieur	Milani Daniel	Membre	Directeur du Collège de Delémont
Monsieur	Näf Anton	Membre	Professeur à l'Université de Neuchâtel
Monsieur	Vallat Pierre-Olivier	Membre	Formateur HEP-BEJUNE
Monsieur	Zill Clément	Membre	Représentant du Service des hautes écoles et de la recherche
Madame	Vallat Marianne	Secrétaire	Secrétaire HEP-BEJUNE

Conseil de la HEP

Monsieur	Gerber Jürg	Président-e	Député au grand Conseil bernois
Madame	Albrici Fabienne	Membre	Secrétaire HEP-BEJUNE
Madame	Boillat Christiane	Membre	Mère au foyer
Monsieur	Chételat Dominique	Membre de droit	DIP - BE
Monsieur	Cosandier Pascal	Membre	Directeur école primaire Le Locle
Monsieur	Dobler Damien	Membre	Etudiant PF2
Monsieur	Faivre Jean-Pierre	Membre de droit	Doyen de la PF1
Monsieur	Gerber Denis	Membre	Directeur école secondaire St-Imier
Monsieur	Hostettler Thierry	Membre	Formateur HEP-BEJUNE
Madame	Humair Thérèse	Membre	Déléguée Grand Conseil neuchâtelois
Monsieur	Kramer Pierre-Alain	Membre assesseur	Médecin-dentiste
Monsieur	Künzi Jean-François	Membre	Intersyndicale BEJUNE
Monsieur	Meury Rémy	Membre	Secrétaire général du Syndicat des enseignants jurassiens
Monsieur	Michon René	Membre	Direction conservatoire neuchâtelois, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel
Madame	Vogt Tamara	Membre	Economiste
Madame	Chevillat Danielle	Secrétaire	Secrétaire HEP-BEJUNE

Commission scientifique

Monsieur	Durand Marc	Président-e	Professeur à l'Université de Genève
Monsieur	Beuchat Alain	Membre de droit	Service de l'enseignement du canton du Jura
Monsieur	Dalla Piazza Aldo	Membre assesseur	Directeur du Gymnase français de Bienne

Monsieur	Duggan Andrew	Membre	Formateur HEP-BEJUNE
Monsieur	Etienne Alexandre	Membre	HEP-Fribourg, représentant la CDHEP
Monsieur	Levain Jean-Pierre	Membre	Chercheur en sciences de l'éducation à l'IUFM de Franche-Comté
Madame	Perret-Clermont Anne-Nelly	Membre	Professeur à l'Université de Neuchâtel
Monsieur	Petignat Pierre	Membre	Formateur HEP-BEJUNE
Monsieur	Porret Pierre-Alain	Membre	Enseignant à l'Ecole primaire de Peseux
Monsieur	Schwab Jean-Jacques	Membre	Formateur HEP-BEJUNE
Monsieur	Tschopp Olivier	Membre assesseur	Directeur Ecole de Culture Générale de Delémont
Madame	Montavon Aline	Secrétaire	Secrétaire HEP-BEJUNE

Conseil des formateurs

Monsieur	Duggan Andrew	Président-e	Formateur HEP-BEJUNE
Monsieur	Allanfranchini Patrice	Membre	Formateur HEP-BEJUNE
Madame	Crausaz-Chenal Sandrine	Membre	Bibliothécaire
Monsieur	Friche Roger	Membre	Formateur HEP-BEJUNE
Monsieur	Gaggero Antoine	Membre	Formateur HEP-BEJUNE
Madame	Heer Stéphanie	Membre	Responsable de projets de recherche
Monsieur	Jaccard Sylvain André	Membre	Formateur HEP-BEJUNE
Madame	Joliat François	Membre	Formateur HEP-BEJUNE
Monsieur	Peter Thomas	Membre	Formateur HEP-BEJUNE
Monsieur	Schwab Jean-Jacques	Membre	Formateur HEP-BEJUNE
Monsieur	Simionato Gabriella	Membre	Bibliothécaire
Monsieur	Vallat Pierre-Olivier	Membre	Formateur HEP-BEJUNE
Madame	Gorgé Carole	Secrétaire	Secrétaire HEP-BEJUNE

Réglementation

Etat au 27.06.2006

HEP BEJUNE/Réglementation - En vigueur

V : en vigueur

APV : approuvé mais pas en vigueur

Toute la réglementation adoptée, mais pas encore en vigueur, peut être consultée sur notre site :

Toute la réglementation en vigueur peut être consultée sur notre site :

HEP BEJUNE/Réglementation - Adoptée mais pas en vigueur

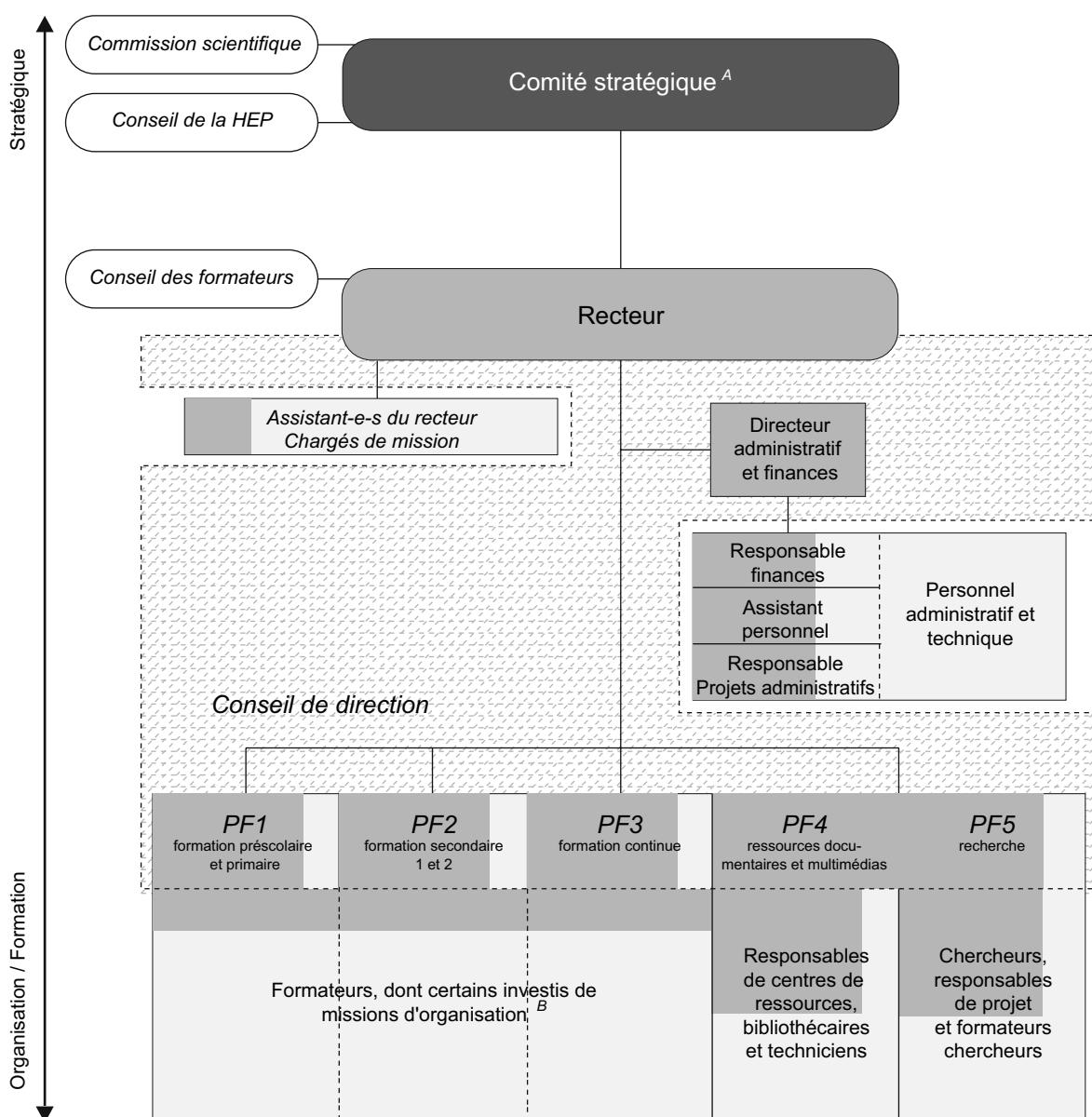
Numéro	Libellé	Etat	Transitoire	Date d'entrée en vigueur	Date de fin
D.11.12.1	Décision concernant les taxes et écolages dus par les étudiantes et étudiants	V		17.03.2003	
D.11.26.1	Directives concernant le salaire du personnel	APV		01.08.2006	
D.11.26.11	Directive concernant l'attribution des échelons de salaire aux employé-e-s de la HEP-BEJUNE	V		09.12.2005	
D.11.26.2	Directives concernant la commission d'évaluation des emplois	V		01.02.2006	
D.11.26.3	Directives concernant la procédure d'évaluation des emplois	APV		01.08.2006	
D.11.28	Décision concernant le personnel enseignant de la HEP-BEJUNE	V	X	07.06.2004	31.07.2006
D.11.28.1	Directives concernant les modalités d'application du règlement concernant les formateurs et formatrices	APV		01.08.2006	
D.11.28.9	Directive concernant l'engagement de formateurs/trices à titre temporaire ou auxiliaire	V		27.01.2006	
D.11.34	Directives concernant l'évaluation des formations	V		01.08.2005	
D.11.34.26	Directive concernant les admissions au certificat préparatoire à la formation d'enseignant-e pour le diplôme de Master of Arts ou de Master of science pour l'enseignement au secondaire 1 et aux écoles de maturité (CPE)	V		08.05.2006	
D.11.35.1	Directives concernant les indemnités et le remboursement des dépenses	V		20.06.2003	
D.11.35-40	Décision concernant les honoraires et indemnités versés aux formatrices et formateurs oeuvrant dans le domaine de la formation continue ainsi qu'aux enseignantes et enseignants fréquentant les cours de formation continue dans l'espace BEJUNE	V	X	02.07.2001	
D.16.29.1	Directives concernant l'engagement de personnel enseignant dans le cadre des activités de formation continue organisées par la PF3	V		01.08.2001	
D.16.33.1	Décision concernant le personnel administratif et technique engagé à titre temporaire	V		26.11.2004	

D.16.34.1	Directives concernant les procédures d'évaluation du diplôme d'enseignante et enseignant des degrés préscolaire-primaire	V		01.08.2005	
D.16.34.2	Directives concernant les procédures d'évaluation du diplôme d'enseignante et enseignant du degré secondaire 1 et des écoles de maturité	V		01.08.2005	
D.16.34.3	Directives concernant les dispositions applicables aux étudiantes et étudiants de la plate-forme préscolaire et primaire en situation d'échec	V	X	25.09.2003	31.07.2005
D.16.35.1	Décision concernant les montants des indemnités et frais remboursables	V		25.09.2003	
D.16.35.1.1	Barème des indemnités versées dans le cadre des examens et évaluations	V		01.10.2003	
D.16.8.1.1	Directives concernant le plan d'études de la formation en enseignement spécialisé	V		30.01.2004	
D.16.8.1.2	Directives concernant la formation pratique en enseignement spécialisé	V		30.01.2004	
D.16.8.1.3	Directives concernant les procédures d'évaluation dans le cadre de la formation en enseignement spécialisé	V		30.01.2004	
D.20.34.1.1	Directives relatives au mémoire professionnel pour les étudiants et les étudiantes en formation préscolaire-primaire	V		08.05.2003	
D.20.8.1	Directives concernant les portables, les beamers et l'infrastructure audiovisuelle à usage interne	V		14.01.2005	
D.20.8.2	Directives concernant les enregistrements	V		20.04.2004	
D.23.23.1	Directives fixant les dispositions à prendre lors d'événements concernant les membres du personnel	V		01.10.2003	
Mandat	Accréditation de la formation continue	V		21.09.2005	
Mandat	Commission de promotion des collaborations (CPC) et Commission d'exécution des conventions (CEC)	V		09.12.2005	
Mandat	Formation des formateurs en établissements	V		23.02.2006	
Mandat	Formation complémentaire en enseignement spécialisé	V		27.02.2006	
R.11.14	Règlement concernant la commission scientifique	V		24.11.2001	
R.11.15	Règlement concernant le Conseil de la HEP-BEJUNE	V		24.11.2001	
R.11.16	Règlement du Comité de Direction de la HEP - BEJUNE	V		09.07.2002	

R.11.19	Règlement concernant le Conseil des formatrices et formateurs	V		30.10.2003	
R.11.20,22.1	Règlement concernant les directrices adjointes et directeurs adjoints	V		09.07.2002	31.07.2005
R.11.26	Règlement concernant le statut général du personnel. Le présent règlement entre en vigueur le 1er août 2006, à l'exception des articles 39, 40, et 72 du présent règlement qui entrent en vigueur le 1er janvier 2006.	V		01.01.2006	
R.11.26-27	Règlement transitoire concernant le personnel enseignant	V	X	01.08.2001	31.07.2006
R.11.28	Règlement concernant les formateurs et les formatrices	APV		01.01.2006	
R.11.31-32	Règlement transitoire concernant le personnel administratif et technique	V	X	01.08.2001	31.07.2006
R.11.33	Règlement concernant le personnel administratif et technique	APV		01.08.2006	
R.11.34	Règlement des études	V		01.08.2005	
R.11.34	Règlement des études	V		01.08.2001	31.07.2005
R.11.34.1	Règlement concernant les critères d'admission, l'organisation des études et les conditions d'obtention du diplôme d'enseignante et enseignant des degrés préscolaire et primaire (filière préscolaire-primaire)	V		01.08.2005	
R.11.34.1.1	Arrêté portant approbation du plan de formation de la plate-forme préscolaire et primaire	V		01.08.2005	
R.11.34.2	Règlement concernant les critères d'admission, l'organisation des études, les modalités d'obtention du diplôme d'enseignante et enseignant du degré secondaire 1 et des écoles de maturité (filière secondaire 1 et 2)	V		01.08.2005	
R.11.34.2.1	Arrêté portant approbation du plan de formation transitoire de la plate-forme secondaire	V		01.08.2005	
R.11.34.3	Règlement de la commission d'admission pour les formations initiales	V		01.08.2005	
R.11.34.3	Règlement transitoire concernant les critères d'admission à la HEP, l'organisation générale des études, les plans de formation, les procédures d'évaluation et les modalités d'obtention des diplômes reconnus par la CDIP	V	X	01.08.2002	31.07.2005
R.11.34.4	Arrêté concernant la prise en compte d'études déjà effectuées dans le cursus conduisant au diplôme d'enseignement pour les degrés préscolaire et primaire (filière préscolaire-primaire)	V		08.11.2004	
R.11.34.4.1	Arrêté instituant la commission d'admission	V		29.05.2006	

R.11.47	Règlement transitoire concernant la participation financière des cantons concordataires	V	X	01.11.2002	31.12.2004
R.11.48	Arrêté portant engagement du personnel enseignant, administratif et technique	V		01.08.2001	31.12.2005
R.11.8	Règlement général concernant les formations complémentaires	V		05.05.2003	
R.11.8.1	Règlement concernant la formation complémentaire en enseignement spécialisé (FCES)	V		30.01.2004	
R.11.8.2	Règlement concernant les critères d'admission aux études, le plan d'études, les procédures d'évaluation et les modalités d'obtention du diplôme d'enseignement spécialisé	V		01.08.2001	
R.11.8.5	Règlement concernant la formation complémentaire visant l'obtention d'un titre pour l'enseignement au degré préscolaire et durant les deux premières années de l'école primaire	V		22.10.2004	
R.11.8.6	Règlement concernant la formation complémentaire des formatrices et formateurs de la HEP	V		30.01.2004	
R.11.8.7	Règlement concernant la formation de formateurs et formatrices de formateurs et formatrices dans le domaine des médias, de l'image et des technologies de l'information et de la communication (F3 Mitic BEJUNE)	V		26.03.2004	
R.16.34.1	Arrêté portant approbation du plan de formation transitoire de la plate-forme préscolaire et primaire	V	X	12.09.2003	31.07.2004
R.16.34.2	Arrêté portant approbation du plan de formation transitoire de la plate-forme secondaire	V	X	25.09.2003	31.07.2005
R.16.8.1	Règlement concernant la formation complémentaire de superviseuses et superviseurs	V		07.12.2001	
R.16.8.2	Règlement concernant les critères d'admission aux études, le plan d'études, les procédures d'évaluation et les modalités d'obtention du certificat de superviseuse et superviseur	V		07.12.2001	

Organigramme détaillé



A: les dossiers et décisions du CS sont préparés dans le cadre de séances réunissant le recteur, le DAF et les chefs de service (et autres responsables selon les dossiers)

B: mandats complémentaires assurés par un formateur, un chef de projet, un chercheur ou un bibliothécaire dans le cadre de son cahier des charges

Légende:

pilotage stratégique

organisation, gestion

formation, recherche, services

Annexe 5

Comptes et budgets

	Budget 2007, récapitulatif en CHF								
	Charges de personnel	Autres charges	Charges totales	Produits	Charges nettes	Budget 2006	Budget 2005	Comptes 2005	Comptes 2004
Préscolaire et primaire	6'095'000	589'000	6'684'000	357'500	6'326'500	6'504'000	7'450'619	7'025'224	7'113'852
Secondaire 1 et 2	3'324'250	150'700	3'474'950	129'000	3'345'950	3'374'950	3'289'208	3'254'430	3'397'465
Formation continue	3'784'365	819'135	4'603'500	590'400					
- diminution pour non réalisation des projets ⁴			-894'000		3'119'100	3'291'050	3'291'245	2'644'444	2'350'932
Ressources documentaires et multimédia	1'600'000	410'500	2'010'500	82'000	1'928'500	1'915'500	1'947'753	1'715'489	1'844'365
Recherche pédagogique	733'500	47'700	781'200	2'600	778'600	691'300	641'303	403'524	373'804
Administration	2'447'000	709'000	3'156'000	4'000	3'152'000	3'188'100	3'249'543	3'045'309	2'976'847
Rectorat	876'700	50'000	926'700	0	926'700	647'000	0	316'320	0
Charges générales de personnel	1'355'250	0	1'355'250	0	1'355'250	826'000	750'259	668'080	685'965
(Décharges d'âge, congés de formation et absences)									
Infrastructure (bâtiments, informatique, mobilier)	0	3'285'000	3'285'000	0	3'285'000	3'320'000	3'490'000	3'500'526	3'294'643
- dont, charges des bâtiments					2'040'000	2'040'000	2'040'000	2'066'802	2'000'000
- dont, autres charges d'infrastructure					1'245'000	1'280'000	1'450'000	1'433'724	1'294'643
Réserve pour mise en vigueur du statut du personnel et réorganisation	0	200'000	200'000	0	200'000	600'000	250'000	0	0
	20'216'065	6'261'035	25'583'100	1'165'500	24'417'600	24'357'900	24'359'930	22'573'346	22'037'874

⁴ 43% sur les charges variables des projets

Annexe 6

Sites de formation HEP-BEJUNE

Bienne

Ch. de la Ciblerie 45
2503 Bienne
T : 032 886 99 11
F : 032 886 99 95



Porrentruy (siège de la HEP)

Rue du Banné 23
2900 Porrentruy
T : 032 886 99 12
F : 032 886 99 96



Impressum

Rédaction

Le recteur :

Maurice Tardif

Les doyens :

Jean-Pierre Faivre, Claudio Siegrist, Bernard Renevey et Abdeljalil Akkari

Le directeur de l'administration et des finances :

Pascal Reichen

Les chargés de mission :

Samuel Wahli et Pierre-Daniel Gagnebin

Les responsables administratifs :

Véronique Rieser, Olivier Godat, Alain Stegmann et Sylviane Fauchère

Coordination

Sylviane Fauchère

Selecture

Sylviane Fauchère

Pierre-Daniel Gagnebin

Mise en page et impression

Alain Stegmann

Hervé Stadelmann



La Chaux-de-Fonds

Rue du 1er-Août 33
2300 La Chaux-de-Fonds



MÉDIATHÈQUE
Rue du 1er-Août 33
2300 La Chaux-de-Fonds

Le générique masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

La reproduction est autorisée à condition de mentionner la source.

Cette publication est disponible sur notre site Internet, à l'adresse : <http://www.hep-bejune.ch>

Numéro de téléphone principal de la HEP-BEJUNE : 0844 886 996